



Budget 2022

Note de politique générale

MARC VANDENBERGHEN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

STEFAN CORNELIS
PRÉSIDENT

info@cpasucclle.be | CPAS d'Uccle

Le présent document est adopté
conformément à l'article 88 de la loi
du 8 juillet 1976 organique des CPAS



CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

BUDGET 2022

Table des matières

A. INTRODUCTION	5
B. SPÉCIFICITÉS D'UCCLE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET ÉTAT DE LA DEMANDE D'AIDE	6
C. BUDGET 2022 / PLAN TRIENNAL 2022-2024 : NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET NOTE D'ORIENTATION	25
D. ANALYSE DU BUDGET	47
Chapitre 1 Évolution de l'intervention communale	47
Chapitre 2 Charges du personnel.....	51
Chapitre 3 Les charges d'emprunts.....	54
Chapitre 4 Service d'exploitation	61
Chapitre 5 Service d'investissement.....	85
Chapitre 6 Récapitulatif	89
Chapitre 7 Rapport sur les différentes formes d'aide conformément à l'article 60bis de la loi organique	97
E. LES ANNEXES CHIFFRÉES	98
Annexe B1a : Personnel statutaire	99
Annexe B1b : Personnel contractuel et Art. 60§7 mis au travail au sein du CPAS d'Uccle	101
Annexe B2 : Taux de réalisation des 3 derniers exercices	103
Annexe B3 : Tableau prévisionnel	104
Annexe B4 : Solde SEC.....	105
Annexe B6 : Art. 60§7 dépenses de fonctionnement, d'encadrement et de mise en œuvre	106
F. LE PLAN TRIENNAL	108
1. LE PLAN FINANCIER	109
P1 : Natures Économiques.....	110
P2 : L'aide sociale.....	113
P3 : Les maisons de repos	114
P4 : La réinsertion.....	115
P5 : Le plan de personnel.....	116
P6 : Prélèvements	117
2. LA NOTE D'ORIENTATION	118
G. RAPPORT SUR LES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE	120

A. Introduction

En application de l'article 88 §1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, il convient de joindre au budget des dépenses et recettes du centre une *note de politique générale* ainsi que le *rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune*.

Pour inscrire les projets du CPAS d'Uccle dans leur contexte, nous proposons de présenter ci-après la situation socio-économique actualisée et le profil démographique de la commune d'Uccle, en prêtant une attention particulière à certains éléments qui nous ont semblé la mériter. Nous détaillerons ensuite les réalisations que le CPAS a l'intention de poursuivre et d'initier en 2020.

L'activité du CPAS ne se résume évidemment pas à cet aperçu, et nous nous permettons de renvoyer au dernier rapport annuel qui dresse un inventaire complet des services du CPAS et expose leur fonctionnement de manière sommaire.

Si nous exposons ici des changements récents ainsi que ceux qui sont envisagés pour l'année 2021, on n'en perdra pas pour autant de vue qu'en arrière-plan, le fil conducteur de la politique sociale du CPAS d'Uccle est d'offrir au bénéficiaire bien plus qu'une satisfaction de ses besoins de base. Dernier filet de la sécurité sociale, le CPAS se veut aussi tremplin pour rebondir. À cet égard, le service d'insertion socioprofessionnelle demeure l'outil d'émancipation par excellence, puisqu'il a pour objectif de (re)donner les moyens de leur autonomie à ceux qui en sont démunis. En réponse à l'augmentation de la demande d'aide, le CPAS d'Uccle porte tout spécialement ses efforts spécialement sur la réinsertion.

B. Spécificités d'Uccle en Région de Bruxelles-Capitale et état de la demande d'aide

1. Contexte socio-économique et démographique (données IBSA et Zoom sur Uccle 2016)

La population ucquoise dispose d'un niveau de revenu moyen parmi les plus élevés de la Région. En corollaire, la proportion de la population qui perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions) est nettement plus faible à Uccle qu'au niveau régional. Il existe néanmoins certaines zones plus défavorisées à Uccle, notamment dans les quartiers de logements sociaux situés à proximité de la frontière avec Drogenbos et Linkebeek. De ce fait, et en lien avec la surreprésentation des revenus très élevés dans la commune, le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le coefficient de Gini, apparaît nettement plus important à Uccle qu'en moyenne régionale.

En 2016, en comparaison avec la Région bruxelloise, le taux d'activité à Uccle était plus élevé aussi bien pour les femmes que pour les hommes, même si c'était dans une moindre proportion pour ces derniers.¹

S'il est à relever que les taux d'emploi étaient plus élevés dans la commune qu'au niveau régional pour les deux sexes, on notera également que la situation sur le marché de l'emploi des habitants de certains quartiers, en particulier ceux de logements sociaux, était nettement plus défavorable.²

Selon « Zoom sur Uccle 2016 », les logements étaient pour moitié occupés par leur propriétaire à Uccle, soit une proportion nettement supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale. Les loyers et le prix de l'immobilier³ restent en moyenne plus élevés à Uccle que dans la Région.

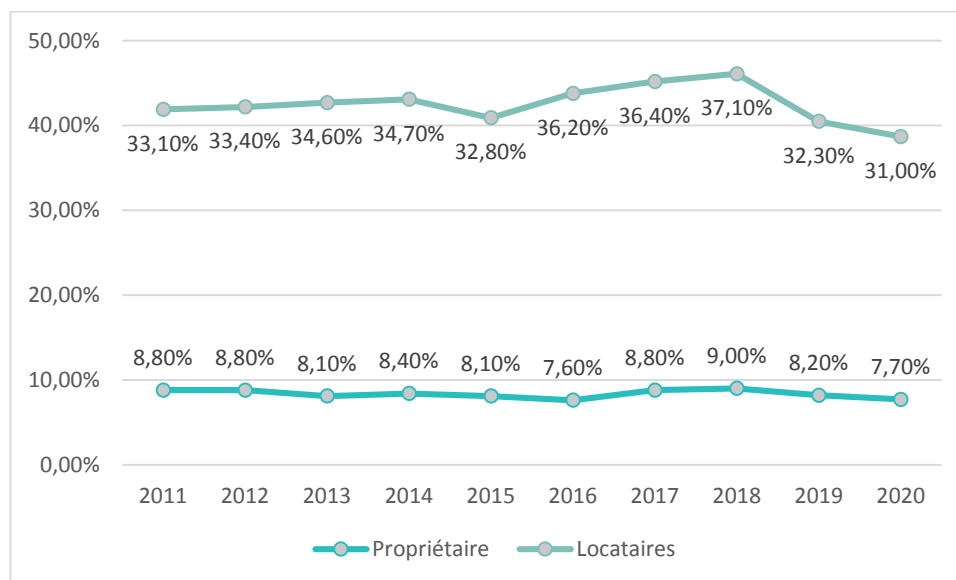
¹ http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/ibsa_cc_19communes.pdf

² Des données comparables et plus récentes n'ont pas pu être trouvées pour les années suivantes.

³ https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Focus-44_FR.pdf

À cet égard, en 2021, les statistiques publiques⁴ montrent au niveau national une corrélation forte entre le taux de pauvreté et la qualité de propriétaire (7,7 %) ou de locataire (31,0 %) du logement.

Évolution du taux de pauvreté chez les locataires et les propriétaires en Belgique de 2011 à 2021 (%)



<https://chiffrespauvrete.be/topic/risque-de-pauvrete-pour-le-locataireproprietaire>

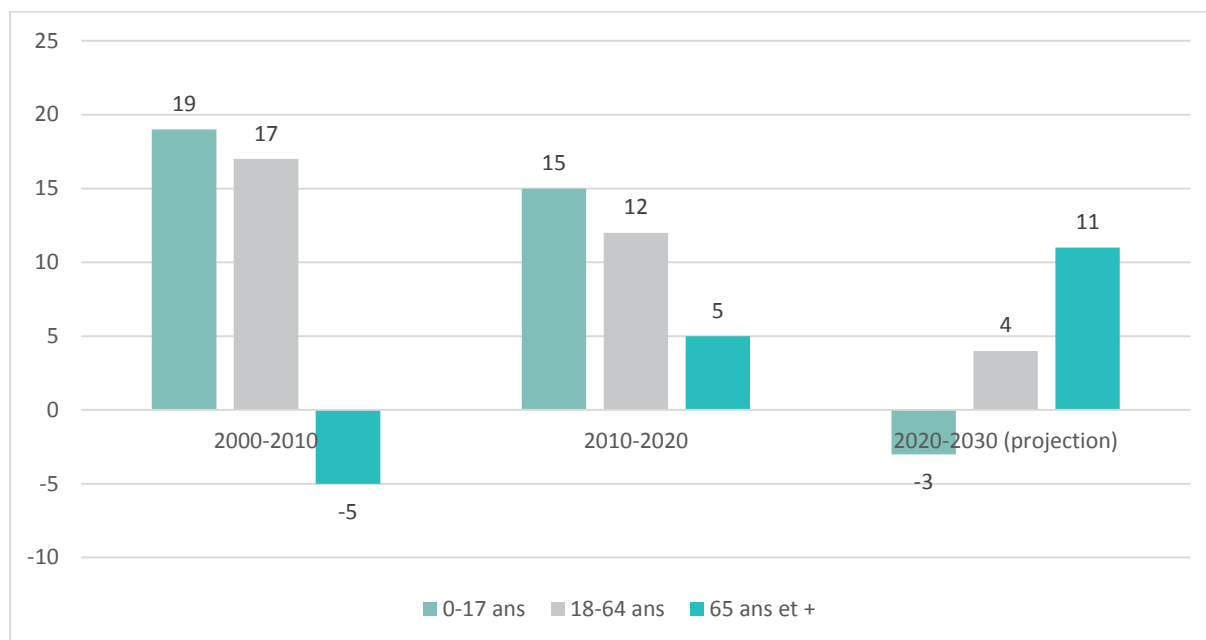
Au sujet du profil démographique de la commune, l'IBSA justifiait l'augmentation de la population entre 2005 et 2015 (8 % à Uccle contre 17 % au niveau régional) essentiellement par un solde migratoire international positif, bien que nettement moins important qu'à l'échelle régionale. Aujourd'hui et par rapport à 2011, le taux de croissance de la population uccloise est de 8,24 % alors qu'il est de 11,81 % dans la capitale.⁵

Au niveau des projections démographiques régionales, l'Observatoire de la santé et du social s'attend à une diminution du nombre de jeunes de moins de 18 ans et une hausse de la catégorie des 65 ans et plus.

⁴ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

⁵ <https://statbel.fgov.be/fr/commune/uccle#dashboard1>

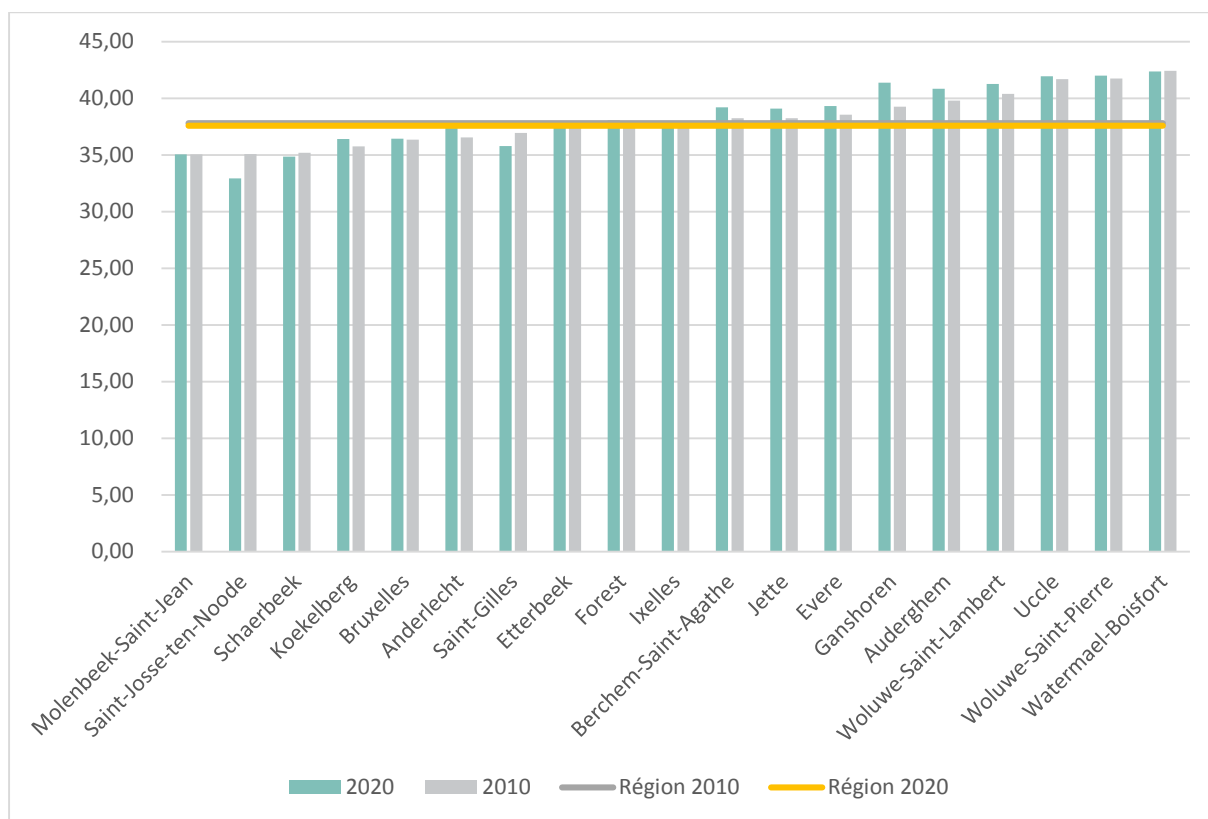
Taux de croissance de la population par groupe d'âge, Région bruxelloise, périodes 2000-2010, 2010-2020 et 2020-2030 (projections)



Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020,
Observatoire de la santé et du social. Bruxelles

Uccle est la troisième commune dont la population est la plus âgée dans la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, l'âge moyen y est de 41,70 ans au 1er janvier 2020 alors que la moyenne régionale s'élève à 37,58 ans (IBSA). Le ratio de dépendance économique et surtout le coefficient de vieillissement, mais également le coefficient de séniorité sont plus élevés à Uccle qu'à l'échelle régionale. En outre, la proportion de femmes dans la population communale est également plus élevée qu'au niveau de la Région (53,49 % contre 50,94 %), conséquence probable du fait que les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes.

Âge moyen par commune, Région bruxelloise, 1er janvier 2010 et 2020



Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020, Observatoire de la santé et du social. Bruxelles

Ainsi, Uccle reste particulièrement concernée par l'augmentation du nombre de personnes âgées que connaît la Région. En effet, à Uccle, l'espérance de vie pour les femmes est de 83,6 ans et celle des hommes de 80,2 ans, elle est donc supérieure à celle de la Région bruxelloise (respectivement 82,19 ans et 76,93 ans pour 2020).⁶ Depuis 2015, l'espérance de vie, pour les hommes comme pour les femmes, a continué à augmenter. Cette courbe a cependant été stoppée nette très probablement en raison de la pandémie COVID-19 puisqu'entre 2019 et 2020, en Région bruxelloise, l'espérance de vie des hommes a diminué de 2,15 ans, et celle des femmes de 1,67 ans, pour se retrouver alors à un niveau proche des années 2008-2010.

La demande de services spécifiques émanant d'une population plus âgée, impose aussi une réponse adaptée. On verra ci-après comment le CPAS rencontre la tendance actuelle du

⁶ L'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie-statistics Belgium

maintien des personnes âgées à leur domicile aussi longtemps que possible (projet de nouveau home au Domaine du Neckersgat, Services Ucclais à Domicile).

Les indicateurs nous montrent ainsi qu'Uccle est, par rapport aux moyennes régionales, une commune où :

1. l'âge moyen des habitants est relativement plus élevé, comme vu précédemment ;
2. le revenu total net imposable médian des déclarations reste sensiblement plus élevé (16,29 % au-dessus de la moyenne régionale)⁷ ;
3. les disparités de revenus sont plus importantes⁸ ;
4. le taux de chômage parmi la population âgée de 15 à 64 ans est nettement moins élevé : 11,8 % contre 16,3 % au niveau régional⁹ ;
5. le loyer mensuel moyen d'un appartement deux chambres est plus élevé d'environ 10 % : 836 € à Uccle contre 770 € dans la Région¹⁰ ;
6. Le taux de natalité est relativement bas et le taux brut de mortalité, relativement élevé.

2. La demande d'aide en général

Suivant l'édition 2016 du *Zoom sur les communes*, « le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu limité, souvent inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le pourcentage de la population qui perçoit un revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale est nettement plus bas à Uccle qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. À Uccle, parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 9 % perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion, 2 % un revenu d'intégration sociale (RIS) (ou équivalent – ERIS), 2,6 % une indemnité d'invalidité et 1,3 % une allocation aux personnes handicapées. Les jeunes adultes (18-24 ans) sont, de manière générale, plus souvent touchés par la pauvreté. Parmi eux, 4,5 % vivent avec un (E) RIS à Uccle. Parmi les plus âgés (65 ans et plus), 6 % vivent avec

⁷ IBSA, 2018

⁸ <http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Uccle.pdf>

⁹ IBSA, 2019

¹⁰ IBSA, 2019

la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) et 3 % avec une allocation aux personnes handicapées. »

La tendance à l'augmentation du nombre de **personnes aidées** se confirme et semble se stabiliser en 2021, après s'être intensifiée entre 2019 et 2020. La crise du COVID-19 en est évidemment au moins en partie responsable puisqu'elle n'a fait qu'accroître les besoins malgré différentes mesures mises en place pour limiter les conséquences sociales.

Les CPAS ont été confrontés à l'émergence d'un nouveau public : les personnes qui ont perdu leur travail suite à la pandémie.¹¹

Quelques chiffres relatifs à l'aide au CPAS d'Uccle et leur variation, 2017-2021

Année	Nombre annuel de personnes aidées (RI, ERI, SP, FM, FT, HO, FH)	Nombre annuel de notifications d'aide	Nombre annuel de revenus d'intégration	Montant du revenu d'intégration au taux isolé au 1er janvier	Population au 1 ^{er} janvier	Dotations communales en €/hab — budget initial
2017	4964	12 979	1711	867,40 €	82 026	191,60
2018	5477	12 807	1824	892,70 €	82 038	194,45
2019	5890	12 424	1789	910,52 €	82 742	195,69
2020	6457	12 477	2020	940,11 €	83 631	201,47
2021	6438*	13 004*	2000*	958,91 €	84 591	206,56
Variation 2017-2021	29,69 %	0,19 %	16,89 %	10,55 %	3,13 %	7,81 %
Variation annualisée	6,72 %	0,05 %	3,98 %	2,54 %	0,77 %	1,90 %

* extrapolation

Le nombre de chaque type d'aide de la colonne « nombre annuel de personnes aidées (RI, ERI, SP, FM, FT, HO, FH) » sera détaillé plus loin dans cette introduction.

¹¹ Baromètre social, p. 54-55.

Quant au nombre annuel de notifications, on voit que leur augmentation est comparativement faible par rapport au nombre annuel de personnes aidées. Une explication est que, depuis la mise en place de la « carte pharmaceutique » en janvier 2018, et ensuite de la « carte médicale » en septembre de la même année, la prise en charge de certains frais pharmaceutiques et médicaux ne nécessite plus un rapport au CSSS, ni donc une notification aux bénéficiaires. Une autre raison est qu'en mars 2020, il a été décidé de débloquer pour février, mars et avril de cette même année, les aides médicales et pharmaceutiques, les notes complémentaires, les bilans semestriels et les rapports annuels dans le cadre du RI/ERI. Toutes ces décisions n'ont donc pas fait l'objet d'une notification. Enfin, et dans une moindre mesure, depuis quelques années, plusieurs décisions prises lors d'un même CSSS peuvent être notifiées dans un même courrier.

Chaque année, suite aux notifications d'aide envoyées par courrier recommandé aux bénéficiaires pour les informer des décisions prises par le CPAS, certaines sont contestées. En 2019, leur nombre a diminué de près de moitié et semble se maintenir en 2021. La proportion octroi-refus des RIS reste stable d'année en année : 60 % d'octroi contre 40 % de refus.

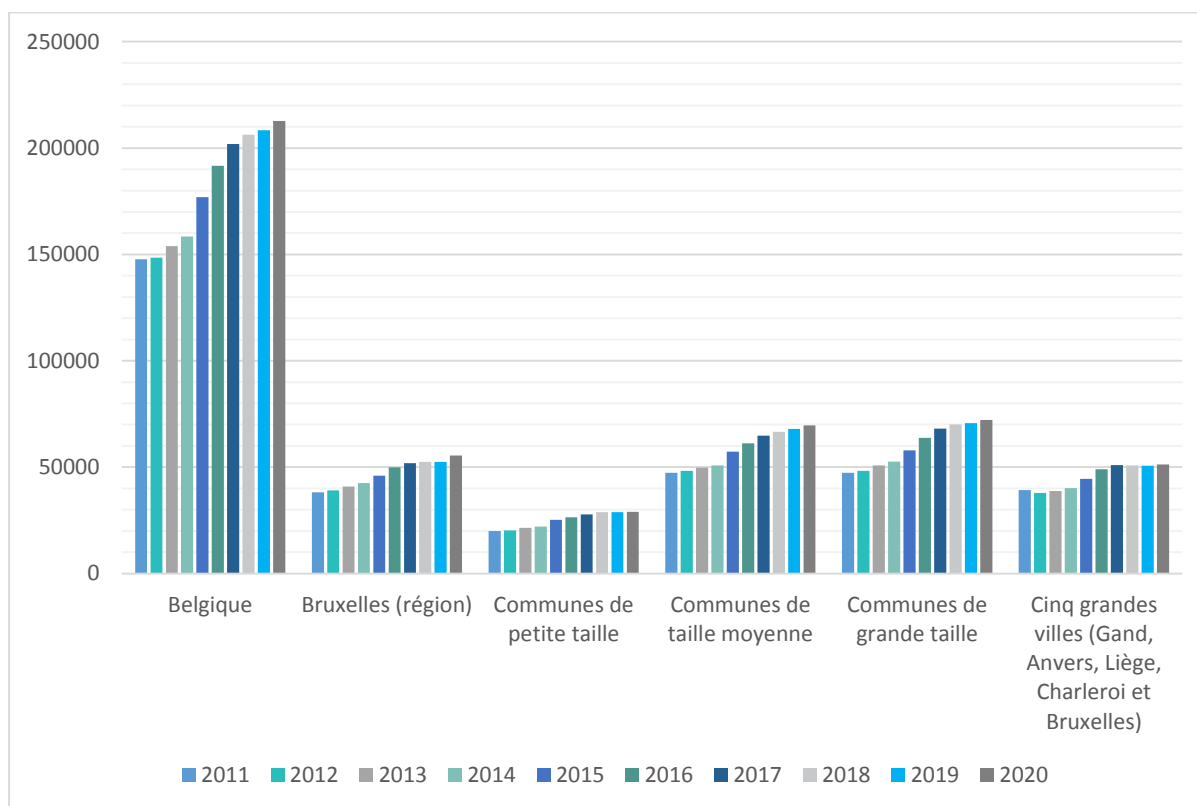
Contentieux liés aux refus d'aide, CPAS d'Uccle (2011-2021)

	Recours devant le Tribunal du Travail	Appel devant la Cour du Travail
2011	24	2
2012	31	3
2013	35	5
2014	32	5
2015	49	4
2016	70	5
2017	33	6
2018	24	4
2019	38	4
2020	18	4
2021*	20	3

* Chiffre temporaire : il (elle) est possible de recevoir des requêtes de 2021 jusque fin janvier 2022.

L'augmentation du nombre de **revenus d'intégration** constitue une tendance générale observée dans tout le royaume.

NOMBRE ANNUEL DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION EN BELGIQUE, PAR CLUSTER DE TAILLE ET DANS LES CINQ GRANDES VILLES (2011-2020)



Statistiques du SPP IS

Le SPP intégration sociale explique à ce sujet qu'alors « que le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration a crû en moyenne de +2,3 % par an entre 2003 et 2008, la croissance s'est accélérée en 2009, début de la crise économique et financière, pour atteindre +9,8 %. Elle a ensuite ralenti en 2010, mais avec un taux de croissance de +4,9 %, elle est restée élevée au regard du passé.

L'année 2011 a connu un léger tassement du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration (-0,7 %), mais dès 2012 ce nombre est reparti à la hausse (+0,8 %). Le tassement s'est principalement produit dans le cluster des cinq grandes villes (-3,1 %) et s'est poursuivi en 2012 (-3,5 %). En 2013, la croissance du nombre de bénéficiaires est remontée à +3,5 %. La hausse a été généralisée à l'ensemble des clusters de taille. Elle a été néanmoins moins prononcée dans les cinq grandes villes (+1,9 %).

En 2014, on dépasse pour la première fois la moyenne des 100 000 bénéficiaires par mois. La hausse du nombre de bénéficiaires a été particulièrement marquée dans les cinq grandes

villes (+4,8 %) et dans les communes de grande taille (+3,8 %). » À Uccle, on [a] atteint [cette année-là] les 1000 bénéficiaires du revenu d'intégration en moyenne mensuelle.

« Outre les facteurs conjoncturels, de nombreux facteurs structurels peuvent aussi influencer à la hausse l'évolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration. Parmi ces facteurs on peut citer notamment :

- la précarisation de groupes à risque (personnes peu qualifiées, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones...);
- l'apparition de nouveaux bénéficiaires de l'aide des CPAS, en complément d'autres ressources ;
- le transfert vers le droit à l'intégration sociale des bénéficiaires d'une aide sociale équivalente suite à leur inscription au registre de la population ;
- les transferts vers les CPAS des chômeurs sanctionnés par l'Office national de l'Emploi (ONEm) ;
- les modifications de la législation en matière d'assurance chômage et notamment la limitation dans le temps des allocations d'insertion professionnelle, l'allongement à un an de la durée du stage d'insertion professionnelle pour les nouveaux demandeurs d'emploi ; le refus du droit aux allocations d'insertion suite à la non-démonstration d'une participation active à une offre de trajet individuel d'insertion ; le renforcement de la dégressivité des allocations de chômage et l'instauration de la procédure DISPO (possibilité d'exclusion du bénéficiaire d'allocations d'insertion dans le cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche).
- le transfert des personnes en protection subsidiaire du droit à l'aide sociale vers le droit à l'intégration sociale (depuis le 1er décembre 2016).

En particulier, la limitation dans le temps du droit à une allocation d'insertion professionnelle est devenue effective au 1er janvier 2015. L'impact de cette mesure sur le nombre de bénéficiaires d'un RI s'est fait particulièrement ressentir au cours de l'année 2015, mais aussi des années suivantes.

Ainsi, en 2015, le nombre moyen mensuel de bénéficiaires a bondi de +13 % par rapport à 2014. Toute cette hausse n'est bien entendu pas imputable à la seule mesure « limitation des allocations d'insertion ». La croissance du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie à la hausse en 2016 et en 2017 avec respectivement +9,5 % et +10,3 %. (...) Au cours de l'année 2018, la croissance du nombre de bénéficiaires a ralenti pour atteindre +3,1 %, soit

un taux proche de ceux observés avant la crise économique et financière de 2008. Au cours des neuf premiers mois de 2019, la tendance au ralentissement s'est poursuivie avec +2,1 % de croissance du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration. Ce sont néanmoins 147 045 ménages par mois en moyenne qui ont bénéficié d'un revenu d'intégration alors qu'ils n'étaient que 80 485 en 2007.¹²

Entre janvier et novembre 2020, les CPAS ont enregistré une hausse de près de +9 % du nombre de RIS octroyés, au niveau régional.¹³ Les chiffres actuels ne nous permettent pas encore de dire de façon certaine ce qu'il en sera à Uccle, mais selon les prévisions, le nombre se stabiliserait (2020 RIS en 2020 et 2000 estimés en 2021), comme l'indique le tableau ci-dessous.

Nombre annuel de personnes aidées (RI, ERI, SP, FM, FT, HO, FH), 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021*
RI —revenu d'intégration	1711	1824	1789	2020	2000
ERI —équivalent RI	170	150	148	151	140
SP —aides spéciales	505	620	623	843	734
FM —frais médicaux	2860	3550	4141	4424	4344
FT —frais transport	154	199	196	186	158
HO —hospitalisation	237	256	277	324	242
FH —frais hébergement	254	235	221	221	200

* Dix premiers mois de l'année.

NB : ce tableau comptabilise uniquement les aides encodées dans le logiciel NH et ne reprend donc pas les personnes bénéficiant exclusivement d'une aide alimentaire du DAG, médicale (hors AMU) du cabinet médical, matérielle de la Boutique 4 saisons, de cours donnés par l'Antenne sociale,...

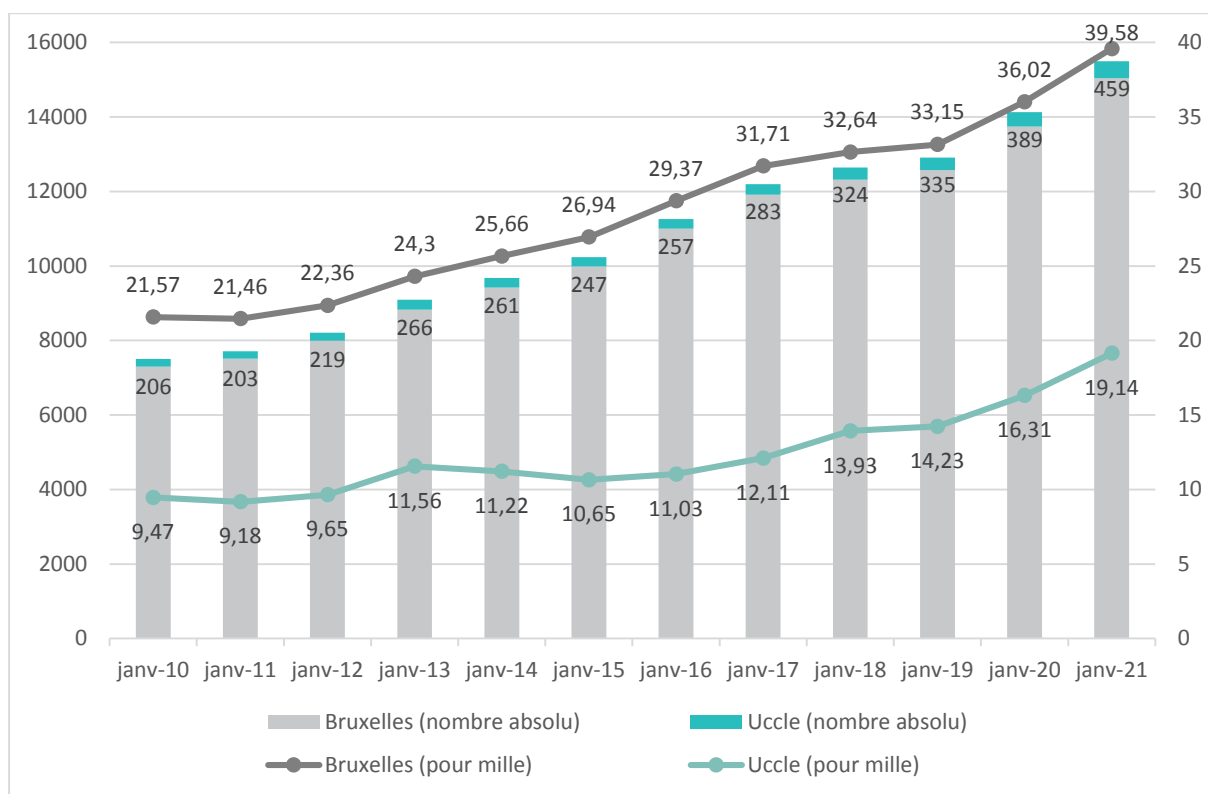
À partir de 2015, le changement de législation en matière de chômage a eu un impact sur le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration, comme vu précédemment.

¹² <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/bulletin-fevrier-2020>

¹³ Observatoire de la Santé et du Social. Bruxelles, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. 2020*, p. 54-55.

Parmi les personnes qui ont subi les conséquences de la limitation du droit à une allocation d'insertion professionnelle, la catégorie des jeunes adultes 18-25 ans a été particulièrement marquée. Entre 2010 et 2020, le pourcentage de jeunes bénéficiant d'une allocation de chômage ou d'insertion diminuait de 75 % alors que leur nombre augmentait de 83 % pour les bénéficiaires du RIS. Cette catégorie 18-25 ans comporte également des étudiants dont le nombre augmente également à Bruxelles, comme à Uccle même si c'est dans une moindre proportion.¹⁴

ÉVOLUTION ANNUELLE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA CATÉGORIE 18-25 ANS D'UN REVENU D'INTÉGRATION À BRUXELLES ET À UCCLE, 2010-2021 (NOMBRE ET POUR MILLE)



À Uccle, la courbe d'évolution du nombre de jeunes bénéficiant d'un RI suit la même évolution que celles des étudiants et, de manière générale, de celle du nombre de personnes bénéficiant d'un RI.¹⁵ Il y a davantage de jeunes et d'étudiants aidés, tout comme il y a

¹⁴ Observatoire de la Santé et du Social. Bruxelles, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. 2020*, p. 39-40.

¹⁵ En 2017, le pourcentage d'Ucclois bénéficiant d'un RIS était de 1,3 % contre 1,9 % en 2021. Pour la catégorie des 18-25 ans, il s'élevait à 0,03 % en 2017 et à 0,05 % en 2021.

davantage de personnes aidées et aussi bien au niveau proportionnel qu'au niveau absolu, la population communale se paupérise au regard de l'indicateur RIS.

En l'absence d'étude sociologique sur le sujet, mais sur base de l'expérience au CPAS, une hypothèse émise expliquant cette augmentation de 18-25 ans est l'amélioration du recours au droit. La presse — notamment — a permis une meilleure communication sur les possibilités d'aide pour les jeunes, dont celles du CPAS.

Le franchissement de la porte du CPAS est probablement également une conséquence de l'impossibilité pour les parents d'assumer leur rôle parental (prise en charge des frais d'études, de formation...) qui pousse les jeunes à venir demander de l'aide plus rapidement qu'auparavant.

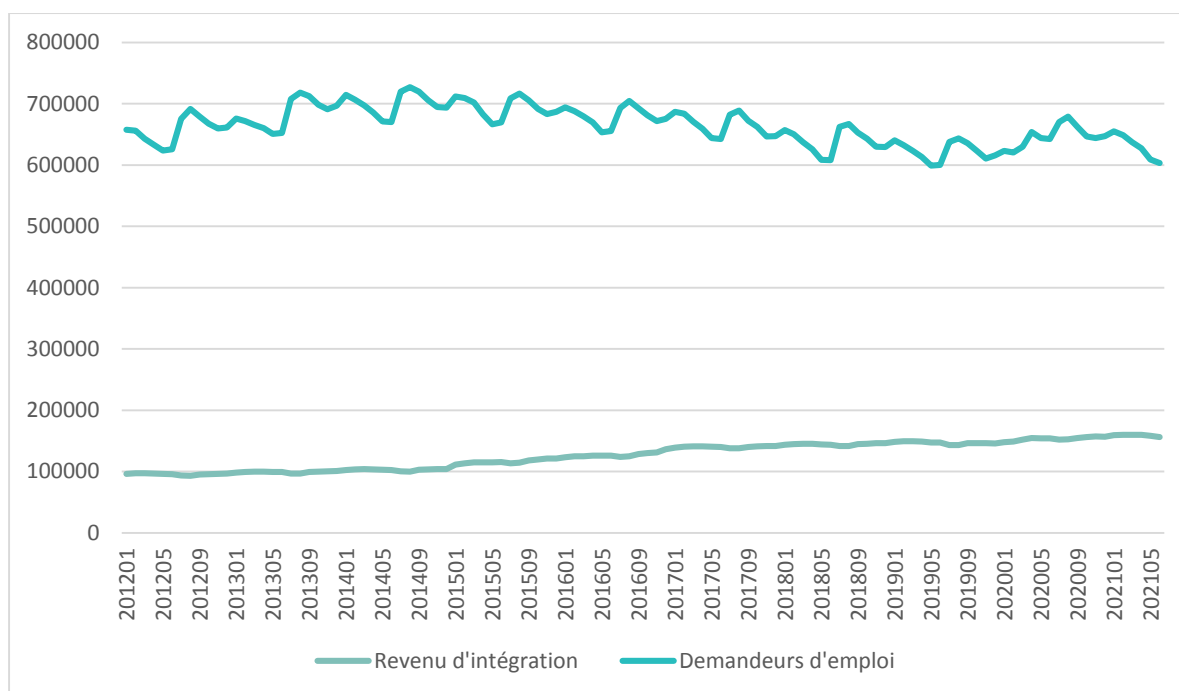
En février 2020, le Bulletin statistique du Ministère pouvait encore affirmer quant au nombre de bénéficiaires du RI, que :

« Depuis 2017, le taux de croissance se tasse de trimestre en trimestre pour se stabiliser autour de son rythme structurel fin 2018 début 2019. »¹⁶

Néanmoins, la crise sanitaire, dont les répercussions sociales deviennent sensibles à Uccle, surtout depuis la fin de l'année 2020, fait craindre qu'après la crise économique de 2008, une seconde crise majeure ait pour effet une reprise de la croissance de la demande d'aide qui sévit déjà depuis plus d'une dizaine d'années.

¹⁶ <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/bulletin-fevrier-2020>

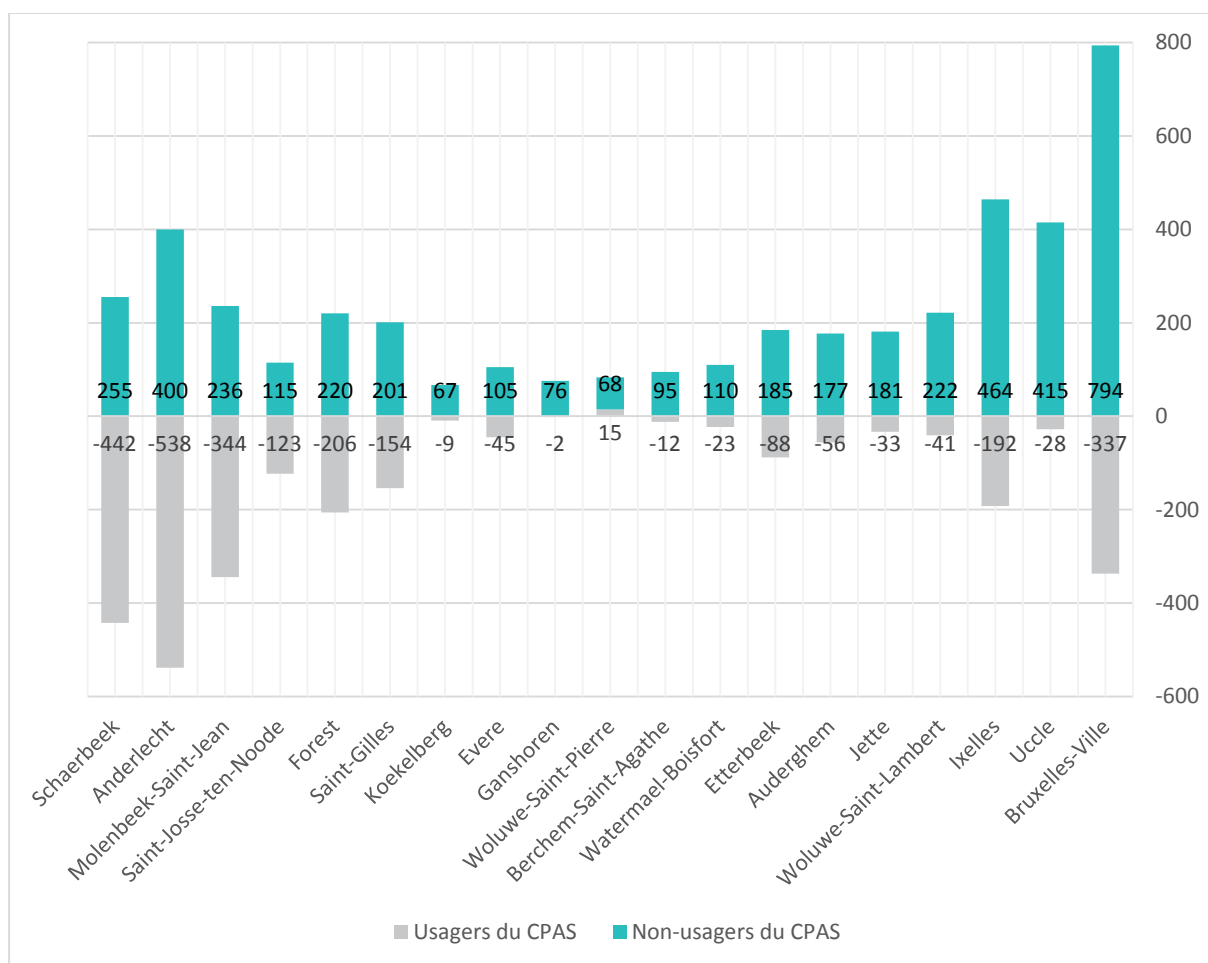
ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'UN REVENU D'INTÉGRATION ET DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS (JANVIER 2012 – JUIN 2021) EN BELGIQUE



Statistiques de l'ONEm et du SPP IS
Bulletin statistique, SPP IS, Numéro 26 – Février 2020

Parmi les demandeurs d'emploi inoccupés, il est possible de distinguer les usagers du CPAS et des non-usagers du CPAS, ce que le graphique suivant illustre.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS (DEI) PAR CATÉGORIE ENTRE FÉVRIER 2020 ET FÉVRIER 2021



Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020, Observatoire de la santé et du social. Bruxelles

De manière générale, le nombre de DEI non-usagers du CPAS a augmenté dans toutes les communes bruxelloises. En revanche, le nombre de DEI usagers du CPAS « a diminué drastiquement dans pratiquement toutes les communes. » Les raisons avancées par view.brussels pour expliquer cette chute sont toutes liées à la crise du COVID-19 :

- l'intérêt limité des usagers du CPAS à s'inscrire ou à prolonger leur inscription chez Actiris vu les faibles perspectives d'emploi/l'interruption des formations professionnelles/l'accompagnement à distance
- l'assouplissement de l'obligation de la par les assistants sociaux de s'inscrire comme DEI pour pouvoir bénéficier du RIS
- l'accessibilité limitée en présentiel des services d'Actiris et de ses partenaires, élément particulièrement préjudiciable aux DEI illettrés, touchés par la fracture numérique ou ne maîtrisant ni le français ni le néerlandais

- l'accessibilité limitée en présentiel des partenaires d'Actiris qui a eu une incidence sur la diminution de l'accompagnement des DEI dans leur (ré) inscription auprès d'Actiris.¹⁷

Comme nous le verrons plus loin, un élément majeur qui amène les personnes vivant de revenus de remplacement à solliciter des aides complémentaires au CPAS est sans aucun doute le coût du logement à Uccle, qui absorbe une proportion importante de leurs ressources

Au niveau régional, le nombre de bénéficiaires demandant une **aide alimentaire** aux CPAS a suivi une courbe sinusoïdale en 2020 : baisse en mars, pic en mai-juin, creux durant les vacances d'été et augmentation depuis la rentrée de 68 % par rapport au début de l'année.¹⁸ À Uccle, l'année 2020 n'a pas été marquée par une évolution du nombre de bénéficiaires fort différente de celle des années précédentes. En effet, depuis 2016, le nombre de personnes inscrites oscille autour de 2500. De même, selon les estimations, l'aide alimentaire en 2021 atteindra un volume semblable à celui de l'année précédente.

¹⁷ Observatoire de la Santé et du Social. Bruxelles, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. 2020*, p. 76-78.

¹⁸ SPP Intégration sociale, *Enquête impact social Covid-19*, février 2021, p. 14.

CHIFFRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE À UCCLE

		Invendus alimentaires	Banque alimentaire	Créée matinale	Produits européens	Subside Covid-19	Goods-To-Give	Total
2017	Poids (kg)	104 436,29	13 939,05	34 554,23	136 000,00	/	613,00	289 542,57
	Valorisation (€)	656 177,68	80 242,4	103 551,71	24 5000	/	2 452	1 087 423,79
2018	Poids (kg)	148 404,36	14 480,64	43 518,98	138 466,84	/	264,00	345 134,82
	Valorisation (€)	740 698,55	85 677,55	123 111,2	248 697,74	/	1 056	1 199 241,04
2019	Poids (kg)	151 505,62	72 284,32	27 817,42	87 954,25	/	0,00	339 561,61
	Valorisation (€)	643 787,12	129 825,52	81 873,48	222 005,67	/	0,00	1 077 491,79
2020	Poids (kg)	128 356,39	22 731,91	49 823,86	119 158	3170	289,00	323 529,16
	Valorisation (€)	666 070,55	147 380,92	160 649,13	237 824,2	26 276,7	508,78	1 238 710,28
2021	Poids (kg)	136 106,69*	26 277,64*	31 996,69*	105 899,23*	20 741,5*	263*	321 284,75*
	Valorisation (€)	779 036,54*	151 109,16*	95 672,28*	216 431,86*	28 081,16*	526,71*	1 270 857,71*

* Extrapolation

Cependant, la crise du COVID-19 a particulièrement modifié les habitudes des bénéficiaires ucclois : auparavant, ceux-ci venaient chercher des denrées une à deux fois par mois alors que désormais la fréquence est d'une à deux fois par semaine.

La pauvreté étant un élément relatif qui dépend de la richesse et du coût de la vie environnant, il est évident qu'il est plus difficile de vivre décemment avec un revenu de remplacement fixé indistinctement pour tout le Royaume, là où le coût de la vie est plus élevé.

Ce dernier élément n'est pas anodin pour les personnes aidées. Lorsque l'on met ces chiffres en regard de ceux du revenu d'intégration sociale et des allocations familiales, on comprend à quel point le coût du **logement** à Uccle pèse sur l'équilibre budgétaire des ménages qui disposent de faibles ressources.

	RIS (au 1er mars 2020)	RIS (au 1er septembre 2021)
Taux cohabitant (catégorie 1)	639,27 €	682,99 €
Taux isolé (catégorie 2)	958,91 €	1 024,49 €
Taux famille à charge, dont au moins un mineur (catégorie 3)	1 295,91 €	1 384,54 €

À ce sujet, le « Baromètre social 2020 » indique que « sur la période 2004 et 2018, les loyers en termes réels ont augmenté d'environ 20 %, donc sans tenir compte de l'indexation liée à l'indice santé (...); et ce, alors qu'en parallèle, la superficie des logements diminue depuis quelques années dans la Région. » Ces chiffres se basent sur l'enquête la plus récente réalisée avant la pandémie par l'Observatoire des Loyers. Cependant, selon le baromètre locatif du CIB (Confederatie van Immobiliënberoepen) d'août 2021, le loyer moyen des appartements retrouve son niveau d'avant pandémie (1135 € avant le COVID versus 1128 € au premier semestre 2021) après avoir connu une diminution durant le premier semestre 2020 (1101 €). Quant aux studios, leur loyer moyen a légèrement augmenté entre la période avant pandémie (634 €) et le premier semestre 2020 (644 €); depuis lors et jusqu'au premier semestre de 2021, le loyer est descendu à 633 € et puis 629 €.

De plus, l'impact de la crise du COVID-19 a mis les populations précarisées dans une situation d'autant plus difficile : augmentation des risques d'accumulation des reports de paiement et de surendettement (arriérés de loyer, de dettes énergétiques, de factures d'eau...), et ce malgré les moyens supplémentaires octroyés aux CPAS et aux nombreuses mesures mises en place au niveau régional (moratoire sur les expulsions domiciliaires, sur les coupures d'eau, de gaz et d'électricité par exemple).

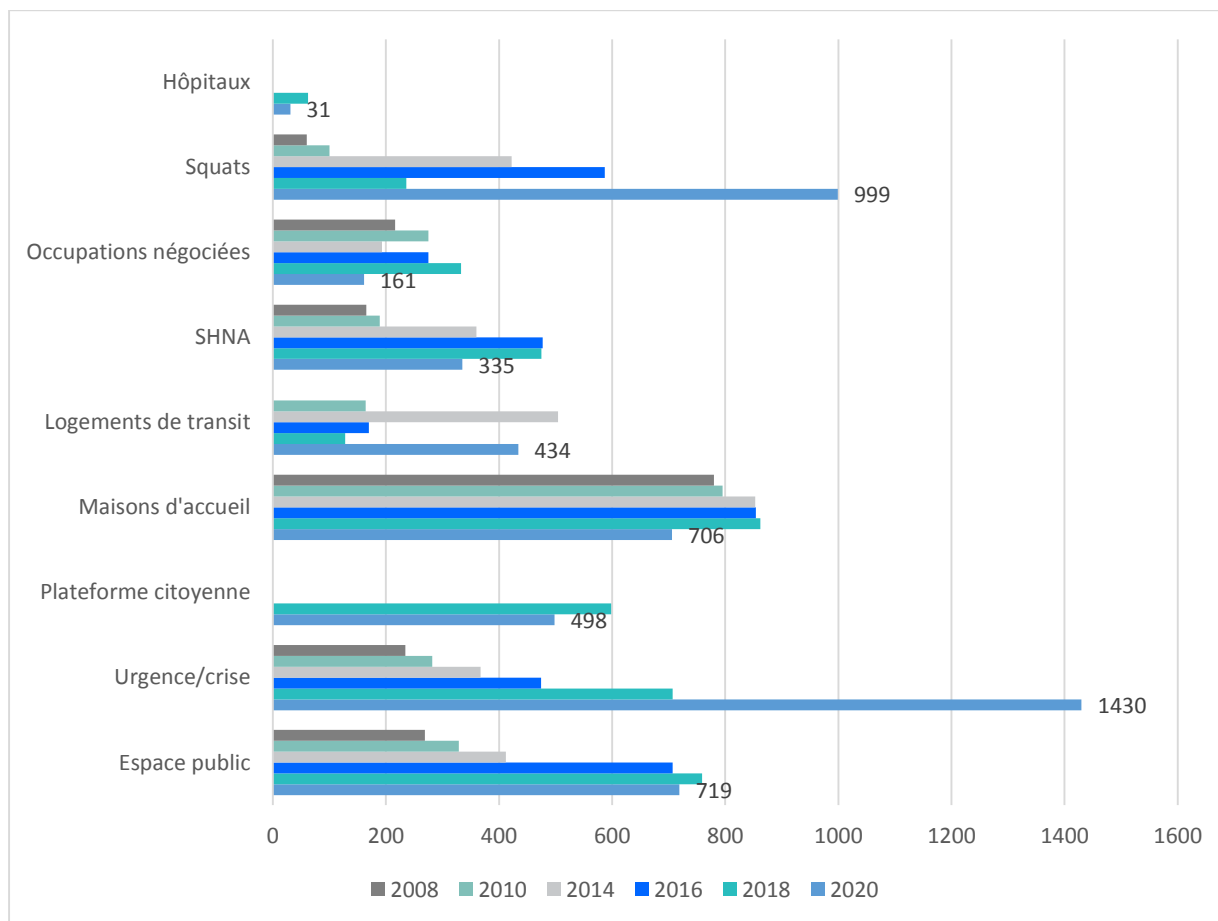
Le confinement lui-même a montré que toute la population belge n'était pas égale et que les personnes précarisées étaient plus durement touchées : absence de logement lorsqu'il faut « rester chez soi », qualité et taille inférieures du logement, surpopulation des lieux de vie, peu d'espaces extérieurs privés...¹⁹

¹⁹ Observatoire de la Santé et du Social. Bruxelles, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. 2020*, p. 12 et 117.

Un autre élément lié aux précédents et qui constitue un élément marquant de ces dernières années est l'augmentation de l'aide octroyée aux **sans-abri**.

En 2020, au niveau régional, le nombre de personnes sans-abri dénombrées par Bruss'Help était de 5313. Depuis 2008 et tous les deux ans environ, un dénombrement des personnes sans-abri et mal-logées est réalisé en Région bruxelloise. Celui-ci indique une augmentation continue : 13 % entre 2014 et 2016, 17 % entre 2016 et 2018, 27,7 % entre 2018 et 2020. Depuis le premier dénombrement, soit en 12 ans, le nombre total de personnes comptabilisées a un peu plus que triplé (208,2 %).²⁰

VUE GLOBALE : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES PAR CATÉGORIE DE 2008 À 2020



Dénombrement des personnes sans abri et mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale, Sixième édition, 9 novembre 2020. Bruss'Help

²⁰ Dénombrement des personnes sans abri et mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale, Sixième édition, 9 novembre 2020. Bruss'Help

Notons que les personnes accueillies en centres d'hébergement pour demandeurs d'asile (tels que les ILA) ne sont pas reprises dans le graphique ci-dessus les répartissant selon les lieux de vie. Par contre, les 51 personnes logées au sein des ILA du CPAS d'Uccle sont intégrées à l'effectif total de 8501 qui englobe également les personnes en logement accompagné et celles bénéficiant d'un programme Housing First.²¹

²¹ *Dénombrement des personnes sans abri et mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale*, Sixième édition, 9 novembre 2020. Bruss'Help.

C. Budget 2022 / Plan triennal 2022-2024

Note de politique générale et note d'orientation

1. Secrétariat général

Note de politique générale

Une charge administrative croissante s'impose tant au CPAS dans son ensemble qu'au secrétariat général en particulier.

Pour le CPAS, elle découle non seulement de l'augmentation du nombre de personnes aidées, mais aussi du rythme soutenu auquel le Centre est mis en demeure de répondre et des nouvelles exigences (RGPD, loi organique, transparences, urbanisme et environnement, réformes successives ou concomitantes des différentes instances qui subventionnent et/ou agrément les services, exigences liées au « bien-être au travail » du personnel — sans parler, plus récemment, des changements fréquents imposés par la gestion de la crise sanitaire) auxquelles il doit s'adapter et qui demandent en plus de la charge administrative proprement dite, un degré de spécialisation croissante. Plusieurs « entités » veillent chacune, de manière autonome et avec possibilité de sanctions à la clef, au respect de ces exigences et des intérêts qu'elles sont censées protéger, souvent sans avoir en vue l'intérêt général auquel le CPAS doit veiller (Tutelle administrative, Inspection régionale du logement, Inspection de l'AFSCA, Inspection sociale, Inspection de l'environnement, Inspection des maisons de repos, Inspection du SPP-IS, Cellule Transparence du parlement, Autorité de contrôle du traitement des données, possibilité pour la direction des monuments et sites de dresser des PV...).

Pour le secrétariat général en particulier, une charge importante de travail est liée à la réforme de la loi organique (marchés publics, élaboration et mise en place de modifications structurelles de gouvernance) et aux exigences corrélatives de la tutelle, à l'augmentation importante du nombre des assemblées (+ 86 % sur les cinq dernières années, voir annexe), aux nouvelles responsabilités imposées au secrétaire général par l'ordonnance du 14 décembre 2017...

La coordination de projets prend également beaucoup de temps et d'énergie, et celle de la réorganisation des homes accroîtra encore la charge qui pèsera sur le secrétariat général.

Il s'ensuit que certaines tâches liées au management proprement dit sont actuellement mises de côté (p. ex., les évaluations des responsables de service) au profit de ces charges de type plutôt administratif. Dès lors, il est proposé de créer au sein de la cellule « Secrétariat général » une nouvelle fonction à qui le secrétaire général pourra déléguer une partie de la charge administrative qu'il assume aujourd'hui pleinement, pour se consacrer davantage aux aspects managériaux de sa fonction (dont les évaluations) tout en les faisant évoluer conformément à la nouvelle structure de gouvernance voulue par le législateur ordonnancier dans la dernière réforme de la loi organique (voir annexe).

Orientation pour le triennat

Au terme du triennat, un agent de la cellule « Secrétariat général » sera capable d'assumer, pendant ses absences, les tâches du secrétaire général qui ne relèvent pas du management et n'impliquent pas de leadership. Afin de le mettre en mesure de remplir ces fonctions, l'agent se verra confier, en plus de tâches de type administratif (correction des délibérations, assistance à la rédaction des projets de délibération, contrôle par sondages du respect des processus, veille législative...), la coordination de projets/la mise en place de coordinations là où des projets stratégiques nécessitent une collaboration interservices. Les évaluations des chefs de service seront reprises et les objectifs qui leur seront assignés seront en lien avec les objectifs stratégiques, déclinés si nécessaire en objectifs opérationnels. L'objectif est que les conditions soient réunies et mises en place afin que la prochaine mandature puisse conclure avec le secrétaire général, la note d'accord visée à l'article 45 de la loi organique. Par ailleurs, la volonté de dégager du temps pour s'ouvrir aux initiatives et informations en provenance de l'extérieur sera renforcée.

Le nouveau poste d'adjoint sera confié à un agent A1/A2 qui sera également en chargé de la coordination du Programme d'Actions Climat (PAC).

2. Affaires générales

Note de politique générale

Les mesures imposées par les pouvoirs supérieurs afin de limiter l'ampleur de la crise sanitaire sont passées par la mise en place, souvent précipitée, de solutions technologiques.

Le télétravail prophylactique deviendra prochainement la norme sous une forme structurelle — au départ un jour par semaine au CPAS. Afin de rendre ce travail à

distance efficient, il convient de donner aux agents l'accès le plus large possible aux documents, sans déplacement physique de ceux-ci, pour des motifs tant pratiques que de confidentialité/secret professionnel.

Nous proposons dès lors qu'une réflexion intégrant l'ensemble des services soit menée en 2022 sur le processus de dématérialisation des courriers/dossiers, en lien notamment avec le traitement et la destruction des archives, le RGPD, la transparence administrative vis-à-vis du citoyen, les exigences de la BCSS, les signatures digitales, et le télétravail — après désignation d'un expert ad hoc — afin de présenter fin 2022 un projet intégré sur la dématérialisation au CPAS pour les années suivantes.

L'administration propose également de porter un effort sur la communication interne et externe, et sur une meilleure utilisation des médias. Ainsi, une révision globale du site internet est proposée pour l'adapter au design du guide pratique fraîchement sorti des presses du CPAS (grâce à une collaboration avec la Coordination sociale). Une page Facebook du CPAS serait rédigée, alimentée et gérée par un groupe limité d'agents (Infocom), sous la responsabilité du comité de direction (article 50 bis LO). La signalétique sera également à uniformiser sur l'ensemble des sites et suivra entre autres les nombreux déménagements des services, passés et à venir.

La coordination du PAC (Programme d'Actions Climat) sera prise en charge par l'adjoint du secrétaire général.

Le plan de mobilité du CPAS sera sous-traité à un prestataire externe.

Orientation pour le triennat

Le projet intégré de dématérialisation sera mis en place et le processus de réalisation entamé. Le plan de mobilité sera mis à jour et son suivi sera assuré. La reprise des initiatives en matière de développement durable sera à nouveau encouragée. Enfin, le processus de classement/tri/destruction ou conservation dans les archives (spécialement au niveau des dossiers sociaux à éliminer ou pas en fonction de leur contenu et du procédé d'échantillonnage) se poursuivra et sera mis en regard du projet de dématérialisation.

Le service examinera au préalable les initiatives prises à cet égard dans d'autres CPAS et désignera ensuite, si nécessaire, un expert (prestataire externe) pour assister le service dans la mise en place d'un projet intégré de dématérialisation. En parallèle, le service devra encore recourir à l'engagement ponctuel d'étudiants en fonction des possibilités (place, budget, calendriers) en vue d'avancer dans le dépouillement des archives (et plus précisément des dossiers sociaux).

3. Finance

Note de politique générale

Le service Finances poursuivra sa ligne de conduite actuelle à savoir s'adapter aux changements et à la mise en place de nouvelles solutions logicielles.

Orientation pour le triennat

Le service continuera à s'adapter aux changements et à la mise en place de nouvelles solutions logicielles.

4. SIPPT

Note de politique générale

Le coût des vêtements de travail — dont la gestion est centralisée par ce service — est en augmentation en raison de la désignation d'un nouveau fournisseur et de la mise en adéquation des fournitures aux besoins du personnel actuel. Les équipements sont renouvelés une fois par an tout en tenant compte des demandes des services, qui se montrent généralement parcimonieux et se limitent à requérir le renouvellement des pièces usagées. Par ailleurs, 27 hommes pour le service technique et le CDAG, ainsi que 7 à 8 travailleurs sous article 60 reçoivent un équipement complet. Il faut également tenir compte de 11 travailleurs au service de nettoyage et de leurs travailleurs article 60. Enfin, l'équipement des travailleurs de l'accueil doit désormais également être prévu et pourvu par le service SIPPT.

Les frais de sécurité et hygiène sont aussi en augmentation, le nouveau conseiller en prévention accordant une attention particulière aux équipements de protection tels que des gants de travail adéquats, des appareils de contrôle du taux de CO2 dans les bureaux, des casques..., en fonction des normes liées à la santé et au bien-être au travail applicables en 2022.

Orientation pour le triennat

Le service SIPPT maintiendra son rôle de référence au sein du CPAS dans l'optique de s'adapter aux mesures en vigueur.

5. GRH – Salaires et rémunérations

Note de politique générale

Le CPAS rencontre des difficultés croissantes à garder son personnel (spécialement de première ligne) et à embaucher les profils ad hoc. La question de l'attractivité est spécialement critique pour les postes qui requièrent une importante qualification et qui, dans un contexte fortement réglementé sont nombreux : RGPD, normes environnementales, marchés publics, règles sanitaires, transparence administrative et bonne gouvernance...

Il y a réellement urgence à diminuer le taux de rotation du personnel (y compris statutaire) qui constitue une perte importante pour le CPAS, en saisissant les possibilités de valoriser le travail des agents. Il est proposé de chercher à garder/conquérir une certaine attractivité malgré le handicap salarial par rapport à d'autres régions/administrations. Notamment en faisant usage des codes experts pour les agents qui développent une spécialisation/une expertise dans leur travail.

Le télétravail deviendra structurel et un règlement sera à prévoir sur base des dispositions communales à adapter au CPAS — 1 jour par semaine à partir d'un 4/5^e. Dans cette optique, une réflexion doit être entamée dans tous les services, avec un accompagnement spécifique à destination des responsables afin de déterminer les modalités de ce nouveau contexte de travail.

L'impact financier (équipement, indemnité...) n'a pas été pris en compte dans le budget ni dans l'orientation pour le triennat à défaut d'informations suffisamment concrètes.

Le budget 2022 prend en compte des conséquences du protocole d'accord sectoriel sur les frais de personnel. Le service GRH propose de prévoir la révision du cadre et l'engagement de certains agents en 2022, ainsi que la mise à jour du statut administratif et la poursuite des nominations comme prévue au planning.

La collaboration avec le SIPPT concernant les mesures internes pour gérer la pandémie devra probablement être suivie en fonction de l'évolution des mesures sanitaires (mise à jour des mesures de prévention en fonction des décisions des différents niveaux d'autorités, réponses aux questions des agents, détection et signalement d'éventuels clusters, organisation de dépistages).

L'indexation provoque à elle seule une augmentation d'environ 5 % des dépenses de personnel par rapport au budget 2021 (indexations en octobre 2021 et en février et avril 2022). L'administration relève qu'il a été difficile de respecter les contraintes

budgétaires liées aux coupes dans le budget 2022, mais que le CPAS a été d'une certaine manière « aidé » par le covid, au vu des difficultés à mettre en place des remplacements... et le frein mis à ceux-ci dans les homes. Pour éviter des pertes de recettes MARIBEL corrélatives à la diminution de l'emploi dès 2023, l'espoir se porte sur une dérogation qui serait accordée par le fonds sectoriel.

Il est proposé également d'instaurer le PAC (Plan d'acquisition des compétences) en collaboration avec Promojob.

Du côté de la formation, des accords-cadres sont à mettre en place avec certains prestataires. La mise sur intranet des programmes de formation est reportée à 2022. Il est prévu que le chef du personnel - administration des salaires s'inscrive dans une dynamique de partage/délégation de ses connaissances et compétences. À ces fins, des solutions seront mises en place pour qu'à terme, le B5 du service puisse jouer un rôle de binôme en cas d'absence.

De manière générale, une politique de transmission des connaissances sera mise en place pour l'ensemble de l'administration via la rédaction de manuels décrivant de manière détaillée le fonctionnement des postes, et en particulier les postes stratégiques.

Orientation pour le triennat

Il est prévu que le chef du personnel - administration des salaires s'inscrive dans une dynamique de partage/délégation de ses connaissances et compétences. À ces fins, des solutions seront mises en place pour qu'à terme, le B5 du service puisse jouer un rôle de binôme en cas d'absence.

De manière générale, une politique de transmission des connaissances sera mise en place pour l'ensemble de l'administration via la rédaction de manuels décrivant de manière détaillée le fonctionnement des postes, et en particulier les fonctions critiques pour la bonne marche de l'administration.

6. Juridique

Note de politique générale

On ne constate pas de diminution du nombre de garanties locatives octroyées, contrairement à ce qui avait été prévu dans la Note de Politique générale et le Programme de politique générale. Les nouvelles demandes continuent à affluer, malgré que le fonds BRUGAL est régulièrement sollicité.

L'aperçu critique de la jurisprudence du CPAS qui avait été initialement prévu pour 2021 est reporté à 2022.

L'inventaire des formulaires, conventions et règlements est également reporté à 2022.

Orientation pour le triennat

/

7. Service Médiation de Dettes

Note de politique générale

Le service déménagera en 2022, et s'installera au 1001 de la chaussée d'Alseberg, à proximité immédiate avec la Cellule énergie.

Orientation pour le triennat

L'accent sera mis sur la prévention et les synergies à développer avec la cellule énergie.

8. Informatique

Note de politique générale

Le service informatique a été littéralement débordé de travail et de demandes d'intervention en raison de la mise en place des solutions de travail à distance, sans préparation, suite aux mesures préconisées par les autorités dans le cadre de la crise sanitaire.

L'administration propose de poursuivre l'augmentation de la capacité de télétravail à la fois en augmentant le nombre de licences CITRIX (passage de 100 connections simultanées à un nombre à définir en fonction des capacités actuelles du hardware) mais aussi en remplaçant et configurant périodiquement les PC, qui correspondraient désormais à des portables associés à des « docking stations » pour les fonctions télétravaillables.

L'actualisation du plan catastrophe (DRP) sera également à l'ordre du jour. Comme le serveur dédié — situé à l'Antenne sociale — est réellement devenu vétuste, il serait proposé de mettre en place un serveur catastrophe situé à distance (cloud sécurisé).

La perte de productivité peut être importante en cas de hacking/phishing, et les tentatives sont fréquentes. L'administration prévoit dès lors d'améliorer ses performances en matière de gestion de la cyber sécurité par l'acquisition d'un nouvel antispam. Il s'agit de supprimer le fonctionnement actuel du tri des spams via « l'administrator », ce qui reste jusqu'à présent la solution la plus sécurisante au vu du dispositif en place.

Quant au réseau, un cloisonnement par V-LAN est proposé. Il s'agirait d'établir des couloirs étanches à la transmission des virus afin de ne pas devoir tout bloquer en cas d'infection.

Le service suggère également d'augmenter la capacité et la performance des serveurs virtuels par l'acquisition de licences Windows Server 2019.

Enfin, il s'agira de lancer la réflexion sur le projet intégré de dématérialisation (voir plus haut, point consacré aux Affaires générales) en collaboration avec les Affaires générales.

Orientation pour le triennat

Au terme de ce triennat, l'antivirus, les serveurs des sites distants et les switches à l'administration centrale (en raison de leur obsolescence et de leur inadaptation à une configuration homogène) seront remplacés.

Par ailleurs, un filtrage Web serait à mettre en place, avec un blocage plus sélectif des accès au Web.

Le remplacement des switches pour la Cité Asselbergs et le Domaine du Neckersgat devrait également être envisagé.

Dans le cadre du projet du Domaine du Neckersgat, il conviendra d'examiner avec la direction des homes la nécessité de revoir les dispositifs — matériels et logiciels — nécessaires pour le fonctionnement du nouveau home. De plus, le service envisage également de faire procéder à un test de pénétration du système par un tiers lorsque les investissements nécessaires auront été effectués (coût estimé à 10 000,00 €).

9. Patrimoine

Note de politique générale

Vu la charge actuelle de travail, le service regrette de ne pas avoir assez d'effectifs pour réaliser l'objectif de rénovation des maisons sociales de la rue Egide Van Ophem, et il est proposé de reporter cet objectif après la rénovation du Domaine du Neckersgat.

Plusieurs gros marchés (Domaine du Neckersgat, assurances, cuisines du Home Brugmann...) ont été passés ou sont en préparation.

La crise sanitaire a imposé des réaménagements fréquents au gré des modifications régulières des prescriptions d'ordre sanitaire : l'intégration du 1001 avec la mise en place « en catastrophe » du plan grand froid 2020-2021, le déménagement du CDAG du Bourdon vers le 860, les déménagements en cours d'autres services...

La hausse des coûts de l'énergie aura un impact certain sur les factures des bâtiments publics, et à cet égard il a été pris en considération une augmentation globale de 6 %. En ce qui concerne le réaménagement du parking de l'AC, le cabinet médical a été installé dans des conteneurs sur le parking intérieur et donc, seule une partie des travaux a pu être menée. En effet, la réalisation de l'asphaltage est reportée à 2022, une partie du parking étant actuellement inaccessible tant que les conteneurs sont en place.

Une extension des bureaux sera nécessaire à l'administration centrale, non seulement pour répondre aux besoins actuels d'espace pour le personnel en place, mais aussi en prévision du nombre d'agents supplémentaires à engager. Par conséquent, il est notamment proposé de déplacer le cabinet médical et de l'installer définitivement à l'extérieur de l'administration : la piste d'acquisitions en face du 860 est actuellement à l'examen. Une solution serait l'achat d'un local actuellement loué, au 861 Chaussée d'Alseberg — au prix de 200 000,00 € — où se situe l'Antenne sociale. Des investissements nécessaires devront y être réalisés pour y établir un cabinet médical. Un déplacement des services administratifs de l'ILA est également à examiner.

On relèvera l'augmentation des frais postaux liée à la crise sanitaire et au changement de prestataire (Easy post), dont les tarifs sont plus onéreux.

Orientation pour le triennat

À l'échelle du triennat, il est proposé de planifier l'acquisition de bureaux et de deux maisons ILA, étant donné la disparition prochaine de la maison du directeur INI au Domaine du Neckersgat et les besoins inhérents au projet de réinstallation.

Le projet de « maison d'accueil » sera suivi dans l'optique de ramener la facture à un montant acceptable, toujours dans l'objectif de garantir une opération neutre sur le plan budgétaire. Le CPAS est dans l'attente d'une décision sur le projet pour avancer sur le réasphaltage et le préau.

L'adjudication des travaux, puis le suivi du chantier au Domaine du Neckersgat constitueront une charge de travail importante et inhabituelle pour le service.

Il est en outre proposé d'étudier une solution afin d'améliorer la récupération de l'énergie produite par les panneaux solaires de l'Administration centrale, et spécialement l'énergie du week-end. L'une d'entre elles pourrait être de stocker cette dernière comme réserve de sécurité en cas de panne.

Enfin, le service devra veiller à adapter la surface de travail disponible à la quantité d'agents requise pour assurer le service.

10. Facturation-Assistance

Note de politique générale

Le service Facturation-Assistance aura pour préoccupation de s'adapter aux évolutions qui se dérouleront au sein des autres services, et particulièrement du service social.

Le Service concrétisera également le projet « Comptes système I ».

Orientation pour le triennat

Voir le point « Note de politique générale ».

Au terme du triennat, le service projette d'élargir les comptes système I.

11. Social

Note de politique générale

Le service social poursuivra son objectif principal d'informatisation et de rationalisation des processus.

Orientation pour le triennat

Le service social envisagera de s'adjoindre les services d'un prestataire expert ou d'engager un agent spécialement chargé du projet d'automatisation des processus des services sociaux (niveau B), afin de mettre en place et assurer le suivi des processus liés à l'informatisation et l'automatisation des PV, des notifications et des instructions comptables qui sont la suite des décisions du Comité Spécial du Service Social (CSSS) et du président pour les aides urgentes.

La crise sanitaire a fait émerger de nouveaux besoins au niveau de la gestion de l'accueil — accueil téléphonique et physique (par des agents d'accueil) et accueil de la cellule accueil (par des assistants sociaux) — de sorte que la mise en place du logiciel dédié a été mise entre parenthèses, le temps d'examiner la faisabilité d'une autre solution du type ticketing (wait box et time box) avec la collaboration du service informatique et des Affaires générales.

Quartier

Note de politique générale

Deux assistants sociaux engagés en urgence sont confirmés. L'objectif est de revenir en 2022 à des standards d'enquête sociale acceptables (norme de 80 dossiers par assistants sociaux quartier), de pallier les baisses d'exigences et de qualité de suivi des dossiers liées à la crise sanitaire et de pouvoir assurer la reprise des visites à domicile.

Le service social quartier propose également le développement de synergies avec Promojob et l'élaboration d'outils communs ainsi que l'abandon des bilans simplifiés, le retour aux bilans semestriels et l'établissement de meilleurs budgets des usagers.

Orientation pour le triennat

Le service a pour projet de mener une réflexion en vue de s'adapter à un télétravail structurel, tout en gardant pour préoccupation les spécificités et le sens du travail social.

Énergie

Note de politique générale

La cellule Énergie propose de rester attentive à l'évolution de la facture énergétique et de s'adapter si nécessaire.

Il est prévu de mener des co-animations avec d'autres services (cellule Logement, ILA, Antenne sociale...). La cellule Énergie propose également de développer des synergies avec le Service Médiation de Dettes et Prévention qui a déménagé et s'est rapproché physiquement de l'Administration centrale et par là même de l'Énergie. Ainsi, il est prévu que les responsables du Service Médiation de Dettes et Prévention et Énergie collaborent pour examiner les possibilités d'actions communes en s'inspirant de ce qui a été fait dans d'autres CPAS (voir aussi rubrique Service Médiation de Dettes et Prévention).

Le service devra assurer la transition avec un nouveau responsable, envisager et mettre en place une nouvelle organisation du travail. Il faudra pourvoir au remplacement d'un collaborateur en 2022 par une personne encore plus polyvalente.

Des actions préventives pour conscientiser les Ucclois seront envisagées dans le cadre d'une nouvelle organisation du travail.

Des pistes devront être recherchées pour optimiser l'utilisation de la subvention concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Orientation pour le triennat

La cellule Énergie assurera la transition avec un nouveau responsable, envisagera et mettra en place une nouvelle organisation du travail.

Réinsertion socioprofessionnelle — PromoJob

Note de politique générale

La réinsertion socioprofessionnelle doit se réorganiser avec l'arrivée d'un nouveau responsable avec pour objectif principal l'amélioration de l'encadrement et la mise en place de cadres décisionnels.

Il sera aussi question de s'adapter à la perte progressive des personnes engagées sous contrat article 60 dans les Maisons de Repos du CPAS alors qu'ils représentent une forte proportion des emplois d'insertion.

Avant tout, il s'agira de mettre l'accent sur la mise à l'emploi.

L'objectif 2021 concernant les bornes numériques (virtualisation des valves et offres d'emploi) est reporté en 2022.

Il est proposé d'abandonner le projet de l'enquête auprès de bénéficiaires ; celui de soutien aux indépendants sera, lui, bien poursuivi.

Promojob a également pour projet de relancer les modules de coaching, d'acheter du matériel — caméra, trépied et matériel divers afin de permettre aux bénéficiaires de se voir lorsqu'ils sont en entretien lors du module

Orientation pour le triennat

Le service veillera à s'adapter à la situation actuelle, fortement perturbée, du marché de l'emploi. Il se centrera sur les problématiques en cours et veillera à améliorer l'opérationnel, à renforcer la simplification administrative, spécialement orientée pour les utilisateurs afin de maintenir le dialogue avec ceux qui fréquentent le service et à nouer de nouveaux contacts.

Au niveau de la perte prévisible du taux de mise à l'emploi de personnes engagées sous contrat article 60 liée à au projet de fusion des homes, il s'agira de rester au même niveau, voire de s'imposer une amélioration.

Réinsertion socioprofessionnelle — Antenne sociale

Note de politique générale

L'Antenne propose la reprise du projet « Actions collectives », qui avait été abandonné en raison de la crise sanitaire.

L'Antenne s'engagera dans un nouveau projet de soutien scolaire avec goûters sains pour les enfants. Il s'agira d'organiser des ateliers avec pour objectif le renforcement des compétences parentales. Une convention avec « Parents conscients » sera établie et permettra la collaboration avec un professionnel pour l'organisation des groupes de paroles.

Les Ateliers Alpha/FLE seront repris en vue de mettre en œuvre la reconnaissance par « Lire et écrire ».

Orientation pour le triennat

Poursuite des initiatives 2022. Pas d'objectif spécifique.

Logement

Note de politique générale

La Cellule Logement propose de mettre en place une collaboration avec l'AISSU : dans l'état actuel des discussions, il s'agit de mettre un local à disposition un demi à un jour par semaine.

Il est également prévu de maintenir le projet COVID, pour lequel un agent a été engagé. Il est prévu de mettre en place une table spécifique du logement à destination des personnes désemparées face aux difficultés liées à la recherche d'un logement (coaching).

Orientation pour le triennat

Poursuite des initiatives 2022. Pas d'objectif spécifique.

ILA

Note de politique générale

Les ILA se concentreront sur la mise en place d'un projet de réinstallation, qui impliquera l'engagement de personnel complémentaire : un éducateur TP et un mi-temps assistant social.

Il sera dès lors nécessaire de développer un projet commun et de collaborer avec le service Patrimoine en vue de l'acquisition de locaux pour le service ILA et de la location ou l'achat d'une maison pour l'hébergement des nouveaux résidents.

Orientation pour le triennat

Continuation des objectifs 2022. Une solution devra être trouvée au relogement des personnes hébergées au Domaine du Neckersgat avant démolition de la « Villa du directeur ».

Services auxiliaires — Services Ucclois à Domicile & Titres-Services

Note de politique générale

La charte générale des valeurs du service social sera adaptée aux spécificités des SUD et TS.

Un **logiciel de gestion des services** — ainsi que les formations et le matériel ad hoc liés — sera implémenté.

Le service projette d'instaurer un **contrôle distant des travailleurs en possession d'un smartphone** (scannage du QR code avec géolocalisation).

Il faudra tirer les conséquences de l'analyse des risques et le cas échéant, redéfinir les missions des agents des SUD, avec une attention particulière à porter sur **l'adaptation de l'aide à la santé mentale des usagers.**

Pour rappel, le service devra s'accorder le temps nécessaire pour adapter son fonctionnement en raison de l'installation d'une nouvelle équipe et suite à la réunion des services SUD et Titres-Services sous une même direction.

Orientation pour le triennat

L'enjeu de ce triennat se situe au niveau du basculement lié au maintien des personnes âgées plus tard à leur domicile, ce qui implique la nécessité de développer des compétences nouvelles et la création de synergies avec d'autres organismes et particulièrement sur le plan de la santé mentale.

Le nouveau service mis en place sera maintenu et aura pour objectif de veiller à sa modernisation.

Services auxiliaires – Accueillantes d'enfants

Note de politique générale

La situation ce service est critique malgré une demande très importante tant au niveau des candidats que de la liste d'attente (pour une place chez une accueillante).

Six accueillantes composent actuellement le service. Des mesures d'encouragement adoptées par le CPAS n'ont pas été concluantes vu l'augmentation récente des loyers, difficiles à assumer pour le personnel concerné. De plus, la nécessité de disposer d'une terrasse fait aussi augmenter les loyers des logements nécessaires pour l'accueil.

Deux accueillantes prendront leur pension, respectivement en 2022 et en 2024. Faute d'engagements à venir, le nombre d'accueillantes d'enfants minimal pour accueillir 36 enfants (9) ne sera plus atteint.

Orientation pour le triennat

Maintien d'un service malgré la baisse du nombre des accueillantes.

Services auxiliaires — Cabinet médical

Note de politique générale

Il est prévu de déplacer le cabinet médical (cf. supra, point Patrimoine).

Orientation pour le triennat

Poursuite des initiatives 2022. Pas d'objectif spécifique.

Services auxiliaires — Crèche Asselbergs

Note de politique générale

La proposition est d'examiner l'opportunité d'investir dans un système d'alarme incendie avec des détecteurs supplémentaires à installer, et d'améliorer l'audibilité de l'alarme depuis la Cité. On examinera si le service technique est en mesure de faire les travaux après visite du Conseiller en Prévention.

Des aménagements sont également à envisager pour utiliser le jardinet côté gauche.

Orientation pour le triennat

Poursuite des initiatives 2022. Pas d'objectif spécifique.

Coordination sociale

Note de politique générale

La mise en place de la coordination sociale (suite à l'adaptation à la dernière mise à jour de la loi organique) sera consolidée par le biais de réunions régulières à convoquer, d'une charte à instaurer, d'un comité de pilotage ainsi qu'une assemblée plénière à créer, de groupes de travail, de la poursuite du travail sur l'aide à l'introduction des demandes d'allocations d'études, de la production de brochures, du développement d'un axe social-santé et de la récolte de nouveaux indicateurs.

Orientation pour le triennat

En 2023, l'opportunité d'un engagement serait examinée afin d'aider la coordinatrice à assumer la charge de travail liée au projet à la condition qu'il se développe bien. Il faudra également rechercher d'autres sources de financements.

CDAG

Note de politique générale

Le projet initial de déménagement a été modifié puisque le CDAG a déménagé au 860 et non plus au 1001 comme cela avait été prévu au départ.

On constate l'émergence de freins au développement de partenariats avec l'extérieur.

Un « petit » projet a été lancé depuis peu et se poursuivra : la création et la publication d'un flyer mensuel ciblé sur les légumes du mois pour inciter à consommer selon le calendrier des saisons, donner des idées de recettes, informer sur les bienfaits des légumes... Il est disposé à des points stratégiques de distribution au sein de l'administration, aussi bien pour les usagers que pour les travailleurs du CPAS.

La sous-location aux restos du Cœur est arrivée à son terme. La résiliation a été faite suite au déménagement du service.

La quantité de déchets est en augmentation, tout comme la quantité de retraits au marché matinal, et une deuxième camionnette est plus qu'utile.

Les partenariats avec les commerçants locaux ont été mis entre parenthèses pendant le déménagement. Prochainement, le CDAG a l'intention de développer de nouveaux partenariats et pour cela de refaire le tour des commerçants. En effet, un gros développement du service est à prévoir.

En ce qui concerne le besoin de locaux, l'espace disponible au 860 est réduit de sorte que les possibilités de l'utiliser avec un rôle d'appui en tant que lieu de stockage sont limitées. Par contre, deux véhicules sont disponibles au CADG. Le service projette donc de développer leur rôle d'appui en les partageant pour le soutien logistique — le stockage reste limité et il s'ensuit une distribution rapide à des associations partenaires sur Uccle et environs.

Le service participera à des réunions de coordination sociale dans le but, dans un premier temps, d'identifier les acteurs ucclois concernés par l'aide alimentaire et d'investiguer sur les synergies possibles.

Orientation pour le triennat

Le CDAG a pour projet de pérenniser la publication de flyers sur l'alimentation et de développer des partenariats. Il devra se positionner dans les projets LOCO.

12. Home Brugmann

Note de politique générale

Le Home Brugmann projette la fermeture de sa buanderie et de là le transfert au service du linge du CPAS de Bruxelles.

Une augmentation du coût du blanchissage est donc à prévoir et une réduction du personnel — trois ETP à réaffecter en remplacement des articles 60.

La cuisine sera mise en gestion, ce qui impliquera une diminution au niveau des coûts de personnel.

La politique d'adaptation du personnel à l'occupation se poursuivra (cf. décision du CAS).

La direction prévoit également la fin de la maintenance du logiciel de soins, des programmes de formation du personnel et des investissements en matériel.

Sur les deux sites, un nouveau logiciel de soins sera installé, avec possibilité de gestion par smartphone.

Un poste administratif est prévu au cadre du nouveau Domaine du Neckersgat ; il assurera notamment le suivi de l'implémentation des logiciels spécifiques au home.

Il faudra tirer les leçons de l'analyse des risques du Nursing et rationaliser les moyens humains et financiers mis à disposition du service en se souciant d'appliquer de l'équité dans la répartition des tâches.

Sur les deux sites sera menée une réflexion globale sur l'intégration des différents services aux aînés, leur coordination et leur éventuelle centralisation au nouveau Domaine — service placements, SUD-Titres-Services, Centre de soins de jour, MR/MRS, Résidence service, Repas à domicile.

Orientation pour le triennat

Il faudra prévoir une réduction progressive du nombre de résidents du Home Brugmann en vue de sa fermeture (suivant phasage) et cette mesure aura un impact important sur les chiffres. Une provision du coût moyen de dix licenciements a été prévue avec paiement d'indemnités (provisionnés en frais de restructuration en 2024).

13. Domaine du Neckersgat

Note de politique générale

Le Domaine du Neckersgat fera face à une augmentation progressive de l'occupation — et devra procéder à l'acquisition du mobilier et matériel encore nécessaire, après récupération du mobilier des chambres des résidents.

Le marché public « cuisine » sera lancé.

Le Domaine du Neckersgat fera appel à des interventions plus fréquentes de la logopède et un accent sera mis sur la nutrition.

Orientation pour le triennat

Cfr. mise en place du projet de nouveau Home.

14. Cité Asselbergs

Note de politique générale

À la Cité, un projet de réflexion et des actions axés sur la consommation seront développés.

Les retours en famille et les problèmes qui s'ensuivent sont liés à ce qui est offert aux enfants à la Cité, alors que les familles ne peuvent pas se permettre les mêmes achats et ne sont pas en mesure de suivre le « train de vie » qu'ils connaissent à la Cité.

La cuisine utilisera des légumes de saison et aura pour projet d'améliorer le tri des déchets.

Une logique de récupération sera instaurée au niveau des fournitures scolaires (se poser la question de l'achat d'un nouveau cartable chaque année par exemple).

Au vu de l'augmentation des honoraires paramédicaux (et des remboursements corrélatifs), la Cité de l'enfance a perdu une logopède conventionnée et l'a remplacée par la logopède des homes. Ceci a constitué un plus parce que le prestataire est sur place. De plus, la Cité est satisfaite de ces prestations. Les coûts augmentent donc du fait du retour d'une logopède.

En outre, le suivi « psy » augmente. De fait, il y a nécessité d'offrir plusieurs suivis spécifiques. Ensuite, les difficultés rencontrées sont liées au nouveau circuit administratif imposé aux mandants pour désigner un service agréé en vue d'effectuer les bilans. Ceci a pour conséquence qu'il faut trouver des solutions alternatives plus efficaces, mais aussi plus coûteuses...

Les horaires, incompatibles avec les réductions de temps de travail demandés par plusieurs agents, seront modifiés. Deux éducateurs de nuits travailleront en binôme quand les deux pavillons seront ouverts pour assurer la sécurité des enfants et des éducateurs (à la demande de l'inspection pédagogique).

Enfin, la Cité aura besoin de remplacer le véhicule actuel ainsi que la vieille chaudière au Pavillon 2.

Orientation pour le triennat

Poursuite des initiatives 2022. Pas d'objectif spécifique.

15. Recette

Note de politique générale

Plusieurs collaborateurs de la Recette devront **acquérir de nouvelles compétences** en 2022. Il s'agit d'un préalable jugé nécessaire avant de se lancer dans de nouveaux projets. La méthode suivie consistera à mettre en place une rotation des agents à plusieurs postes différents, et de développer les spécialisations dans un domaine précis (emprunts, contraintes, irrécouvrables, salaires, garanties locatives...).

Quant à la **cartographie des processus** liés aux recouvrements, celle-ci est en cours : 30 à 40 % des processus sont rédigés. Cependant, le travail est actuellement en pause en raison de problèmes d'absences pendant la crise sanitaire, qui ont imposé au service de se recentrer sur son core business.

Le rattrapage du **retard historique accusé dans les imputations** avance bien. Il s'agit d'un travail conjoint avec d'autres services, spécialement le service Facturation — Assistance avec qui des priorités communes pourraient être fixées.

Le **recouvrement des créances** s'améliore, avec priorité aux subsides et subventions. Une discussion pourra avoir lieu entre le conseil de l'action sociale et le directeur financier concernant la **liquidation d'un passif relatif à de nombreuses subventions à compenser avec des dépenses** — impact potentiel de 700 000 euros sur la dotation communale (diminution de la dotation).

Le service poursuivra le **nettoyage des comptes** de montants anciennement imputés sans correspondance avec des créances ou des dettes réellement réalisables.

Une attention particulière sera à porter sur l'**augmentation du remboursement périodique des emprunts** (capital et intérêts) en forte augmentation dès 2022, en raison de la prise en compte du projet du Domaine du Neckersgat, et à partir de 2024 de l'emprunt de type « bullet » de l'ILA 6.

Les montants des remboursements en capital et intérêts pour le projet Domaine du Neckersgat sont évalués en fonction des données connues à ce jour. Certains éléments peuvent les faire évoluer (prix de l'adjudication, prix de vente du HB, moment où les dépenses seront effectuées). L'évolution des taux pourrait avoir une influence, spécialement sur le coût du financement du projet Domaine du Neckersgat. Le fait que le Home Brugmann ne serait pas vendu, mais bien l'Administration centrale, après travaux au Home Brugmann, pourrait également avoir un impact important sur le financement.

Orientation pour le triennat

La Recette poursuivra les actions entamées en 2022 et/ou déjà engagées.

RÉSERVES

Il convient de relever que la situation de crise sanitaire rend très difficile tout exercice d'anticipation, et en particulier la réalisation d'un plan triennal. Le CPAS ne peut dès lors qu'émettre certaines réserves à ce sujet, et spécialement sur l'évolution des coûts de l'énergie et de l'inflation en général. L'entrée en vigueur de nouvelles dispositions comptables, prévue en 2023, peut également avoir des conséquences qui impliqueront une révision des données chiffrées du plan triennal.

D. ANALYSE DU BUDGET

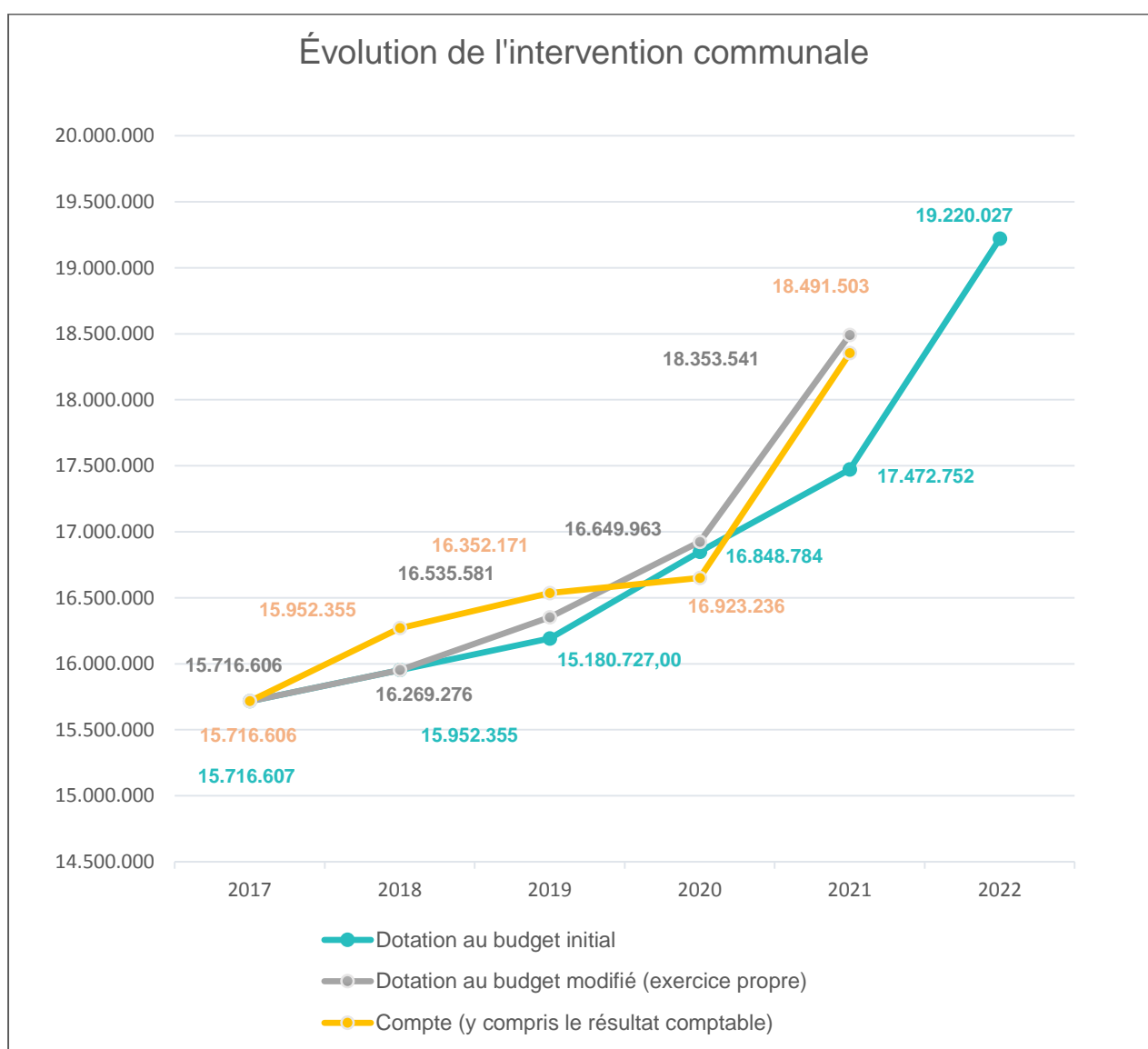
1

Chapitre 1

ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

1.1. Évolution de l'intervention communale

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation au budget initial	15.716.607,12	15.952.355,21	16.191.640,54	16.848.783,95	17.472.751,87	19.220.027,00
Dotation au budget modifié (exercice propre)	15.716.606,12	15.952.355,21	16.352.170,54	16.923.235,76	18.491.503,43	
Compte (y compris le résultat comptable)	15.716.606,12	16.269.276,21	16.535.580,53	16.649.963,10	18.353.541,12	



A decorative graphic consisting of a dark blue line that starts from the left edge, goes up to a dark blue circle containing the white number '2', then slopes down to the right, ending at another dark blue circle. The background is composed of various shades of green and teal, with the line and circles overlaid on top.


2

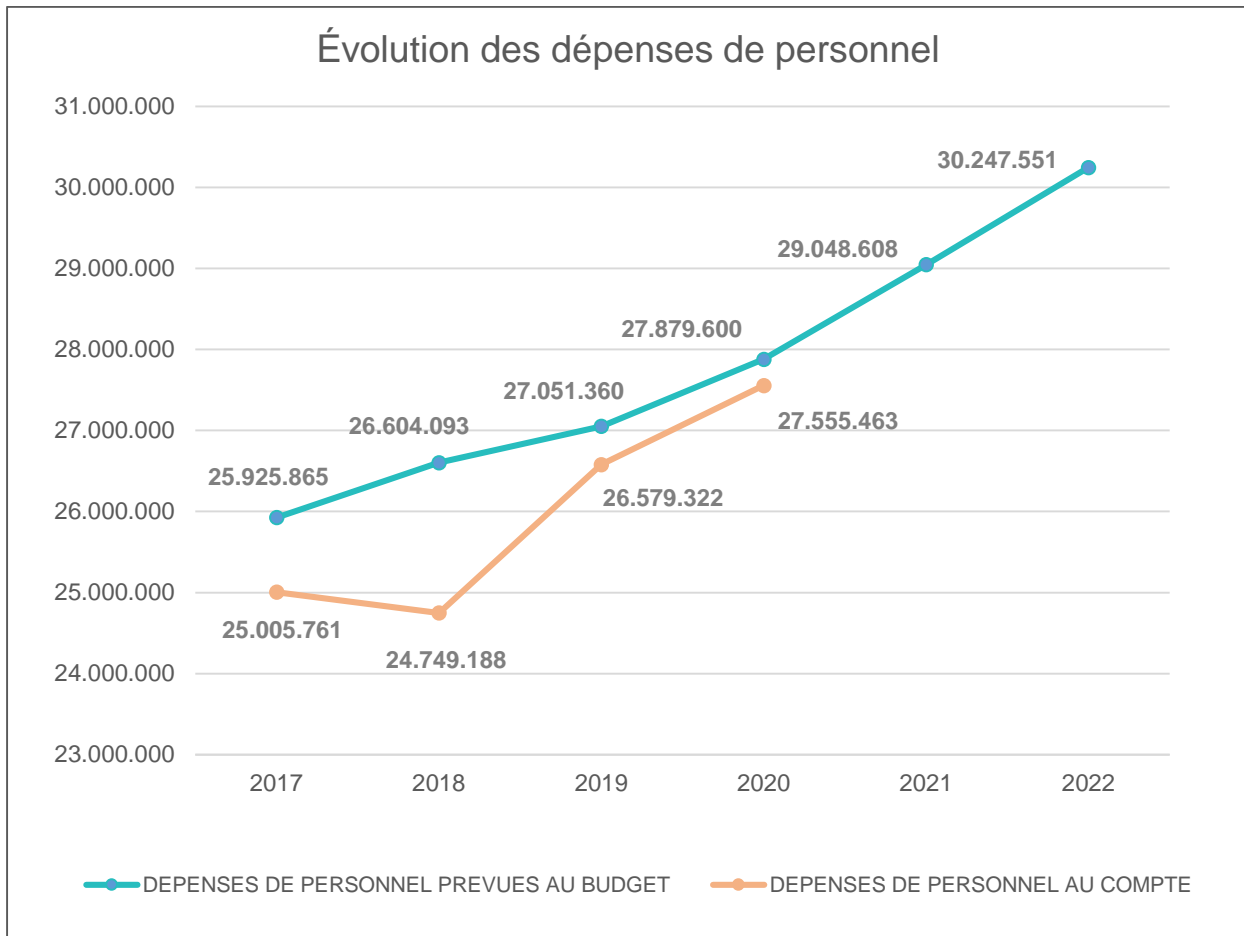
Chapitre 2

CHARGES DU PERSONNEL

2.1. Évolution des charges du personnel

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	25.925.865,00	26.604.093,00	27.051.360,00	27.879.600,00	29.048.608,00	30.247.551,00
COMPTE	25.005.760,96	24.749.187,53	26.579.322,10	27.555.462,63		

 **4,13 %**

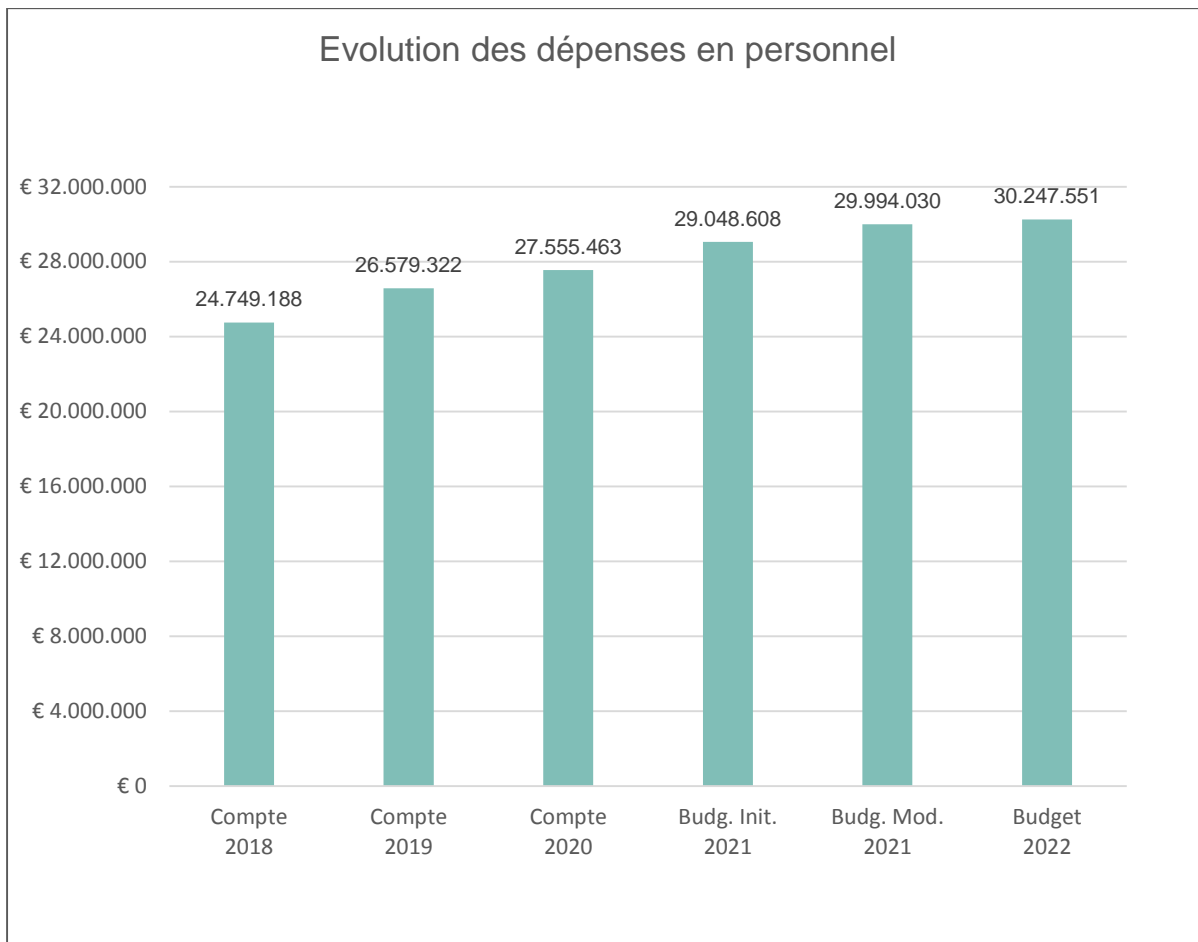


2.2. Réparation des charges du personnel par fonction

Fonction	Budget 2020	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
1230 - Administration générale	7.023.405,00	7.023.405,00	7.301.538,00	7.816.077,00
1310 - Services généraux	322.900,00	322.900,00	519.060,00	278.323,00
8015 - Fonds d'Energie	53.665,00	53.665,00	55.514,00	65.036,00
8090 - Service consultation et info juridiques	32.630,00	32.630,00	32.651,00	35.929,00
8320 - Aide sociale	2.379.590,00	2.379.590,00	2.536.172,00	2.946.435,00
83411 - Home Brugmann	4.463.325,00	4.463.325,00	4.553.880,00	4.289.971,00
83413 - Domaine du Neckersgat	3.378.835,00	3.378.835,00	3.322.876,00	3.941.477,00
8351 - Etablissement pour enfants et jeunes gens	1.493.770,00	1.493.770,00	1.586.588,00	1.645.072,00
8360 - Maisons d'accueil	166.240,00	166.240,00	203.876,00	224.660,00
83601. - Initiative locale d'accueil (1-2-3-4-5)	255.085,00	255.085,00	326.770,00	366.285,00
8441 - Aides familiales et seniors	1.754.680,00	1.754.680,00	1.799.489,00	1.933.581,00
8442 - Crèches, pouponnières	459.415,00	459.415,00	517.512,00	576.332,00
8443 - Service baby-sitting	368.215,00	368.215,00	311.615,00	291.280,00
8448 - Service de nettoyage	850.860,00	850.860,00	761.417,00	798.838,00
84492 - Service réinsertion professionnelle	2.547.825,00	2.547.825,00	2.814.939,00	2.414.497,00
844921 - Service réinsertion professionnelle (Economie sociale)	361.515,00	361.515,00	402.880,00	406.380,00
844929 - Service réinsertion professionnelle (Conv.Actiris + FSE)	982.750,00	982.750,00	1.021.913,00	1.067.622
84494 - Magasins	304.940,00	304.940,00	317.308,00	340.324,00
84496 - Médiation de dettes	540.735,00	540.735,00	522.412,00	506.496,00
87113 - Dispensaire de soins (3)	139.220,00	139.220,00	140.198,00	145.722,00
8790 - Covid	--	--	--	157.214,00
TOTAL	27.879.600,00	27.555.462,92	29.048.608,00	30.247.551,00

2.3. Évolution des charges du personnel

FONCTIONS		Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Budg. Init. 2021	Budg. Mod. 2021	Budget 2022
1230	Administration générale	6.404.880,40	6.803.976,01	7.174.034,24	7.301.538,00	7.592.112,98	7.816.077,00
1310	Services généraux	170.355,03	315.886,86	363.193,98	519.060,00	619.860,00	278.323,00
8015	Fonds d'Energie	46.676,20	50.485,06	54.761,41	55.514,00	57.478,00	65.036,00
8090	Services de consultation et d'information	28.020,17	30.533,45	32.613,93	32.651,00	34.086,00	35.929,00
8320	Aide sociale	2.211.010,31	2.245.423,32	2.401.220,42	2.536.172,00	2.596.802,90	2.946.435,00
83411	Home Brugmann B.H.	4.502.745,48	4.534.874,64	4.644.663,13	4.553.880,00	4.425.385,54	4.289.971,00
83413	Domaine du Neckersgat	3.112.667,81	3.169.351,61	3.338.168,49	3.322.876,00	3.619.203,52	3.941.477,00
8351	Etabl. pour enfants et jeunes gens	1.412.462,17	1.484.852,14	1.560.312,82	1.586.588,00	1.666.348,00	1.645.072,00
8360	Maisons d'accueil	137.864,99	136.434,65	178.986,52	203.876,00	207.136,00	224.660,00
83601	Initiatives locales d'accueil 1, 2, 3,...	221.151,18	259.893,24	287.743,30	326.770,00	320.160,00	366.285,00
8441	Aides familiales et seniors	769.004,12	1.531.489,60	1.590.089,73	1.799.489,00	1.866.656,87	1.933.581,00
8442	Crèches, pouponnières	348.847,92	407.836,52	453.697,69	517.512,00	529.941,00	576.332,00
8443	Garde d'enfants à domicile	294.728,90	308.575,51	305.063,35	311.615,00	286.140,00	291.280,00
8448	Service de nettoyage	752.517,65	770.827,86	754.324,61	761.417,00	759.117,00	798.838,00
84492	Service de réinsertion professionnelle	2.307.564,01	2.387.032,03	2.214.325,17	2.814.939,00	2.857.974,01	2.414.497,00
844921	Réinsertion professionnelle (Economie sociale)	246.760,42	283.546,44	314.717,05	402.880,00	403.716,80	406.380,00
844929	Réinsertion professionnelle (Conv.Actiris + FSE)	844.120,44	863.233,34	953.410,89	1.021.913,00	1.026.088,00	1.067.622,00
84494	Magasins	277.927,92	301.288,88	310.144,11	317.308,00	305.008,00	340.324,00
84496	Médiation de dettes	530.153,27	548.964,47	496.067,81	522.412,00	504.192,00	506.496,00
87113	Centre médical 3	125.079,08	144.816,47	127.923,98	140.198,00	147.623,00	145.722,00
87114	Centre médical 4	4.650,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8790	Covid	0,00	0,00	0,00	0,00	169.000,00	157.214,00
	Totaux dépenses	24.749.187,53	26.579.322,10	27.555.462,63	29.048.608,00	29.994.029,62	30.247.551,00



Les charges de personnel augmentent en 2022 de 1.198.943,00 € et s'expliquent par :

- **La mise en œuvre de l'accord sectoriel 2021/2025 relatif à la revalorisation salariale avec pour effet :**
 - Augmentation des barèmes de niveau C/CH au 1/01/2022
 - Augmentation de la valeur des titres repas au 1/01/2022
 - Augmentation du barème des agents en insertion professionnelle au 1/01/2022
 - Instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel avec effet au 1/01/2021
- **Indexation**
 - L'indexation d'octobre 2021 qui se répercute sur toute l'année 2022
 - 2 indexations sont prévues en 2022 : en février et en avril.
- **Les charges du personnel représentent :**
 - 29.048.608 € au budget 2021 soit 53,83% du budget de l'exercice
 - 30.247.551 € au budget 2022 soit 51,62% du budget de l'exercice



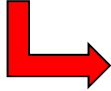
3

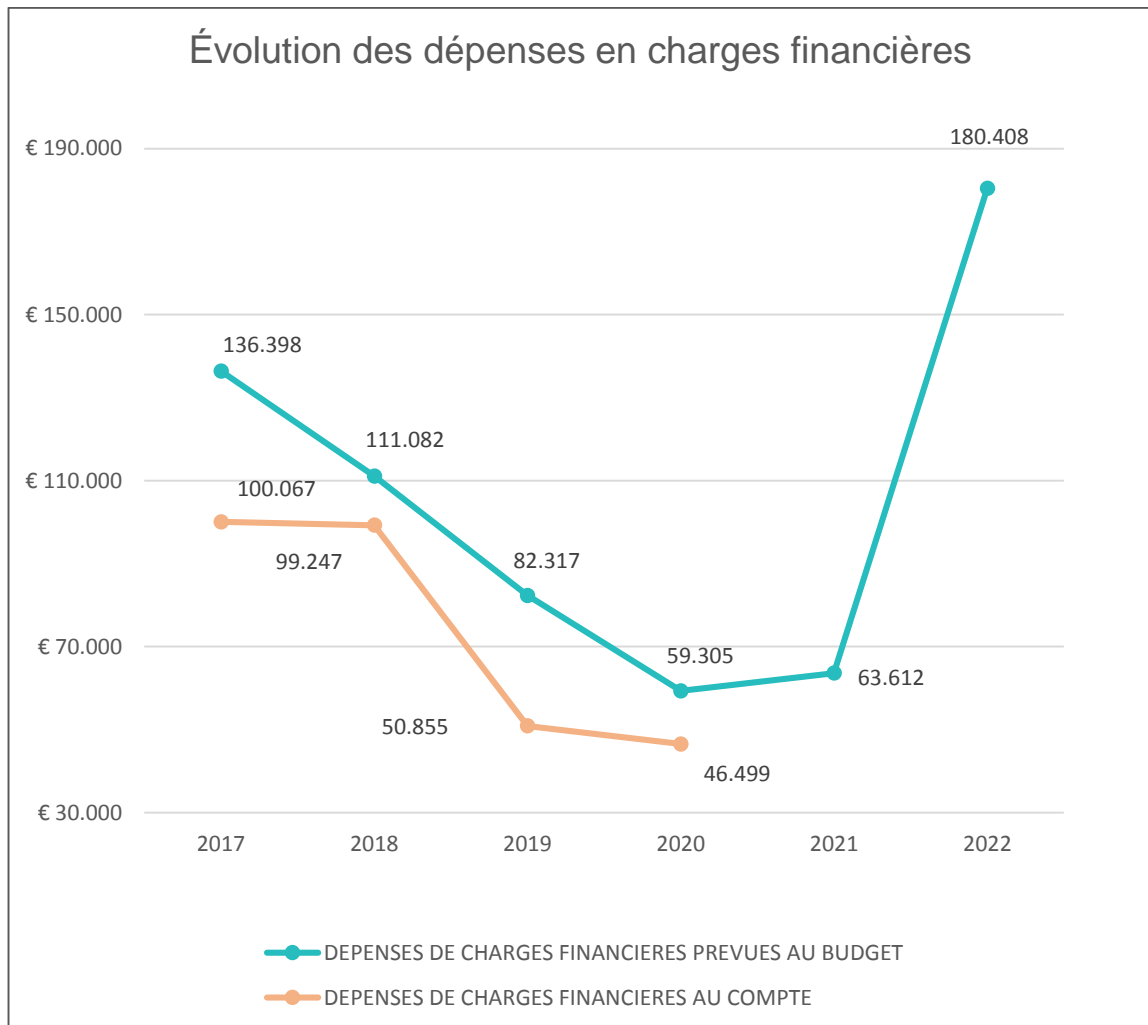
Chapitre 3

LES CHARGES D'EMPRUNTS

3.1. Évolution des charges d'emprunts

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	136.398,40	111.081,76	82.317,46	59.304,56	63.611,81	180.407,64
COMPTE	100.066,94	99.246,93	50.855,02	46.498,94		

 **+ 183,61 %**



3.2. Charges d'emprunts par fonction

Fonction	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
1230	Exploitation	25.134,32	Exploitation	22.069,74	Exploitation	21.962,55	Exploitation	21.974,18	Exploitation	22.428,44
	Investisse.	283.371,86	Investisse.	289.967,50	Investisse.	290.056,56	Investisse.	353.141,31	Investisse.	413.000,25
1290	Exploitation	1.945,34	Exploitation	1.504,76	Exploitation	9.378,87	Exploitation	17.369,52	Exploitation	16.565,33
	Investisse.	39.170,09	Investisse.	40.372,40	Investisse.	40.387,25	Investisse.	126.677,29	Investisse.	102.061,29
83411	Exploitation	3.721,85	Exploitation	3.031,59	Exploitation	2.808,30	Exploitation	3.157,16	Exploitation	2.006,01
	Investisse.	59.539,26	Investisse.	67.538,27	Investisse.	67.009,60	Investisse.	68.407,92	Investisse.	57.621,53
83413	Exploitation	4.997,19	Exploitation	3.810,95	Exploitation	4.045,43	Exploitation	3.147,40	Exploitation	128.521,82
	Investisse.	99.195,27	Investisse.	88.283,14	Investisse.	88.871,88	Investisse.	87.075,79	Investisse.	398.299,77
8351	Exploitation	7.051,05	Exploitation	5.665,60	Exploitation	5.245,07	Exploitation	4.326,17	Exploitation	4.400,47
	Investisse.	79.190,43	Investisse.	59.260,44	Investisse.	59.388,60	Investisse.	59.617,48	Investisse.	95.902,85
8360..		0,00		0,00	Exploitation	0,00	Exploitation	1.598,90	Exploitation	29,05
		183.908,04		118.970,00	Investisse.	118.970,00	Investisse.	96.831,10	Investisse.	191.815,95
8442	Exploitation	3.766,71	Exploitation	2.907,04	Exploitation	2.267,70	Exploitation	1.801,43	Exploitation	1.390,42
	Investisse.	29.723,11	Investisse.	29.978,88	Investisse.	30.174,06	Investisse.	30.631,91	Investisse.	33.074,56
84492	Exploitation	374,72	Exploitation	296,31	Exploitation	296,31	Exploitation	227,78	Exploitation	158,99
	Investisse.	3.634,51	Investisse.	3.700,00	Investisse.	3.700	Investisse.	3.776,68	Investisse.	3.834,55
84494	Exploitation	27,73	Exploitation	18,57	Exploitation	18,57	Exploitation	9,27	Exploitation	57,11
	Investisse.	3.201,07	Investisse.	3.210,29	Investisse.	3.210,29	Investisse.	3.219,53	Investisse.	2.607,86
TOTAL :		827.550,10		740.585,48		747.791,04		882.990,82		1.473.747,20
REMB. POUV. CENTRAL	Exploitation		Exploitation	0,00	Exploitation	0,00	Exploitation	0,00	Exploitation	0,00
	Investisse.	2.196,17	Investisse.	0,00	Investisse.	0,00	Investisse.	0,00	Investisse.	0,00
		825.353,93		740.585,48		747.791,04		882.990,82		1.473.747,20



4

Chapitre 4

SERVICE D'EXPLOITATION

4.1 Budget d'exploitation – Évolution de l'équilibre interne

Le budget de l'exercice propre prévoit en recettes un montant de 58.790.249,08 € à l'exploitation, et 33.070.310,31 € à l'investissement. En dépenses, un montant de 58.598.433,13 € à l'exploitation et 33.262.126,26 € à l'investissement sont prévus.

	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES					
Prestations	12,72%	11,75%	11,76%	11,75%	9,99%
Transferts	87,15%	86,89%	86,76%	86,95%	89,45%
Produits financiers	0,001%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
DEPENSES					
Personnel	53,32%	52,99%	54,29%	53,83%	51,62%
Fonctionnement	8,97%	8,50%	8,51%	7,79%	7,33%
Redistribution	37,24%	36,98%	35,59%	36,95%	40,18%
Charges financières(x)	0,22%	0,16%	0,12%	0,12%	0,31%

La charge nette des différentes fonctions (hors dotation communale à la fonction 0090) s'établit comme suit :

<u>Service</u>						
<u>d'exploitation</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>M.B. 2021</u>	<u>Budget 2022</u>		<u>Différence</u> <u>Budget</u> <u>2021-2022</u>	<u>Différence</u> <u>M.B.2021-</u> <u>BUDG..2022</u>
<u>Fonction</u>						
0090	+ 1.023.051,00	+ 1.349.613,00	+ 1.511.706,53	-	488.655,53	- 162.093,53
0290	+ 866.411,38	+ 866.411,38	+ 884.420,92	-	18.009,54	- 18.009,54
1230	- 7.419.492,18	- 7.888.442,18	- 8.050.285,44	+	630.793,26	+ 161.843,26
1290	+ 121.430,48	+ 112.530,48	+ 218.722,03	-	97.291,55	- 106.191,55
1310	- 240.148,00	- 342.805,00	- 19.699,00	-	220.449,00	- 323.106,00
6990	+ 420,00	+ 5.225,00	+ 21.800,00	-	21.380,00	- 16.575,00
8015	- 16.514,00	- 22.478,00	- 31.615,00	+	3.310,00	+ 30.838,00
8090	- 50.006,00	- 51.441,00	- 53.316,00	+	15.101,00	- 19.826,00
8290	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
8320	- 5.753.100,03	- 6.535.430,03	- 6.549.233,79	+	796.133,76	+ 13.803,76
832040	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
832041	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
832050	+ 15.809,26	+ 16.270,47	+ 16.270,47	-	461,21	0,00
83208	- 60.747,00	- 76.422,00	+ 3.462,00	-	64.209,00	- 79.884,00
83411	+ 1.384.154,16	- 1.064.979,16	- 2.099.208,01	+	715.053,85	+ 1.034.228,85
83413	- 808.720,40	- 1.048.770,40	- 1.232.538,82	+	423.818,42	+ 183.768,42
8351	- 283.419,17	- 357.579,17	- 321.384,47	+	37.965,30	- 36.194,70
8360	- 196.600,00	- 202.560,00	- 218.132,00	+	21.532,00	+ 15.572,00
83601.	+ 96.831,10	+ 107.441,10	+ 191.815,95	-	94.984,85	- 84.374,85
8441	- 569.677,00	- 561.237,00	- 563.647,00	-	6.030,00	+ 2.410,00
8442	- 141.861,43	- 155.555,43	- 205.287,42	+	63.425,99	+ 49.731,99
8443	- 55.677,00	- 33.927,00	- 11.997,00	-	43.680,00	- 21.930,00
8448	- 131.699,00	- 251.289,00	- 322.766,00	+	191.067,00	+ 71.477,00
84492	- 579.302,28	- 593.817,28	- 533.411,99	-	45.890,29	- 60.405,29
844921	- 41.773,00	- 41.773,00	- 52.565,00	+	10.792,00	+ 10.792,00
844929	- 865.429,00	- 869.604,00	- 942.338,00	+	76.909,00	+ 72.734,00
84494	- 462.656,27	- 419.296,27	- 401.069,11	-	61.587,16	- 18.227,16
84496	- 251.986,07	- 232.436,97	- 228.690,90	-	23.295,17	- 3.746,07
87113	- 122.890,00	- 134.115,00	- 136.427,00	+	13.537,00	+ 2.312,00
8790	- 60.390,00	+ 53.880,00	+ 100.578,00	-	160.968,00	- 46.698,00
9220	- 3.483,00	- 5.358,00	- 3.223,00	-	260,00	- 2.135,00
92201	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
9240	- 149,00	- 149,00	- 152	+	3,00	+ 3,00
					1.747.275,13	728.523,57
					Augmentation du Mali	Augmentation du Mali

4.2. Service d'investissement :

- Charge Budg.2021 à Budg.2022 : 0,00 €
- Charge Mod.Budg.2021 à Budg.2022 : 0,00 €

Le nouveau budget établi sans tenir compte du résultat des exercices antérieurs, sera d'office adapté (pour ce qui concerne l'intervention communale), en application stricte de l'article 106 §1 de la loi organique du 8 juillet 1976, selon le résultat définitif du compte de l'exercice en cours.

Il sied de noter qu'il convient d'estimer avec prudence la dotation au C.P.A.S. en présumant du chiffre probable du résultat du compte, mais aussi en regard des réalités sociales sur le terrain.

L'élaboration du budget reste un exercice mental d'évaluation à partir de paramètres connus, mais soumis à de nombreuses inconnues liées à la dégradation du tissu économique-social à Bruxelles et à Uccle, pour la résolution desquelles le centre est institué par la loi.

4.3. ANALYSE PAR GROUPE ECONOMIQUE

En recettes d'exploitation : Budget 2021-2022

Recettes de prestations	: -	476.291,52 €
Recettes de transfert	: +	5.582.021,29 €

En dépenses d'exploitation :

Dépenses de personnel	: +	1.198.943,00 €
Dépenses de fonctionnement	: +	94.362,00 €
Dépenses de redistribution	: +	3.600.340,97 €
Dépenses charges financières	: +	116.795,83 €

En recettes et dépenses d'investissement :

Voir tableau des emprunts concernés au budget.

En recettes d'exploitation : Budget 2021 - 2022

Prestations : - 476.291,52 €

1230	- 2.650	16100/01 Récup. Prest.adm. : - 200 16100/04 récupération de services divers : + 1.000 16100/06 Récup. Frais de poursuites et procéd. : - 3.450
1290	+ 104.315,36	16100/16 Interv.des locataires dans les charges : + 2.400 16200/01 Int du CPAS : + 100 16300/01 location bâtiment : + 101.815,36
1310	- 6.500	-11500/05 Interv. pécuniaires pers. Administratif : - 5.000 -11500/09 Interv. Péc. pers. infirmier, soignant, ... : - 500 -11500/17 Interv. Pécuniaires personnel art.60,, 7 : - 1.000
6990	+ 21.380	16400/01 Location biens immob. secteur public : + 21.380
83411	- 588.950	16100/04 récupération de services divers : - 5.000 16100/08 Intervention des bénéficiaires : - 516.000 16100/09 Intervention des débiteurs alimentaires : - 350 16200/01 Int du CPAS : - 50.000 16200/02 Int. d'autres C.P.A.S. : - 17.000 16300/01 location bâtiment : - 600
83413	+ 94.200	16100/04 récupération de services divers : - 8.000 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 85.000 16100/09 Intervention des débiteurs alimentaires : - 800 16200/01 Int du CPAS : + 27.000 16200/02 Int. d'autres C.P.A.S. : - 10.000 16300/01 location bâtiment : + 1.000
8351	+ 1.000	16100/04 récupération de services divers : + 1.000
8441	- 16.360	16100/08 Intervention des bénéficiaires : - 16.360
8442	- 11.864	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 8.504 16100/08 Intervention des bénéficiaires : - 3.360
8443	+ 58.944	-11100/15 Récup. Traitement (sine) : + 20.000 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 38.944
8448	- 133.270	-11100/15 Récup. Traitement (sine) : - 105.250 -11300/15 Cot. patr ONSSAPL : - 28.000 16100/04 récupération de services divers : - 20
84492	- 14.545	16100/01 Récup. Prest.adm. : - 115.295 16100/16 Récup. Prest.adm. : + 100.750
844921	+ 6.005	-11300/17 Cot. patr ONSSAPL Art60

84494	- 4.200	16100/01 Récup. Prest.adm. : - 3.000 16100/16 Interv.des locataires dans les charges : - 1.200
--------------	---------	---

84496	+ 4.000	16100/28 Interv débiteurs frais médiation dettes : + 4.000
--------------	---------	--

9220	+ 11.900	16200/01 Int du CPAS : + 1.400 16300/01 location bâtiment : + 10.500
-------------	----------	---

92201	+ 303,12	16300/01 location bâtiment
--------------	----------	----------------------------

Transferts : + 5.582.021,29 €

0090	+ 2.230.620,66	48500/01 contrib. spécifique (subs région): + 483.345,53 48600/01 Dotation de la commune : + 1.747.275,13
-------------	----------------	--

0290	- 36.785,46	46600/01 F.S.A.S. : - 36.785,46
-------------	-------------	---------------------------------

1230	+ 38.160	38000/01 Indemnités pour petits dommages : + 17.500 48500/01 Contrib. spécifique (subs région): + 10.310 46500/15 Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : + 10.350
-------------	----------	---

1310	+ 14.500	38000/04 Retenues pension sur traitements
-------------	----------	---

8015	- 6.833	38000/07 Interv du secteur gaz-électricité
-------------	---------	--

8290	+ 3.950	-33300/.. Avances
-------------	---------	-------------------

8320	+ 2.596.448,70	-33300/01 Octroi de l'aide sociale en espèces : + 11.245 -333.0/05 Récupération de R.I. : + 312.183,80 -33400/11 Frais héberg. Maison repos : + 125.000 -33400/14 Frais d'héberg. Maisons d'accueil : + 40.000 -33400/22 Interv. dans le paiement des loyers : + 3.000 -33410/10 Frais d'héb. de pers âgées en maisons de repos gérées par le CPAS : - 12.000 -33430/21 Récupération d'EQ. R.I. : + 5.580 -33490/21 Récupération d'EQ. R.I. : - 3.000 46500/11 Interv P.C. dans frais de fonction. : + 1.750 46500/13 Autre contrib spéc du pouv. Centr. : 29.781,30
-------------	----------------	---

		46500/15	Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : + 15.530
		46510/05	Remb PV DIS : + 1.888.864,60
		46520/03	Interv. du pouvoir central correspondant aux dépenses du 8320/33420/21 : - 160.250
		46530/03	Interv. du pouvoir central correspondant aux dépenses du 8320/33430/21 : + 55.800
		46540/05	Remb PV DIS : + 459.460
		46550/05	Remb PV DIS (art 60): - 155.205
		46583/01	Interv.frais d'encadrement - QP P.C. : - 5.000
		46590/03	Remb PV EQDIS (art 60): - 18.801
		48500/01	Contrib. spécifique (subs région): + 3.410
83208	+ 85.000	46530/05	Remb PV DIS : + 85.000
83411	- 638.750	-33300/12	Récup. denier poche : + 400
		38000/01	Indemnités pour petits dommages : - 13.000
		38000/08	Ristournes sur prestations médicales : - 2.500
		38000/10	Ristournes sur pres. paramédicales : - 2.000
		47600/01	Interv INAMI prest. méd : - 5.500
		47600/02	Interv. forfait. INAMI MR : - 620.000
		47600/04	Interv INAMI prest. paraméd : - 4.000
		48500/01	Contrib. spécifique (subs région): + 8.650
83413	+ 266.970	38000/01	Indemnités pour petits dommages : - 5.000
		38000/08	Ristournes sur prestations médicales : - 1.000
		38000/10	Ristournes sur pres. paramédicales : + 1.000
		47600/01	Interv INAMI prest. méd : + 1.000
		47600/02	Interv. forfait. INAMI MR : + 263.000
		48500/01	Contrib. spécifique (subs région): + 7.970
8351	- 33.805	46500/09	Interv. Pouv.Centr : - 43.905
		47600/04	Interv INAMI prest. paraméd : + 6.900
		48500/01	Contrib. spécifique (subs région): + 3.065
83601.	+ 123.890	48500/04	Remb. frais d'expl. en vertu de convention
8441	+ 149.620	46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr. : + 148.000
		48500/01	Contrib. spécifique (subs région): + 1.620
8442	+ 9.075	46500/02	Interv pouv publ faveur de l'enfance : + 19.810
		46500/06	Subside A.C.S. : - 19.500
		48500/01	Contrib. spécifique (subs région): + 8.765
8443	- 32.249	46500/02	Intervention du pouv. Centr. : - 35.315
		-33400/22	Interv. dans le paiement des loyers : + 1.410
		-33400/35	Interv. paiement des cautions locatives : + 1.656
8448	- 15.515	46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr. : - 91.415
		46600/02	intervention du pouvoir central : + 75.900
84492	+ 37.790,50	-33400/37	Interv du service de réinsertion prof. : - 18.735
		46500/07	Interv PC promotion de l'aide sociale : - 19.000
		46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr. : + 58.200
		46500/15	Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : + 15.530
		48500/01	Contrib. spécifique (subs région): + 1.795

844921	- 13.990	46560/05 46590/03	Autres types de subv. du P.C. concernant des initiatives d'insertion prof. : - 12.840 Remb PV EQDIS (art 60): - 1.150
844929	- 31.316	46500/06 46500/07 48500/01	Subside A.C.S. : - 33.701 Interv PC promotion de l'aide sociale : + 1.870 Contrib. spécifique (subs région): + 515
84496	+ 215.152,52	38000/07	Interv du secteur gaz-électricité : + 215.209,45
87113	- 6.000	38000/08 47600/01	Ristournes sur prestations médicales : - 4.200 Interv INAMI prest. méd : + 1.800
8790	+ 655.350	46500/13 46600/02	Autre contrib spéc du pouv. Centr. : + 127.350 intervention du pouvoir central : + 528.000

En dépenses d'exploitation : Budget 2021 - 2022

Personnel : + 1.198.943,00 €

1230	+ 514.539	11100/10 11.../01 11.../02 11.../03 11.../05 11.../13 11.../18 11400/12	Jetons présence membres du Conseil : + 2.644 Rémunération du Président : - 48.258 Personnel auxiliaire : + 6.552 Personnel d'entretien : + 17.610 Personnel administratif : + 365.233 Personnel social : + 54.372 Personnel ACS : + 34.654 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 81.732
1310	- 240.737	11.../11 11500/.. 11600/01	Personnel en disponibilité : - 20.286 Interventions pécuniaires : - 44.097 Pensions à charge du C.P.A..S. : - 176.354
8015	+ 9.522	11.../05 11400/12	Personnel administratif : + 8.309 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 1.213
8320	+ 150.845	11.../05 11.../13 11.../18 11.../19 11400/12	Personnel administratif : + 62.189 Personnel social : + 336.820 Personnel ACS : - 19.443,58 Personnel ACS spécifique : + 2.923 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 27.839
83208	+ 27.486	11.../13 11400/12	Personnel social : + 22.815 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 4.671
83411	- 263.909	11.../02 11.../03 11.../05 11.../06	Personnel auxiliaire : - 76.125 Personnel d'entretien : - 11.975 Personnel administratif : + 2.829 Personnel de buanderie : - 25.308

		11.../07 11.../09 11.../13 11.../18 11400/12	Personnel alimentation : -28.915 Personnel soignant : - 202.600 Personnel social : - 49.511 Personnel ACS : + 64.500 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 63.196
83413	+ 618.601	11.../02 11.../05 11.../09 11.../13 11.../18 11400/12	Personnel auxiliaire : +217.891 Personnel administratif : + 34.297 Personnel soignant : + 370.768 Personnel social : - 10.197 Personnel ACS : - 39.898 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 45.740
8351	+ 58.484	11.../03 11.../05 11.../14 11.../18 11400/12	Personnel d'entretien : - 6.362 Personnel administratif : + 17.671 Personnel éducatif : + 27.803 Personnel ACS : - 19.913 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 39.285
8360	+ 20.784	11.../05 11.../13 11.../18 11400/12	Personnel administratif : + 11.499 Personnel social : + 661 Personnel ACS : + 5.923 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 2.701
83601.	+ 39.515	11.../05 11.../13 11400/12	Personnel administratif : + 85.150 Personnel social : - 49.405 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 3.770
8441	+ 134.092	11.../05 11.../13 11.../15 11.../18 11400/12	Personnel administratif : + 3.821 Personnel social : + 66.562 Personnel spécifique : + 54.172 Personnel ACS : + 5.608 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 3.929
8442	+ 58.820	11.../03 11.../13 11.../14 11.../18 11400/12	Personnel d'entretien : + 2.263 Personnel social : + 18.705 Personnel éducatif : + 70.802 Personnel ACS : - 39.989 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 7.033
8443	- 20.335	11.../13 11.../15 11400/12	Personnel social : - 1.208 Personnel spécifique : - 24.239 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 5.112
8448	+ 37.421	11.../05 11.../13 11.../15 11400/12	Personnel administratif : + 6.709 Personnel social : - 3.203 Personnel spécifique : + 19.569 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 14.346

84492	- 400.442	11.../05 11.../14 11.../17 11.../18 11400/12	Personnel administratif : + 16.026 Personnel éducatif : + 45.939 Personnel art 60 : - 458.310 Personnel ACS : + 1.644 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 7.440
844921	+ 3.500	11.../17	Personnel art 60
844929	+ 45.709	11.../05 11.../13 11.../18 11400/12	Personnel administratif : + 9.403 Personnel social : + 56.736 Personnel ACS : + 42.352 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 21.922
84494	+ 23.016	11.../02 11.../05 11.../18 11400/12	Personnel auxiliaire : + 8.683 Personnel administratif : + 11.209 Personnel ACS : - 3.986 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 7.110
84496	- 15.916	11.../02 11.../13 11400/12	Personnel auxiliaire : + 7.583 Personnel social : - 33.771 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 10.272
87113	+ 5.524	11.../09 11400/12	Personnel soignant : + 2.371 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 3.153
8790	+ 157.214	11.../05 11.../13 11400/12	Personnel administratif : + 19.134 Personnel social : + 134.782 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 3.298

Fonctionnement : + 94.362,00 €

0290	- 20.295	12200/01 12400/05	Honor. expertises et droits d'auteur : - 14.850 Activités éducatives et organ. Loisirs : - 5.445
1230	+ 161.660	12100/01 12200/03 12200/06 12300/02 12300/03 12300/07 12300/10 12300/11 12400/21 12400/23 12500/01 12500/02 12500/03 12500/06	Frais de déplacement : + 3.331 Hon. Études et trav. Serv. exploitation : - 6.930 Honoraires (administratifs) : + 4.275 Frais de bureau : + 35.893 Entr & location mob & mach bureau : + 4.350 Frais de poursuites et de procédures : - 2.000 Frais d'organisation d'examens : - 1.987 Frais informatique : + 36.250 Achat vêtements travail pour personnel : + 3.205 Achat,... ptt mat et mob entretien : + 2.510 Frais de chauffage : + 2.876 Frais d'entretien bât. : - 12.280 Assurance incendie des bâtiments : - 786 Frais d'éclairage : + 6.533

		12600/01	Location de locaux ou terrains : + 6.533
		12300/01	Frais de réceptions et de représentation : - 3.835
1290	+ 7.828	12200/01	Honor. expertises et droits d'auteur : + 1.940
		12300/06	Frais de ventes et locations spécif. : + 3.215
		12300/07	Frais de poursuites et de procédures : - 1.940
		12500/01	Frais de chauffage : - 2.040
		12500/02	Frais d'entretien bât. : - 2.180
		12500/03	Assurance incendie des bâtiments : - 178
		12900/01	Précompte immob. : + 5.280
8320	+ 1.164	12100/01	Frais de déplacement : + 791
		12600/01	Location de locaux ou terrains : + 4.608
		12700/02	Frais d'exploitation des véhicules : - 4.112
		12700/03	Assurance des véhicules : + 650
		12800/01	Frais gestion comptes financiers : - 1.341
83411	- 53.356	12200/04	Honoraires du coiffeur : - 3.635
		12200/05	Honoraires de la pédicure : - 1.264
		12200/07	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 13.910
		12200/10	Honoraires paramédicaux : - 3.610
		12300/02	Frais de bureau : + 3.995
		12300/09	Formations : - 720
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : - 7.730
		12400/12	Frais de blanchissage : + 30.640
		12400/13	Nourriture : + 27.750
		12400/17	Interim personnel soignant et infirmier : - 6.150
		12400/23	Achat,... ptt mat et mob entretien : - 645
		12400/24	Achat,... ptt mat et mob chauff. : - 2.825
		12400/25	Achat,... ptt mat et mob buanderie : - 2.970
		12400/26	Achat,... ptt mat et mob cuisine : - 1.370
		12400/27	Achat outil, mat.et mob. médical,... : - 5.565
		12400/28	Produits de blanchissage : - 2.970
		12400/29	Hon. médicaux et pharmaceutiques : + 16.090
		12500/01	Frais de chauffage : - 1.400
		12500/02	Frais d'entretien bât. : - 19.260
		12500/06	Frais d'éclairage : - 1.300
		12500/07	Consom. Eau : - 3.610
		12500/09	Produits d'entretien pour la cuisine : - 18.810
83413	+ 103.456	12200/04	Honoraires du coiffeur : + 1.344
		12200/05	Honoraires de la pédicure : + 1.602
		12200/07	Hon. médicaux et pharmaceutiques : + 7.632
		12200/10	Honoraires paramédicaux : + 8.940
		12300/02	Frais de bureau : + 903
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : + 4.940
		12400/11	Achat de repas préparés : + 15.950
		12400/12	Frais de blanchissage : + 47.880
		12400/13	Nourriture : - 881
		12400/17	Interim personnel soignant et infirmier : - 2.550
		12400/26	Achat,... ptt mat et mob cuisine : + 2.168
		12400/27	Achat outil, mat.et mob. médical,... : + 8.820
		12400/29	Hon. médicaux et pharmaceutiques : + 8.600
		12500/01	Frais de chauffage : - 1.930
		12500/02	Frais d'entretien bât. : + 2.817
		12500/05	Entr. jardins, parcs et plantations : - 891
		12500/06	Frais d'éclairage : - 634

		12500/07	Consom. Eau : - 505
8351	- 4.068	12200/07 12200/10 12400/10 12400/13 12400/22 12400/23 12400/30 12500/01 12500/02 12500/06 12700/01	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 3.030 Honoraires paramédicaux : + 10.035 Frais de transport : - 555 Nourriture : - 1.990 Frais de scolarité : - 1.470 Achat,... ptt mat et mob entretien : + 3.700 Frais de vacances des enfants hébergés : - 1.430 Frais de chauffage : - 2.340 Frais d'entretien bât. : - 653 Frais d'éclairage : - 2.340 Frais de carburant des véhicules : - 1.050
8360	+ 748	12500/06	Frais d'éclairage : + 653
83601.	- 30.000	12100/01 12300/09 12400/19 12400/26 12600/01 12900/01	Frais de déplacement : - 1.800 Formations : + 800 Petits achats de literie, lingerie : - 3.000 Achat,... ptt mat et mob cuisine : - 3.000 Location de locaux ou terrains : - 18.000 Précompte immob. : - 5.000
8441	- 6.862	12100/01 12300/09 12400/21	Frais de déplacement : + 530 Formations : + 542 Achat vêtements travail pour personnel : - 7.960
8442	+ 2.228	12300/02 12500/01 12500/09	Frais de bureau : + 2.887 Frais de chauffage : - 1.183 Produits d'entretien pour la cuisine : - 314
8448	+ 4.861	12400/23	Achat,... ptt mat et mob entretien : + 4.922
84492	+ 52.821	12100/01 12300/06 12300/08 12300/09 12400/05 12500/01 12500/02	Frais de déplacement : - 764 Frais de ventes et locations spécif. : - 1.525 Paiem. Prest. service méd. du travail : - 579 Formations : + 57.631 Activités éducatives et organ. Loisirs : + 1.840 Frais de chauffage : - 1.395 Frais d'entretien bât. : - 1.136
84494	- 76.851	12300/06 12300/09 12400/05 12400/12 12500/02 12600/01 12700/01 12900/01	Frais de ventes et locations spécif. : - 19.800 Formations : - 724 Activités éducatives et organ. Loisirs : + 970 Frais de blanchissage : - 990 Frais d'entretien bât. : - 615 Location de locaux ou terrains : - 41.976 Frais de carburant des véhicules : - 585 Précompte immob. : - 11.880
84496	+ 2.693	12300/02 12300/14 12700/03	Frais de bureau : - 525 Achat, entretien et réparation de petit matériel et mobilier administratif : + 2.910 Assurance des véhicules : + 850
87113	+ 2.013	12200/07 12300/06	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 2.501 Frais de ventes et locations spécif. : + 4.850
8790	- 54.182	12400/27	Achat, ptt mat et mob. Paramédical : - 44.416

		12500/10	Frais de sécurité, hygiène et embell. : - 9.766
9220	+ 1.264	12300/06	Frais de ventes et locations spécif. : + 1.255

Redistribution : + 3.600.340,97 €

8015	- 1.254	33400/36	Frais d'énergie
-------------	---------	----------	-----------------

8290	+ 3.950	33300/..	Avances
-------------	---------	----------	---------

8320	+ 3.008.641,45	-465.0/0.	Remb subv au P.C. : + 234.112,46
		30200/01	Remb. indûment perçus : - 30.900
		33300/01	Octroi de l'aide sociale en espèces : - 31.000
		33300/14	Compl. d'aide en espèces : + 34.650
		333.0/05	R.I. : + 3.157.838
		33350/05	DIS Art.60 : - 155.205
		33383/01	Interv.frais d'encadrement convention l'article 61 loi organique du 8.7.1976 : - 5.000
		33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature : + 4.840
		33400/02	Cot. ass.maladie soins de santé : - 21.800
		33400/03	Frais de transport personnes aidées : - 1.950
		33400/04	Frais d'hospitalisation : - 7.250
		33400/08	Frais d'héberg d'enf en maisons gérées par autres : - 2.045
		33400/11	Frais d'héberg. de personnes âgées/maisons de repos gérées par autres : - 42.000
		33400/14	Frais d'hébergement en maisons d'accueil gérées par autres : - 8.400
		33400/22	Interv. dans paiement des loyers : + 34.427
		33400/23	Intervention dans les frais médicaux : - 2.100
		33400/24	Interv. dans les frais paramédicaux : + 8.200
33400/25	Interv. dans frais pharmaceutiques : - 9.200		
33400/35	Interv. ds paiement cautions locatives : - 1.350		
33410/10	pers âgée cpas : - 23.000		
33420/21	Interv. C.S. en faveur d'indigents sans D.S. (art.4,2 et 11, . 2 - Loi du 2.4.1965) : - 160.250		
33430/21	Interv. C.S., d'étrangers, indigents, sans inscr. dans un registre de pop. (art. 5, 2 et 11, .2 - Loi du 2.4.1965 et AM du 20.5.1983) : + 55.800		
33490/21	Equiv. DIS Art.60 : - 18.801		

83208	- 6.695	33400/37	Défraiements : - 6.665
--------------	---------	----------	------------------------

83411	- 11.950	33300/12	Argent de poche pour les résidents
--------------	----------	----------	------------------------------------

83413	- 700	33300/12	Argent de poche pour les résidents
--------------	-------	----------	------------------------------------

8351	- 8.825	-46500/09	Remb. de l'Interv. du Ministère de la Justice dans les frais d'hébergement : - 3.450
		33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature : - 5.240

83601.	+ 23.360	33400/13	Frais d'hébergement en maisons d'accueil gérées par le CPAS : + 22.360
		33400/23	Frais médicaux : + 1.000
		33400/24	Frais paramédicaux : + 1.000

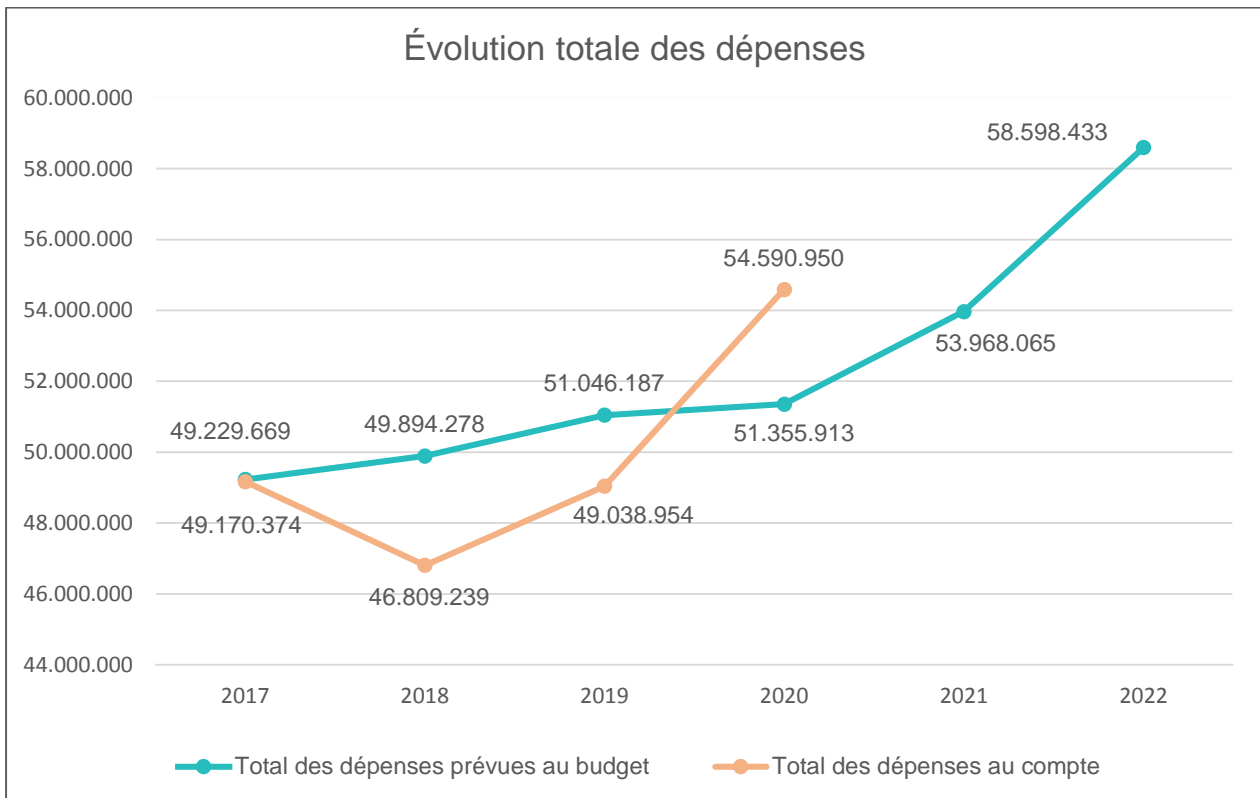
		33400/25	Frais pharmaceutiques : - 1.000
8443	+ 3.066	33400/22 33400/35	Interv. dans le paiement des loyers : + 1.410 Interv. paiement des cautions locatives : + 1.656
84492	- 18.735	33400/37	Intervention en faveur de bénéficiaires du service de réinsertion professionnelle
84496	+ 209.080,35	33400/01 33400/36	Octroi de l'aide sociale en nature : + 15.000 Frais d'énergie : + 194.080,35
8790	+ 391.350	33300/01 33300/14	Octroi de l'aide sociale en espèces : + 264.000 Compl. d'aide en espèces : + 127.350
9220	+ 10.376	31100/01	Locations de logements sociaux à des organismes privés

Charges financières : + 116.795,83 €

0090	- 5.150	21400/01	Intérêts débiteurs des comptes courants
1230	+ 454,26	21100/01	Int. emprunts
1290	- 804,19	21100/01	Int. emprunts
83411	- 1.151,15	21100/01	Int. emprunts
83413	+ 125.374,42	21100/01	Int. emprunts
8351	+ 74,30	21.00/01	Int. emprunts
836011	+ 1.569,85	21100/01	Int. emprunts
8442	- 411,01	21100/01	Int. emprunts
84492	- 68,79	21100/01	Int. emprunts
84494	+ 47,84	21100/01	Int. emprunts


4.4. Évolution totale des dépenses

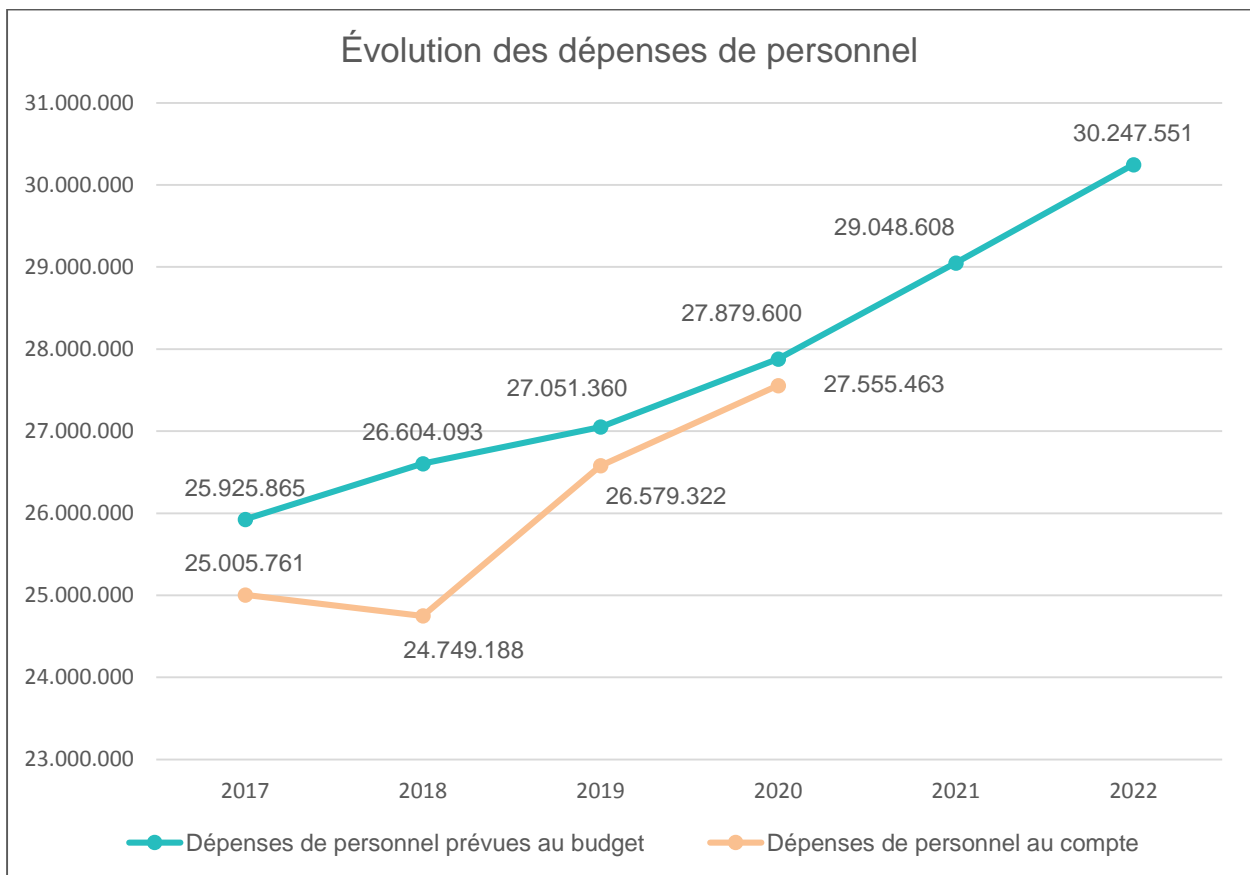
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	49.229.669,40	49.894.277,76	51.046.187,21	51.355.913,06	53.968.065,09	58.598.433,13
COMPTE	49.170.373,78	46.809.239,07	49.038.953,66	54.590.949,64		



4.4.1. Évolution des charges du personnel

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	25.925.865,00	26.604.093,00	27.051.360,00	27.879.600,00	29.048.608,00	30.247.551,00
COMPTE	25.005.760,96	24.749.187,53	26.579.322,10	27.555.462,63		

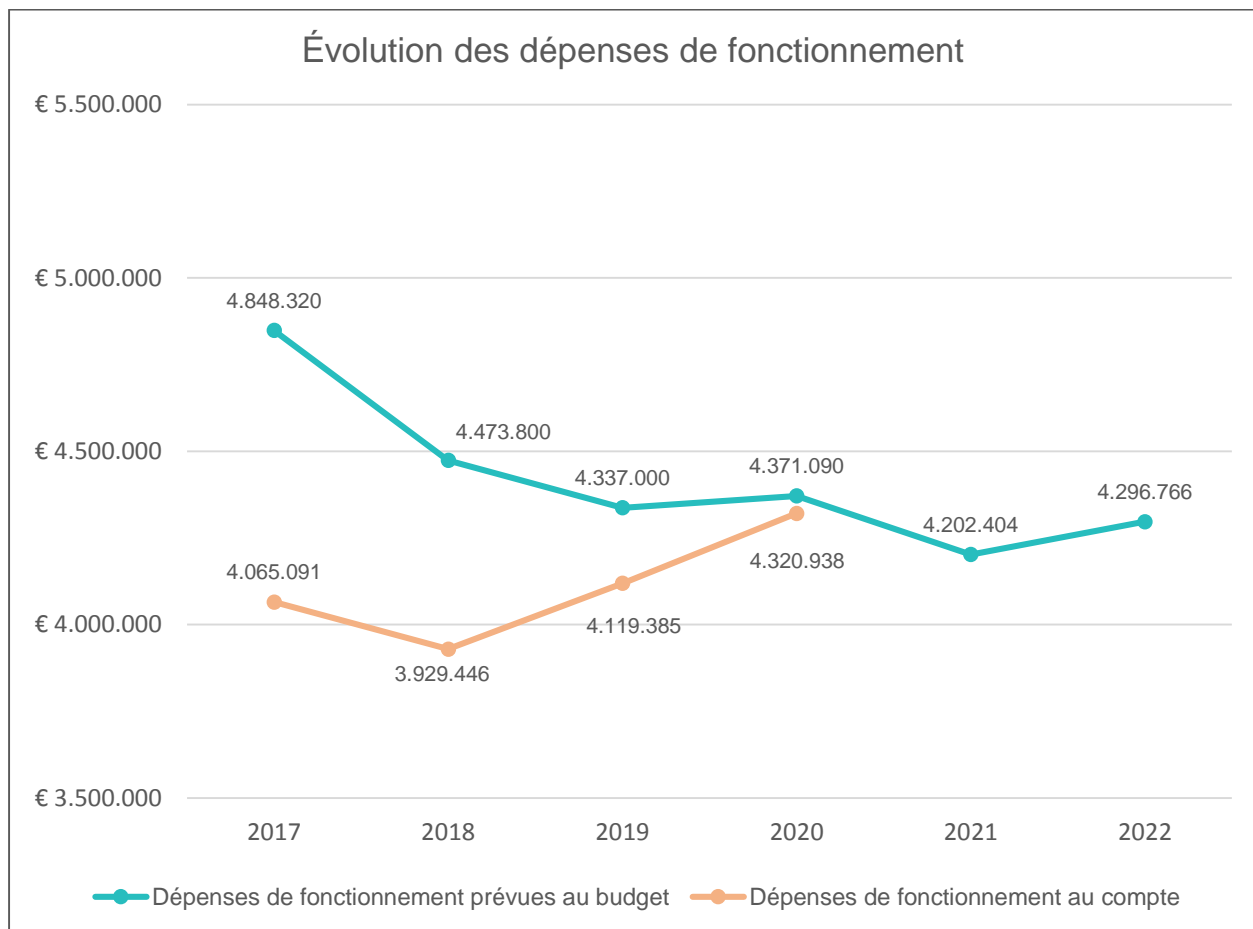
 **4,13%**



4.4.2. Évolution des dépenses de fonctionnement


	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	4.848.320,00	4.473.800,00	4.337.000,00	4.371.090,00	4.202.404,00	4.296.766,00
COMPTE	4.065.090,66	3.929.446,42	4.119.385,42	4.320.937,92		

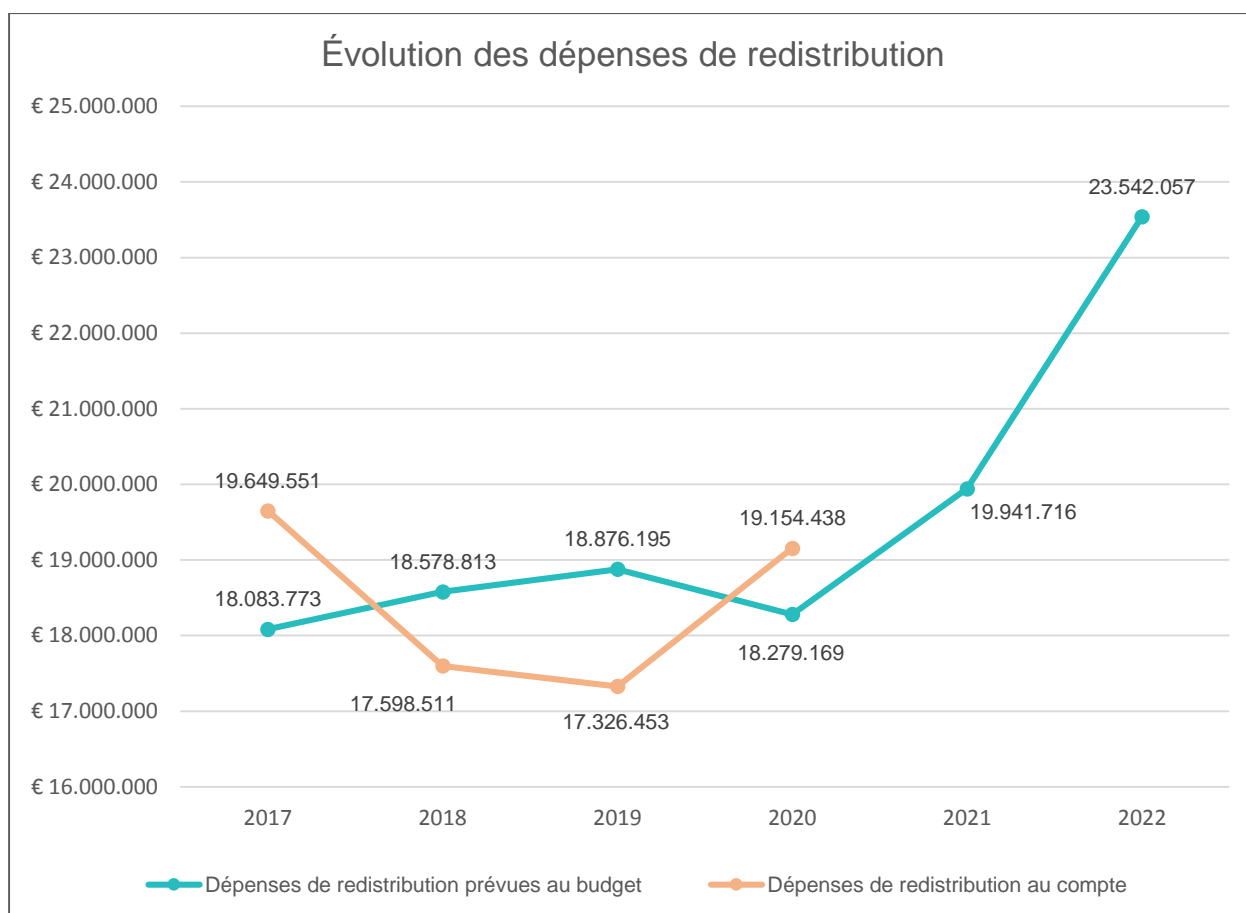
↳ + 2,25 %



4.4.3. Évolution des dépenses de redistribution

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	18.083.773,00	18.578.813,00	18.876.194,75	18.279.168,50	19.941.716,28	23.542.057,25
COMPTE	19.649.551,36	17.598.511,39	17.326.453,21	19.154.437,87		

 **+ 18,05 %**




Les dépenses de redistribution représentent globalement 40,18% du budget 2022 contre 36,95% en 2021 (budget initial). Elles sont en augmentation de 3.600.340,97 € (+ 18,05 %) par rapport au budget initial 2021.

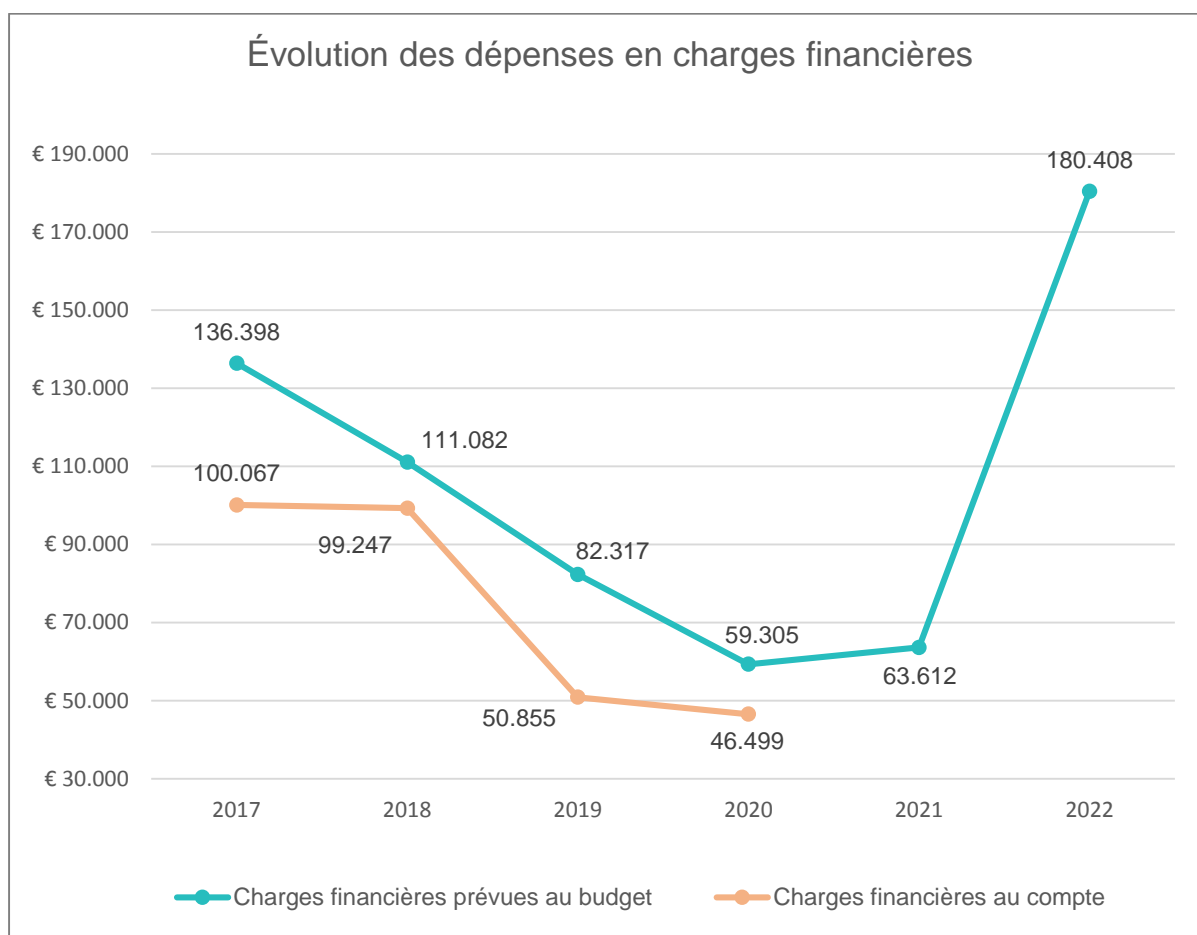
Les dépenses du revenu d'intégration sociale (allocations directes) aux articles 8320/33310/05 – 8320/33320/05 – 8320/33330/05 – 8320/33340/05 (loi du 26/05/2002) augmentent de 3.157.838,00 €, nos crédits de remise à l'emploi prévus aux articles 8320/33350/05 – 8320/33490/21 (loi du 26/05/2002) diminuent de 174.006,00 €, les

dépenses pour les frais d'hébergement de personnes âgées en maisons de repos gérées par le C.P.A.S. diminuent de 25.000,00 €, les dépenses pour l'intervention comme centre secourant aux articles 8320/33420/21 - 8320/33430/21 diminuent de 104.450,00 €, le montants des remboursements d'indus au pouvoir central aux articles 8320/-465x0/0x augmentent de 234.112,00 €.

4.4.4. Évolution des charges d'emprunts

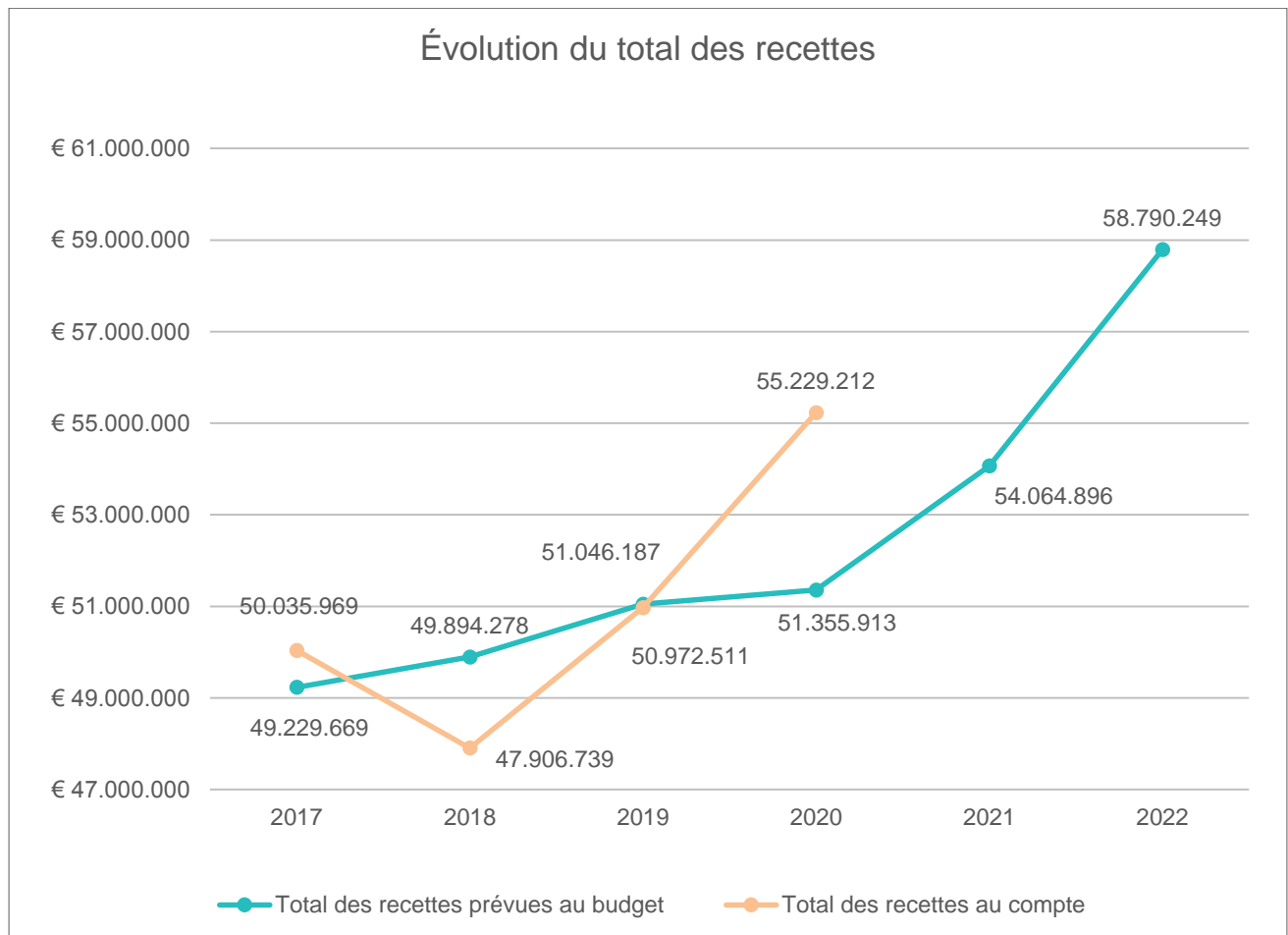
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	136.398,40	111.081,76	82.317,46	59.304,56	63.611,81	180.407,64
COMPTE	100.066,94	99.246,93	50.855,02	46498,94		

 **+ 183,61 %**



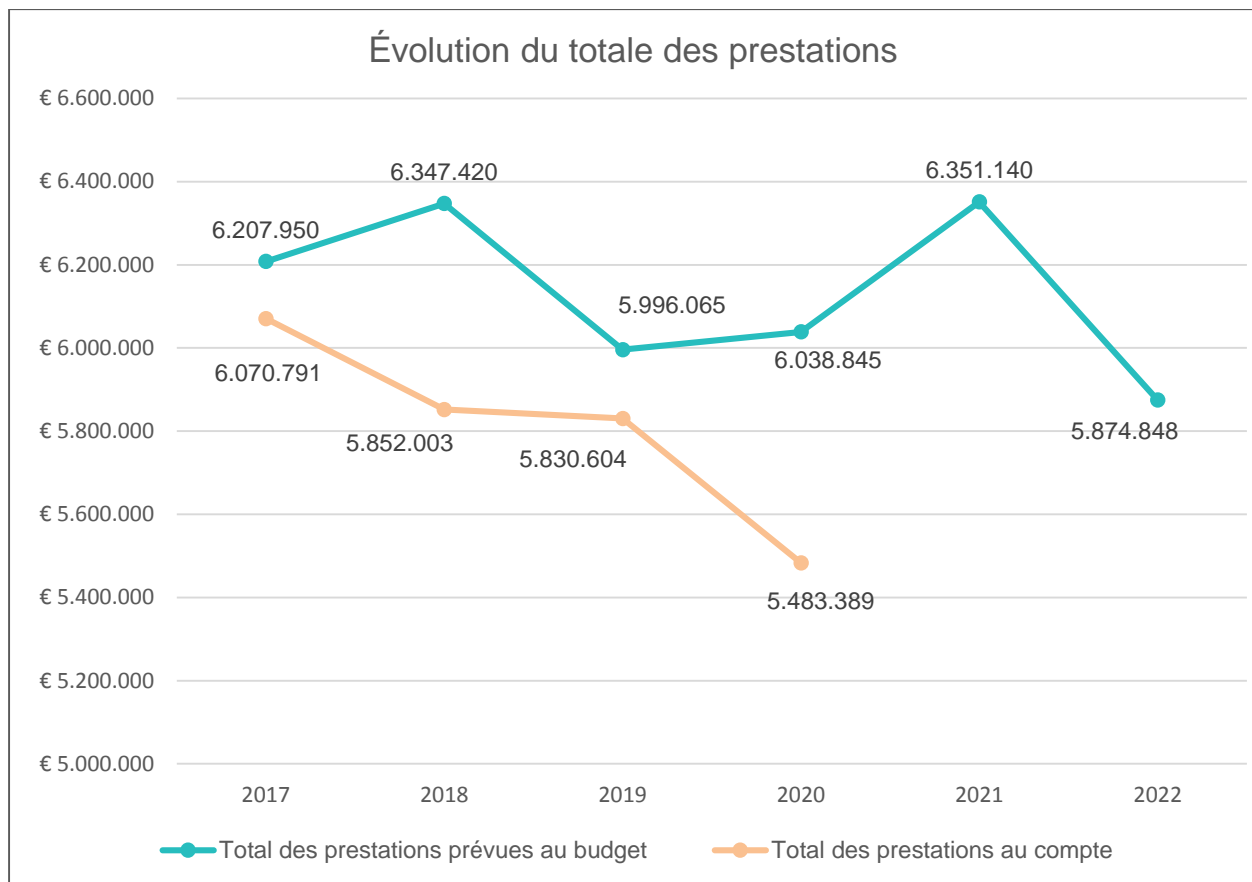
4.5. Évolution totale des recettes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	49.229.669,40	49.894.277,76	51.046.187,21	51.355.913,06	54.064.896,19	58.790.249,08
COMPTE	50.035.969,37	47.906.739,34	50.972.511,04	55.229.211,79		



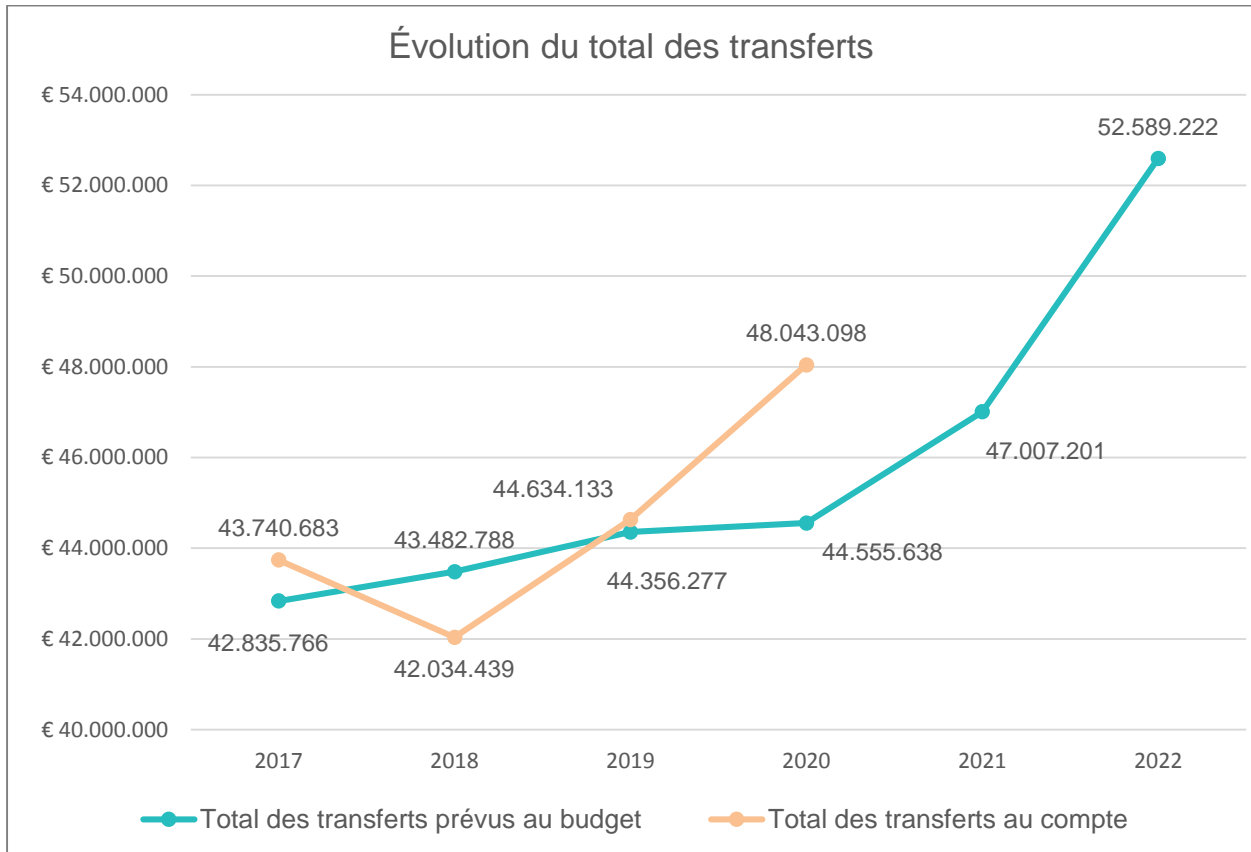
4.5.1. Évolution totale des prestations

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	6.207.950,00	6.347.420,00	5.996.065,00	6.038.845,00	6.351.140,00	5.874.848,48
COMPTE	6.070.791,45	5.852.003,34	5.830.604,42	5.483.388,75		



4.5.2. Évolution totale des transferts

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BUDGET INITIAL	42.835.766,40	43.482.787,76	44.356.277,21	44.555.638,06	47.007.201,19	52.589.222,48
COMPTE	43.740.682,77	42.034.438,72	44.634.132,90	48.043.098,49		





5

Chapitre 5

SERVICE D'INVESTISSEMENT

Répartition des investissements par fonction

Fonction	2020		2021		2022	
1230	25.000	Etude aménagement parking	25.000	Etude aménagement parking	30.000	Etude transfert AC -> HB
	130.000	Aménagement - asphaltage parking - marquise	100.000	Toiture -1, rempl châssis, vestiaires	50.000	Asphaltage parking
	60.000	Isolation sas parking + 10 châssis + toilettes - douche (-1)	100.000	Ascenseur, chaudière, extinct., dévidoirs, centr. Incendie	245.000	Toiture -1, rempl châssis, 1001, ...
	100.000	Rayonnage archives - centrale incendie - sas serv. recette	279.000	Matériel informatique et administratif (portables, VPN,...)	250.000	Matériel informatique et administratif (portables, licences, serveur,...)
	200.000	Matériel informatique	10.000	Imprimantes multifonctions	10.000	Imprimantes multifonctions
	30.000	Imprimantes multifonctions			35.000	nv véhicule électrique
	1.000	Vélos électriques				
	546.000		514.000		620.000	
<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		
545.000	Emprunt	514.000	Emprunt	620.000	Emprunt	
1.000	Fonds propre					
1290	40.000	Isolation E.V.O. - rénov. (Départs) - remplac. chaudières	30.000	Remplacement chaudières (gaz pauvre -> gaz riche)	40.000	Rempl citerne à mazout
	40.000		30.000		40.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	40.000	Emprunt	30.000	Emprunt	40.000	Emprunt
83411	100.000	Central téléphonique/incendie (détecteurs) / conform élec.	100.000	Central téléphonique/incendie (détecteurs)	35.000	Central téléphonique/incendie, ...
	14.000	Lits + mobilier chambres	14.000	lits + mobilier chambres	7.000	lits + mobilier chambres
	27.000	Achat nouvelle chaudière	5.000	Achat auto-laveuse	5.000	Matériel divers
	10.000	Chariots (distribution repas)	8.000	Matériel divers (cuisine et restaurant)	5.000	Matériel divers (cuisine et restaurant)
	20.000	Chariots (distribution médicaments)	10.000	Matériel divers (médical)	7.000	Matelas
	171.000		137.000		59.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	171.000	Emprunt	132.000	Emprunt	49.000	Emprunt
		5.000	Fonds propre	10.000	Fonds propre	
83413	1.600.000	Etudes transformation bâtiment	1.976.000	Etudes transformation bâtiment	1.205.000	Etudes transformation bâtiment
	16.600.000	Transformation bâtiments	20.160.000	Transformation bâtiments	24.732.413	Transformation bâtiments
	72.000	Transformation bâtiments	86.500	Transformation bâtiments	97.500	Transformation bâtiments
	19.000	Achat d'équipement des locaux d'hébergement (lits,...)	10.000	Achat de mobilier médical	36.500	Achat d'équipement divers
	2.500	Achat matériel d'entretien	5.000	Achat matériel d'entretien	5.000	Achat de matériel d'entretien
	5.000	Téléphonie, divers	5.000	Téléphonie, divers	30.000	Téléphonie, divers
	10.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant (four,...)	7.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant	9.800	Achat mat. de cuisine et de restaurant

	20.000	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas,...)	15.000	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas,...)	22.500	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas,...)
	-----		-----		-----	
	18.328.500		22.264.500		26.138.713	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	12.213.000	Emprunt	15.896.500	Emprunt	19.733.713	Emprunt
	6.108.000	Subside	6.358.000	Subside	6.400.000	Subside
	7.500	Fonds propre	10.000	Fonds propre	5.000	Fonds propre
8351	200.000	Travaux rénovation P3	10.000	Travaux rénovation P3 (solde)	5.000	Machine à laver (pro)
	3.000	Tableau commande chaudière	3.000	Tableau commande chaudière	3.000	Réfrigérateur
	-----		-----		28.000	nv véhicule
	203.000		13.000		36.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	203.000	Emprunt	10.000	Emprunt	28.000	Emprunt
			3.000	Fonds propre	8.000	Fonds propre
8360	1.300.000	Construction maison	1.300.000	Construction maison	1.300.000	Construction maison
	-----		-----		-----	
	1.300.000		1.300.000		1.300.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	344.000	Emprunt	344.000	Emprunt	142.754	Emprunt
	956.000	Subside	956.000	Subside	1.157.246	Subside
836011	60.000	Réfection toit chée d'Alseberg 930			760.000	Achat maison
	-----				-----	
	60.000				760.000	
	<u>Financement</u>				<u>Financement</u>	
	60.000	Subside Fedasil			760.000	Emprunt
8442	10.000	Aménagement terrasse et jardin	10.000	Aménagement terrasse et jardin		
	-----		-----			
	10.000		10.000			
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>			
	10.000	Emprunt	10.000	Emprunt		
87113					200.000	- Achat de bâtiment de services généraux

					200.000	
					<u>Financement</u>	
					200.000	Emprunt



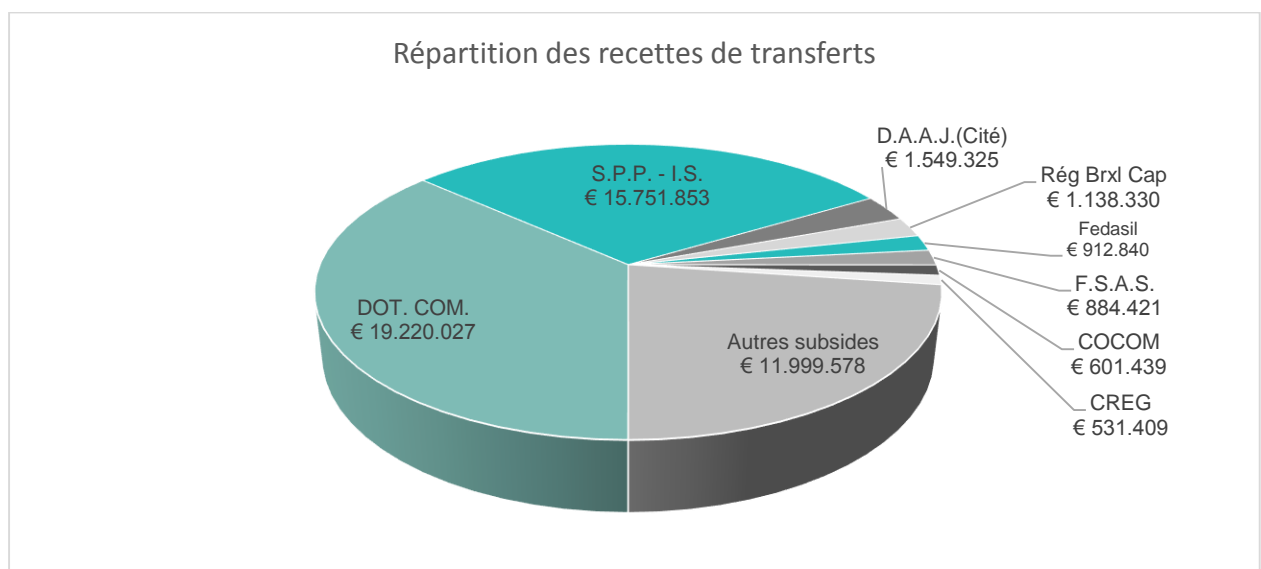
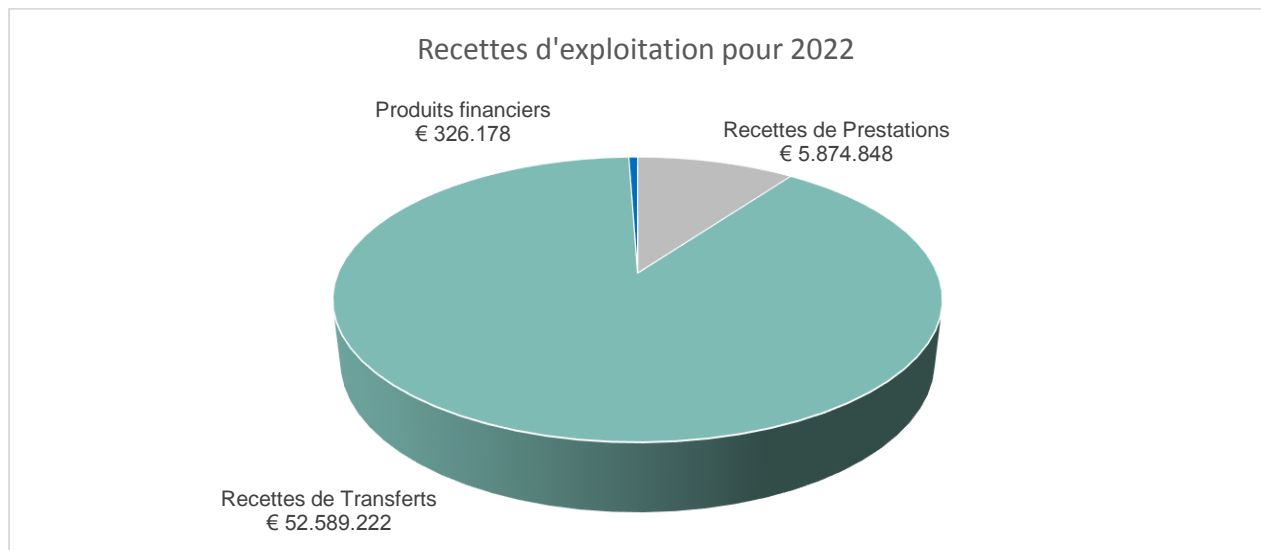
6

Chapitre 6

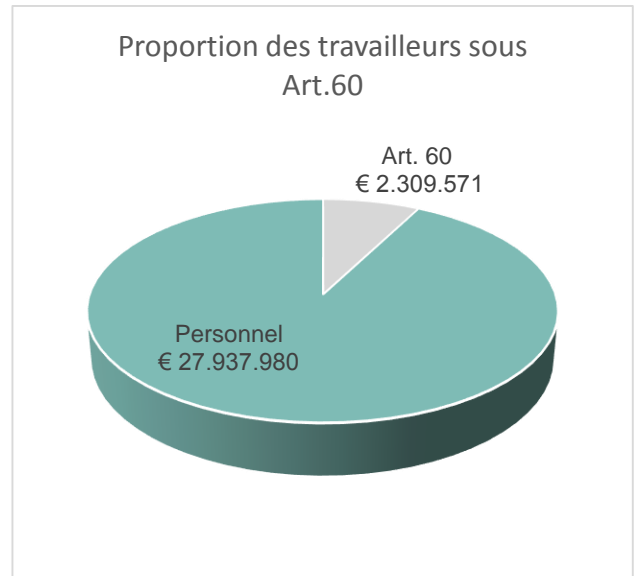
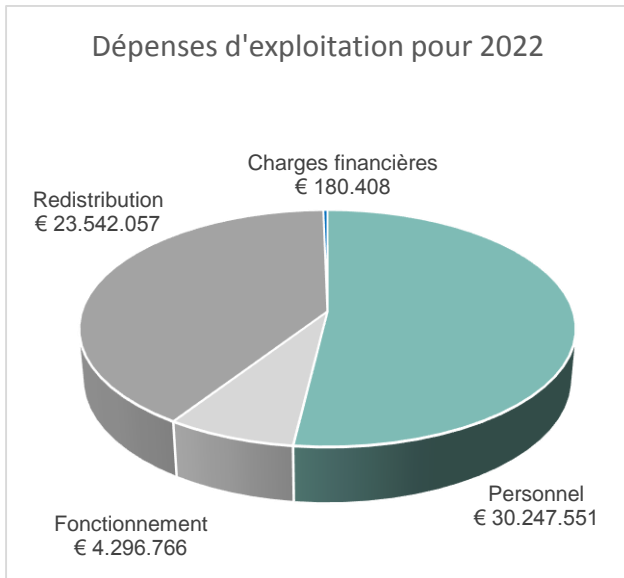
RÉCAPITULATIF

6.1. Service d'exploitation

Recettes d'exploitation et répartition des recettes de transferts

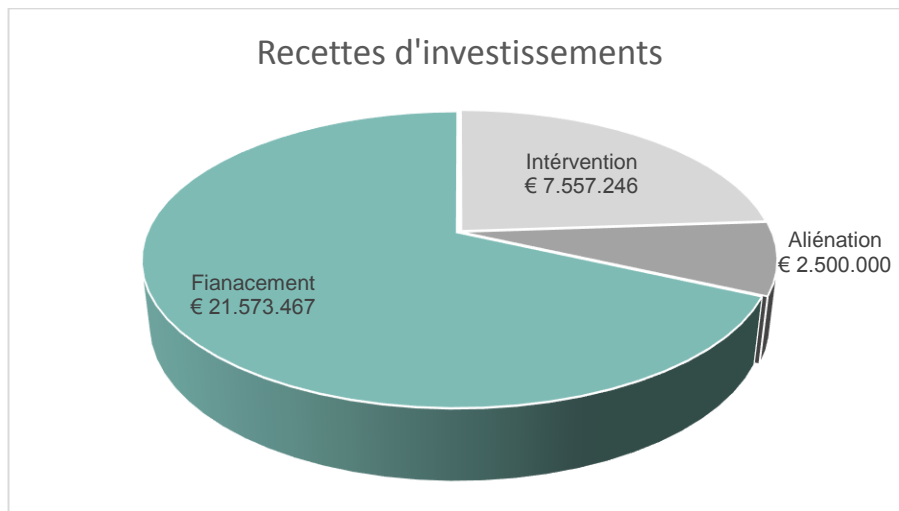


Les dépenses d'exploitation et proportion des travailleurs Art.60 dans les dépenses en personnel

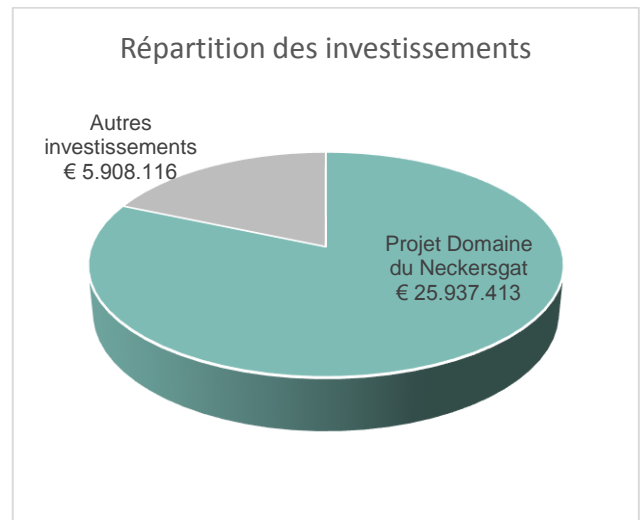
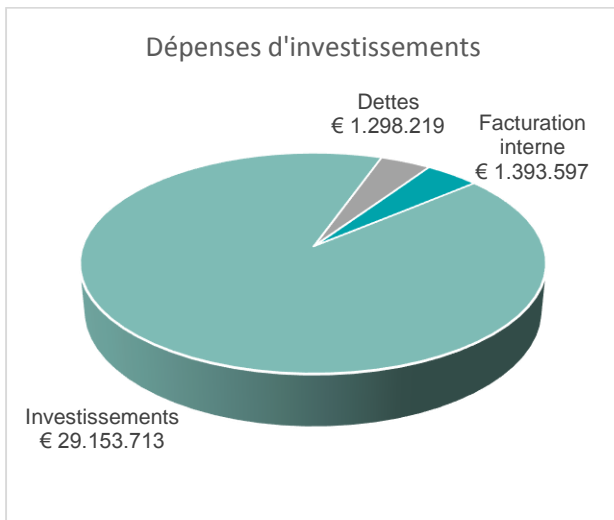


6.2. Service d'investissements

Les recettes d'investissements sont réparties comme suit :



Les dépenses d'investissements et leur répartition :





7

Chapitre 7

Rapport sur les différentes formes
d'aide conformément à l'article 6obis
de la loi organique

Note de politique générale
BUDGET 2022



Initiatives entreprises par le CPAS d'Uccle dans le cadre de l'article 60bis

Dans le cadre de l'application de l'article 60bis de la loi du 8 juillet organique des CPAS : « le Centre public d'action sociale prend toutes les initiatives en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie et en fait rapport annuellement dans la note de gestion », les initiatives entreprises par le CPAS d'Uccle sont :

- Publication d'articles informatifs dans le « Wolvendael »
- Informations disponibles sur le site Internet du CPAS
- Affiches, folders, affichettes et fascicules de sensibilisation des différents services à l'attention du public. Exemple : affiche de la cellule énergie sur les conseils d'économies d'énergie, le programme des ateliers de l'antenne sociale...
- 2021 a connu une modernisation de l'affichage et de la signalétique au sein du CPAS d'Uccle afin de mieux renseigner l'utilisateur sur les modalités d'accès à l'administration, les actualités, les événements (internes et externes) et les campagnes menées sur divers sujets. Cette modernisation continuera sur 2022.
- Les informations contenues dans l'accusé de réception de toute demande d'aide sociale
- Les séances d'informations organisées par les différents services
- Les informations fournies par la cellule accueil du service social quartier
- L'agenda culturel qui est envoyé par courrier à tous les usagers du CPAS
- L'envoi de courriers informatifs aux personnes en difficultés de paiement de leurs factures d'énergie et des personnes expulsées.
- Un « Guide pratique » du CPAS d'Uccle est disponible aux accueils du CPAS et distribué par les assistants sociaux. Il est également diffusé aux publics via les différentes associations uccloises. Disponible en français et néerlandais, le « Guide pratique » est un livret compact, esthétique, facilement transportable et imprimé dans une perspective de conservation. Il part des problèmes que peuvent rencontrer les usagers pour y répondre de manière claire et concise via la présentation des services qui sont concernés par la problématique.
- Aux côtés du « Guide pratique », un flyer d'information synthétique sur les services du CPAS a également été édité et est disponible en 6 langues : français, néerlandais, anglais, arabe, espagnol et portugais.

E. LES ANNEXES CHIFFRÉES

B1a : Personnel statutaire

**B1b : Personnel contractuel et art. 60§7 mis au travail au sein
du CPAS d'Uccle**

B2 : Taux de réalisation des 3 derniers exercices

B3 : Tableau prévisionnel

B4 : Solde SEC

**B6 : Art. 60§7 dépenses de fonctionnement, d'encadrement et de mise en
œuvre**

Annexe B1a : Personnel statutaire

Fonction Functie	Cadre Kader	Effectif Effectief	Dont en disponibilité (inclus dans "Effectif") (zijn in "Effectief" inbegrepen)			Genre Geslacht			Région BXL Brussels Gewest			Domicile Woonplaats				
			Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	F/V	Unités Aantal personen	ETP VTE	M/M	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	36	21	18,3	0	2	14	11,3	7	7	7	5,9	14	12,4			
A11 bis	1	1	1													
A10 bis	1	1	1													
A9																
A8																
AH8																
A7	1	1	1													
A6	1	1	0,8													
A5	6	4	3,8													
AH5	2															
A4	11	10	7,7	0	2	7	4,7	3	3	4	2,9	6	4,8			
AH4	1															
A3																
AH3, 1-2-3																
A2, 1-2-3																
AH2, 1-2-3																
A1, 1-2-3	12	3	3			3	3					1	2			
AH1, 1-2-3																
NIVEAU B	152	31	25,7	0	0	26	21,9	5	3,8	6	4	25	21,7			
BH8																
BH7	1															
BH6	3	1	1			1	1					1	1			
BH5	1	1	1			1	1					1	1			
BH4																
B4	19,5	14	11,8			13	10,8	1	1	3	2	11	9,8			
BH1, 1-2-3	106,5	9	7,1			6	5,1	3	2	1	1	8	6,1			
B1, 1-2-3	21	6	4,8			5	4	1	0,8	2	1	4	3,8			
NIVEAU C	136	27	23,65	0	0	19	17,15	8	6,5	12	10,3	15	13,35			
C4	13	4	3,8			2	1,8	2	2			4	3,8			
CH2, 1-2-3																
CH1, 1-2-3	119,5	22	19,1			16	14,6	6	4,5	12	10,3	10	8,8			
CH1, 1-2-3	3,5	1	0,75			1	0,75					1	0,75			
NIVEAU D	74,5	14	12,97	0	0	7	6,5	7	6,47	7	6,17	7	6,8			
D4	10	3	3			2	2	1	1	1	1	2	2			
D-1-3	64,5	11	9,97			5	4,5	6	5,47	6	5,17	5	4,8			
NIVEAU E	79,5	13	13	0	0	9	9	4	4	9	9	4	4			
E4	9	3	3			1	1	2	2	2	2	1	1			
E-1-3	70,5	10	10			8	8	2	2	7	7	3	3			
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	478	106	93,62	0	2	75	65,85	31	27,77	41	35,37	65	58,25			

Veuiliez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

Gedieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.

Annexe B1b : Personnel contractuel

PERSONNEL CONTRACTUEEL CONTRACTUEEL PERSONNEEL																
Fonction Functie	ACS GESCO's		Effectif Effectief						Genre Geslacht				Région BXL Brussels Gewest		Domicile Woonplaats	
	Unités Aantal personen	ETP VTE	Autres contractuels subventionnés (Hors Art 60) Andere gesubsidieerde contractuelen (Buiten Art 60)		Contractuels à charge du CPAS (Hors Art 60) Contractuelen ten laste OCMW (Buiten Art 60)		F/V		M/M		Unités Aantal personen		Unités Aantal personen		Unités Aantal personen	
			Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	2	0,8	1	1	14	10,6	12	9,4	5	3	7	5,3	10	7,1		
A11 bis																
A10 bis																
A9																
A8																
AH8																
A7																
A6																
A5				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
AH5				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
A4				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
AH4																
A3																
AH3, 1-2-3																
A2, 1-2-3																
AH2, 1-2-3																
A1, 1-2-3	2	0,8			10	6,6	9	6,4	3	1	6	4,3	6	3,1		
AH1, 1-2-3																
NIVEAU B	6	5	59	48	54	48,35	87	70,8	32	30,55	49	44,3	70	57,05		
BH8																
BH7					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BH6					3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
BH5																
BH4																
B4				1	5	4	4	4	4	2	2	2	2	4	4	4
BH1, 1-2-3	5	4	52	41,5	40	34,85	73	57,8	24	22,55	38	34,3	59	46,05		
B1, 1-2-3	1	1	6	5,5	5	4,5	7	6	5	5	8	7	4	4		
NIVEAU C	8	7,7	15	12,4	82	61,3	81	60,15	24	21,25	54	40,05	51	41,35		
C4	1	1			3	2,8	1	1	3	2,8			4	3,8		
CH2, 1-2-3																
C1, 1-2-3	7	6,7	15	12,4	62	45,9	66	49,55	18	15,45	43	32,95	41	32,05		
CH1, 1-2-3					17	12,6	14	9,6	3	3	11	7,1	6	5,5		
NIVEAU D	6	5,09	10	9,7	57	46,36	57	45,6	16	15,55	38	33,29	35	27,86		
D4					3	2,8	3	2,8					3	2,8		
D1-3	6	5,09	10	9,7	54	43,56	54	42,8	16	15,55	38	33,29	32	25,06		
NIVEAU E	8	8	2	2	65	57,8	54	47	21	20,8	55	49,55	20	18,25		
E4					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
E1-3	8	8	2	2	64	56,8	53	46	21	20,8	55	49,55	19	17,25		
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	30	26,59	87	73,1	272	224,41	291	232,95	98	91,15	203	172,49	186	151,61		

Annexe B1b : Art. 60§7 mis au travail au sein du CPAS d'Uccle

ARTICLE 60§7 MIS AU TRAVAIL AU SEIN DU CPAS												
ARTIKEL 60§7 TEWERGESTELD BINNEN HET OCMW												
Situation au / Toestand op:		30/06/2021										
Fonction Functie	Effectif Effectief	Genre Geslacht			Domicile Woonplaats							
		F/V	M/M	Région BXL Brussels Gewest	Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest				
						Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	
Article 60§7 mis au travail au sein du CPAS Artikel 60§7 tewerGESTELD binnen het OCMW	43	24	19	42	1	42	1	42	1	1	1	
Veillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.												
Gelieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.												

Annexe B3 : Tableau prévisionnel

CPAS :								
SEC 2010 : Tableau prévisionnel en matière de dépenses d'investissement de la rubrique économique "investissements"								
		A	B	C	D	E	F	G
	Code écon	Exercices antérieurs		Exercice en cours		Prévision Budget		Total paiem
		N-1 (solde eng)	N-1 (paiem prev)	N (engag prev)	N (paiem prev)	Budget (=CT 91)	N+1 (paiem)	B+D+F
Investissements en location financement et droit similaires	70-							0
Frais d'établissement, immobilisations incorporelles, achat de terrains et de bâtiments	71-	2334,87	2334,87	751848,61	751848,61	2195000	3430000	4184183,48
Frais d'établissement et de restructuration	711-							0
Immobilisations incorporelles	712-	2334,87	2334,87	751848,61	751848,61	1235000	2470000	3224183,48
Achat de terrains non bâtis	713-							0
Achat de terrains bâtis	714-							0
Achats de bâtiments	715-					960000	960000	960000
Constructions, reconstructions, agrandissements, aménagements, transformations, renovations, maintenance	72-	0	0	129870,76	163383,01	26499913	2717741,3	2881124,31
Aménagement des terrains	721-			46915,9	44323,06	50000	50000	94323,06
Construction, grosses réparations et transformations de bâtiments	722-			76585,95	112691,04	26414913	2641491,3	2754182,34
Maintenance des bâtiments	723-			6368,91	6368,91	35000	26250	32618,91
Travaux de voirie et d'infrastructure	73-	0	0	0	0	0	0	0
Travaux d'infrastructure	731-							0
Plantations et aménagements sur les terrains d'infrastructure	73200-							0
Achats de biens mobiliers durables	74-	34304,36	34304,36	232391,04	121263,34	458800	344100	499667,7
Achat de mobilier	741-	0	0	7700,71	758,67	43500	32625	33383,67
Achat de matériel	742-	34304,36	34304,36	224690,33	120504,67	352300	264225	419034,03
Achat de matériel roulant	743-	0	0	0	0	63000	47250	47250
Achat de cheptel	744-	0	0	0	0			0
Achat de bois sur pied	746-	0	0	0	0			0
Achat d'œuvres d'art	749-	0	0	0	0			0
Autres		0	0	0	0	0	0	0
								0
								0
								0
TOTAL		36639,23	36639,23	1114110,41	1036494,96	29153713	6491841,3	7564975,49

Colonne A : montant **prévisionnel** au 31.12.21 des crédits reportés du compte 2020 (tous exercices confondus) et qui ne seront pas imputés en 2021.
Colonne B : montant des paiements prévus lors de l'exercice budgétaire 2022 et portant sur le montant prévisionnel des engagements des exercices antérieurs restant ouverts au 31.12.21.
Colonne C : montant prévisionnel au 31.12.21 des engagements 2021 qui ne seront pas payés à la clôture de l'exercice.
Colonne D : Montant des paiements prévus lors de l'exercice 2022 et portant sur le montant prévisionnel des crédits engagés lors de l'exercice en cours et non clôturés au 31.12.21.
Colonne E : prévision budgétaire de l'exercice 2022.
Colonne F : prévisions de paiements des articles budgétaires 2022 qui seront engagés lors de ce même exercice.
Colonne G : il s'agit du montant total des paiements prévues en 2022 quelque soit l'exercice d'origine des engagements ou, en d'autres termes, du total des colonnes B, D et F.

Annexe B4 : Solde SEC

CPAS:					
Présentation SEC du budget 2022					
Service exploitation	2022	en €			
Recettes		58464220,96			
60	Prestations	5874848,48			
61	Transferts	52589222,48			
62	Produits financiers	150			
Dépenses		58266781,89			
70	Personnel	30247551			
71	Fonctionnement	4296766			
72	Redistribution	23542057,25			
7X	Charges financières	180407,64			
Solde exploitation	A	197439,07			
Service investissement	2022	en €			
Recettes		10057246			
80	Interventions	7557246			
81	Aliénations	2500000			
Dépenses		7564975,49			
90	Contributions	0			
91(cf. tableau imputations)	Investissements	7564975,49			
Solde investissement	B	2492270,51			
Solde SEC	A+B	2689709,58			
Service exploitation					
Prévisions de droits constatés nets					
Dépenses - Prévisions de paiements des dépenses selon l'analyse effectuée dans l'annexe B3					
Service investissement					
Recettes d'interventions - Code totalisateur 80					
Ce montant sera adapté en fonction des hypothèses de réalisation du programme d'investissement 2022 et des différents projets					
Le montant repris sous le code totalisateur 91 est le résultat final de la colonne G du tableau de paiements					
Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.					

Annexe B6 : Art. 60§7 dépenses de fonctionnement, d'encadrement et de mise en œuvre

	Compte 2020	Budget modifié 2021	Budget 2022
	115,83	136,70	110,00
	17,92	20,00	20,00
	5,42	6,00	6,00
	48,25	56,60	26,00
	4.994.677,64	5.820.361,81	5.049.069,00
33350/05, 33490/21, 11100/17 et 11200/17	2.969.173,95	3.658.759,96	3.162.028,00
11300/17	741.432,52	989.281,85	843.980,00
concerne l'exonération : calcul 28,86% sur les salaires comme pour les contractuels. Il reste 0,01% à charge du CPAS	684.301,04	900.070,00	790.780,00
11700/17, 11800/17, 11900/17	44.412,28	46.750,00	49.286,00
11500/17	55.357,85	225.500,00	202.995,00
	4.299,86	29.883,00	65.145,00
84492X/12.100/01 Frais de déplacement, de séjour et de services	2.226,85	4.713,00	3.356,00
84492X/12.300/09	2.073,01	25.170,00	61.789,00
	2.155.467,42	2.779.850,00	2.692.504,00
46550/05 et 46590/03 de la fonction 8320	1.695.664,70	2.125.295,00	1.951.289,00
84492X/46560/05 et 84492X/46590/03	196.287,86	228.455,00	214.465,00
84492X/46500/13	0,00	0,00	0,00
84492X/16.100/01	263.514,86	426.100,00	526.750,00
	3.027.811,12	3.970.464,81	3.212.490,00
	26.140,13	29.045,10	29.204,45
	14,50	14,50	15,50
	813.225,89	755.121,73	965.183,95
	55.556,67	60.296,00	54.303,51
	2,50	2,00	2,50
	140.185,00	105.000,08	141.620,00
	3,75	3,75	3,75
	243.200,00	243.800,00	242.500,00
	0,00	0,00	0,00
	20,75	20,25	21,75
	1.252.167,56	1.164.217,81	1.403.607,46

F. LE PLAN TRIENNAL

1. LE PLAN FINANCIER

P1 : Natures Économiques

P2 : L'aide sociale

P3 : Les maisons de repos

P4 : La réinsertion

P5 : Le plan de personnel

P6 : Prélèvements

P1 : Natures Économiques

		Compte 2020	Budget modifié 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
EXPLOITATION						
60 - Prestations		5.483.388,75	6.280.305,00	5.874.848,48	6.013.605,68	6.158.415,23
61 - Transferts		31.370.335,39	33.967.098,47	33.369.195,48	35.008.213,77	36.752.511,10
62 - Produits Financiers		72,99	150,00	150,00	150,00	150,00
70 - Personnel		27.555.462,63	29.994.029,62	30.247.551,00	31.759.928,55	33.347.924,98
71 - Fonctionnement		4.320.937,92	4.672.632,01	4.296.766,00	4.382.701,32	4.470.355,35
72 - Redistribution		19.154.437,87	25.029.018,05	23.542.057,25	24.719.160,11	25.955.118,12
7X - Charges financières		46.498,94	67.141,81	180.407,64	358.303,54	344.558,17
INVESTISSEMENTS						
80 - Intervention		25.000,00	7.443.043,50	7.557.246,00	2.679.000,00	3.679.000,00
81 - Aliénations		0,00	2.000.000,00	2.500.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00
82 - Financement		674.705,76	17.071.950,00	21.573.467,00	26.474.713,00	25.474.713,00
90 - Contributions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91 - Investissements		758.428,90	24.403.950,00	29.153.713,00	29.153.713,00	29.153.713,00
92 - Dette		701.768,24	1.006.927,55	1.298.218,64	2.024.109,11	2.065.884,93
67 - Solde prélèvements	exploitation	-761.196,47	987.103,22	-5.623,12	-5.904,28	-6.199,49
87 - Solde prélèvements	investissement	-1.412.953,60	-1.217.525,92	-1.370.597,31	47.109,11	88.884,93
66-76 - Résultat		-17.158.181,68	-18.641.574,77	-19.220.027,00	-20.181.028,35	-21.190.079,77
EXPLOITATION	Codes économiques	Compte 2020	Budget modifié 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Recettes d'exploitation		36.853.797,13	40.247.553,47	39.244.193,96	41.021.969,45	42.911.076,33
60 - Prestations		5.483.388,75	6.280.305,00	5.874.848,48	6.013.605,68	6.158.415,23
Remboursement Personnel et fonctionnement	(-111 à -119 et -12)	1.066.477,93	1.078.170,00	1.027.421,00	1.078.792,05	1.132.731,65
Prestations	161 à 164	4.416.910,82	5.202.135,00	4.847.427,48	4.934.813,63	5.025.683,58
61 - Transferts (hors dotations)		31.370.335,39	33.967.098,47	33.369.195,48	35.008.213,77	36.752.511,10
Gaz et électricité	38000/07	590.680,01	497.886,80	620.811,36	526.851,93	553.194,52
ISP	84492x/465	640.555,72	774.006,31	730.994,00	767.543,70	805.920,89
Intervention PC ACS	46500/06	225.833,70	466.901,00	413.700,00	434.385,00	456.104,25
Intervention PC revenu d'intégration	46510/05	6.813.582,42	8.120.000,00	8.269.364,60	8.682.832,83	9.116.974,47
Intervention PC revenu d'intégration majoré PIIS (Fonction 83208)	46530/05	318.242,62	300.000,00	385.000,00	404.250,00	424.462,50
Intervention PC revenu d'intégration 100%	46540/05	2.573.588,80	3.218.000,00	3.119.960,00	3.275.958,00	3.439.755,90
Intervention PC - initiatives d'insertion professionnelle	46550/05	1.561.627,12	1.949.955,00	1.796.750,00	1.886.587,50	1.980.916,88
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33420/21	46520/03	158.656,64	330.000,00	169.750,00	178.237,50	187.149,38
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33430/21	46530/03	1.034.200,03	1.140.000,00	1.105.800,00	1.161.090,00	1.219.144,50
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33470/21	46570/03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33480/21	46580/03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33490/21	46590/03	134.037,58	194.185,00	174.234,00	182.945,70	192.092,99
Autres interventions du Pouvoir central	465	5.145.464,81	5.057.871,10	4.211.360,27	4.421.928,28	4.643.024,70
Interventions INAMI	476	4.619.909,29	4.166.935,00	3.755.300,00	3.943.065,00	4.140.218,25
F.S.A.S. (Fonds spécial de l'aide sociale)	46600/01	852.260,18	1.263.921,38	884.420,92	1.024.200,48	1.169.297,15
Retenues pensions sur traitements	38000/04	596.614,06	295.000,00	280.500,00	294.525,00	309.251,25
Remboursements par les bénéficiaires	(-333 et -334)	1.801.834,43	3.018.530,00	3.201.574,80	3.361.653,54	3.529.736,22

Autres recettes de transferts (solde 61)		4.303.247,98	3.173.906,88	4.249.675,53	4.462.159,31	4.585.267,27
62 - Produits Financiers		72,99	150,00	150,00	150,00	150,00
Intérêts Créiteurs	261-264-266	72,99	150,00	150,00	150,00	150,00
Autres produits financiers (solde 62)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'exploitation		51.077.337,36	59.762.821,49	58.266.781,89	61.220.093,52	64.117.956,61
70 - Personnel		27.555.462,63	29.994.029,62	30.247.551,00	31.759.928,55	33.347.924,98
Traitements et salaires	111	18.604.350,80	19.287.400,22	19.639.910,00	20.621.905,50	21.653.000,78
<i>dont art. 60§7</i>	11100-17	1.080.525,81	1.306.364,96	1.016.508,00	1.067.333,40	1.120.700,07
<i>dont contractuels subsidiés</i>	11100-18	1.030.470,34	934.515,65	976.121,00	1.024.927,05	1.076.173,40
<i>dont contractuels subsidiés spécifiques</i>	11100-19	34.066,01	36.646,00	34.993,00	36.742,65	38.579,78
Allocations sociales	112	1.457.483,98	1.580.481,00	1.546.175,00	1.623.483,75	1.704.657,94
Cotisations patronales à l'ONSS APL	113	5.186.833,67	5.577.976,40	5.685.279,00	5.969.542,95	6.268.020,10
Cotisations pensions	11400 et 11401	1.405.912,13	1.879.824,00	1.931.713,00	2.028.298,65	2.129.713,58
Avantages sociaux	115	409.516,39	1.014.173,00	1.059.587,00	1.112.566,35	1.168.194,67
Pensions et prépensions à charges	116	239.000,00	358.998,00	82.644,00	86.776,20	91.115,01
Assurances	117	171.101,10	180.866,00	209.255,00	219.717,75	230.703,64
Service social et Service médical	118 et 119	81.264,56	114.311,00	92.988,00	97.637,40	102.519,27
71 - Fonctionnement		4.320.937,92	4.672.632,01	4.296.766,00	4.382.701,32	4.470.355,35
Remboursement de frais	121	38.016,40	51.811,00	47.058,00	47.999,16	48.959,14
Honoraires	122	242.177,10	317.873,00	281.974,00	287.613,48	293.365,75
Fonctionnement administratif	123	923.042,11	1.048.600,01	1.025.946,00	1.046.464,92	1.067.394,22
Fonctionnement technique	124	1.980.979,55	1.936.342,79	1.855.751,00	1.892.866,02	1.930.723,34
Fonctionnement des bâtiments	125	925.389,53	964.472,08	853.835,00	870.911,70	888.329,93
Loyers	126	123.752,05	235.247,13	142.197,00	145.040,94	147.941,76
Frais de fonctionnement des véhicules	127	42.130,42	59.752,00	52.667,00	53.720,34	54.794,75
Frais de gestion et impôts	128 et 129	45.450,76	58.534,00	37.338,00	38.084,76	38.846,46
72 - Redistribution		19.154.437,87	25.029.018,05	23.542.057,25	24.719.160,11	25.955.118,12
Aide sociale en espèce	33300/01	513.147,36	868.322,24	538.578,00	565.506,90	593.782,25
Revenu d'intégration subventionné à 55%-70%	33310/05	9.733.048,62	11.600.000,00	11.813.378,00	12.404.046,90	13.024.249,25
Revenu d'intégration majoré (en principe ne plus l'utiliser, cf. fiche technique PIIS)	33330/05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenu d'intégration 100%	33340/05	2.573.544,25	3.218.000,00	3.119.960,00	3.275.958,00	3.439.755,90
Initiatives d'insertion prof. Subv. à 100%	33350/05	1.562.375,56	1.949.955,00	1.794.750,00	1.884.487,50	1.978.711,88
Frais médicaux	33400/23	71.595,62	77.000,00	73.795,00	77.484,75	81.358,99
Frais d'hospitalisation	33400/04	77.864,67	105.500,00	81.235,00	85.296,75	89.561,59
Frais pharmaceutiques	33400/25	139.222,33	149.200,00	141.800,00	148.890,00	156.334,50
Frais d'hébergement personnes âgées	33400/11et 33410/10	1.344.485,13	1.590.000,00	1.560.000,00	1.638.000,00	1.719.900,00
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'indigents sans domicile de secours	33420/21	159.689,91	330.000,00	169.750,00	178.237,50	187.149,38
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'étrangers, indigents, sans inscription dans un registre de population	33430/21	1.034.200,03	1.140.000,00	1.105.800,00	1.161.090,00	1.219.144,50
Intervention comme centre secourant remboursable par le PC en faveur d'étrangers indigents, inscrits en registre d'attente ne résidant pas dans la commune du centre secourant	33470/21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Activation de l'aide sociale financière dans le cadre d'un programme de transition professionnelle	33480/21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Intervention comme centre secourant complémentaire à l'activation de l'aide sociale remboursable par le PC à 100 % en faveur d'étrangers indigents, inscrits au registre de la population qui, en raison de leur nationalité, ne bénéficient pas du Minimex	33490/21	134.037,58	175.340,00	156.539,00	164.365,95	172.584,25
Remboursements au pouvoir central	(-465)	383.433,03	1.275.790,58	1.267.432,46	1.330.804,08	1.397.344,29
Autres dépenses de redistribution (solde 72)		1.427.793,78	2.549.910,23	1.719.039,79	1.804.991,78	1.895.241,37
7X - Charges financières		46.498,94	67.141,81	180.407,64	358.303,54	344.558,17
Intérêts des emprunts	211-212-213	46.022,80	57.141,81	175.557,64	353.211,04	339.211,04
Intérêts débiteurs	214-215-216	476,14	10.000,00	4.850,00	5.092,50	5.347,13
Autres charges financières (solde 7X)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements exploitation		-761.196,47	987.103,22	-5.623,12	-5.904,28	-6.199,49
Recettes		1.049.764,25	1.000.322,25	0,00	0,00	0,00
Dépenses		1.810.960,72	13.219,03	5.623,12	5.904,28	6.199,49
INVESTISSEMENTS	Codes économiques	Compte 2020	Budget modifié 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Recettes d'investissements		699.705,76	26.514.993,50	31.630.713,00	31.153.713,00	31.153.713,00
80 - Intervention		25.000,00	7.443.043,50	7.557.246,00	2.679.000,00	3.679.000,00
Subsides PC pour la création, la rénovation et la transformation de bâtiments	663-664-665-683-684-685	25.000,00	7.443.043,50	7.557.246,00	2.679.000,00	3.679.000,00
Autres interventions (solde 80)		0,00	0,00	0,00		
81 - Aliénations		0,00	2.000.000,00	2.500.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00
Vente	76-77	0,00	2.000.000,00	2.500.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00
82 - Financement		674.705,76	17.071.950,00	21.573.467,00	26.474.713,00	25.474.713,00
Emprunts CPAS, à charge du PC ou d'autres organismes de droit public	961 et 962	674.705,76	17.071.950,00	21.573.467,00	26.474.713,00	25.474.713,00
Remboursement crédits et participations	86-89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements (solde 82)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissements		1.460.197,14	25.410.877,55	30.451.931,64	31.177.822,11	31.219.597,93
90 - Contributions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91 - Investissements		758.428,90	24.403.950,00	29.153.713,00	29.153.713,00	29.153.713,00
Investissements	70-71-72-73-74	758.428,90	24.403.950,00	29.153.713,00	29.153.713,00	29.153.713,00
92 - Dette		701.768,24	1.006.927,55	1.298.218,64	2.024.109,11	2.065.884,93
Remboursement des emprunts	911 à 917	701.768,24	877.884,05	1.298.218,64	2.024.109,11	2.065.884,93
Octroi de crédits et participations	81-84	0,00	129.043,50	0,00	0,00	0,00
Autres dettes (solde 92)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements investissements		-1.412.953,60	-1.217.525,92	-1.370.597,31	47.109,11	88.884,93
Recettes		8.617,74	52.366,04	23.000,00	47.109,11	88.884,93
Dépenses		1.421.571,34	1.269.891,96	1.393.597,31	0,00	0,00
Résultat hors dotations		-17.158.181,68	-18.641.574,77	-19.220.027,00	-20.181.028,35	-21.190.079,77
Dotation de la commune	48600/01	16.649.963,10	18.491.503,43	19.220.027,00	20.181.028,35	21.190.079,77
Dotation de la commune (restructuration Hôpitaux)	48600/02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evolution des fonds de réserve						
Fonds de réserve d'exploitation		1.245.899,29				
Fond de réserve d'investissements		2.424.865,62				

P2 : L'aide sociale

8320 Aide sociale	Compte 2020	Budget modifié 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
EXPLOITATION	-5.337.723,45	-6.535.430,03	-6.549.233,79	-6.876.695,48	-7.220.530,25
Recettes	15.322.438,15	18.429.321,87	18.346.944,67	19.264.291,90	20.227.506,50
Prestations	39.868,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts	15.282.569,19	18.429.321,87	18.346.944,67	19.264.291,90	20.227.506,50
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	20.660.161,60	24.964.751,90	24.896.178,46	26.140.987,38	27.448.036,75
Personnel	2.401.220,42	2.271.880,90	2.609.702,00	2.740.187,10	2.877.196,46
Fonctionnement	37.894,48	51.976,00	53.140,00	55.797,00	58.586,85
Redistribution	18.221.046,70	22.640.895,00	22.233.336,46	23.345.003,28	24.512.253,45
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Interventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aliénations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE FONCTION	-5.337.723,45	-6.535.430,03	-6.549.233,79	-6.876.695,48	-7.220.530,25

P3 : Les maisons de repos

8341 Nom de la maison de repos	Compte 2020	Budget m odifié 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
EXPLOITATION					
Recettes	-1.257.031,01	-1.693.664,56	-3.155.686,83	-3.537.561,23	-3.589.262,23
Prestations	9.036.281,89	8.843.458,06	7.727.515,00	7.852.180,00	7.301.575,00
dont intervention des bénéficiaires ou des pensionnaires (16100-08)	3.557.394,20	3.756.800,00	3.202.050,00	3.203.720,00	2.874.340,00
dont intervention des débiteurs alimentaires (16100-09)	3.136.153,75	1.750.000,00	2.849.000,00	2.856.210,00	2.558.200,00
Transferts	3.681,73	1.200,00	2.050,00	2.005,00	1.790,00
dont subside utilisation (48400/01)	5.478.887,69	5.086.658,06	4.525.465,00	4.648.460,00	4.427.235,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	10.293.312,90	10.537.122,62	10.883.201,83	11.389.741,23	10.890.837,23
Personnel	7.982.831,62	8.044.589,06	8.231.448,00	8.443.020,00	8.215.171,00
Fonctionnement	2.210.889,36	2.385.329,00	2.423.876,00	2.545.840,00	2.315.070,00
Redistribution	92.738,19	100.000,00	97.350,00	92.700,00	66.415,00
Charges financières	6.853,73	7.204,56	130.527,83	308.181,23	294.181,23
INVESTISSEMENTS					
Recettes	167.717,16	22.386.500,00	26.182.713,00	14.592.200,00	12.995.300,00
Interventions	0,00	6.358.000,00	6.400.000,00	2.679.000,00	3.679.000,00
dont subside utilisation (66300/52)	0,00	5.608.000,00	6.400.000,00	2.679.000,00	3.679.000,00
Aliénations	0,00	0,00	0,00		
Financement	167.717,16	16.028.500,00	19.782.713,00	11.913.200,00	9.316.300,00
Dépenses	330.216,38	22.556.983,71	26.653.634,30	15.973.827,72	14.405.927,72
Investissements	174.334,90	22.401.500,00	26.197.713,00	14.600.200,00	13.017.300,00
Dettes	155.881,48	155.483,71	455.921,30	1.373.627,72	1.388.627,72
SOLDEFONCTION	-1.419.530,23	-1.864.148,27	-3.626.608,13	-4.919.188,95	-4.999.889,95
Nombre de lits agréés	219,00	219,00	219,00	219,00	219,00
Personnel soignant (ETP)	68,57	63,35	63,85	65,35	59,85
Norme ETP (MR / MRS)	45,72	47,14	45,59	45,37	37,63

P4 : La réinsertion

84492 Réinsertion	Compte 2020	Budget modifié 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
EXPLOITATION	-1.814.569,96	-2.265.329,28	-1.844.669,99	-1.936.903,49	-2.033.748,66
Recettes	1.728.035,99	2.116.356,31	2.167.114,00	2.275.469,70	2.389.243,19
Prestations	972.300,27	1.227.170,00	1.318.630,00	1.384.561,50	1.463.789,58
dont -11***/17 Remboursements	684.301,04	901.070,00	845.325,00	887.591,25	931.970,81
dont 16100/01 Récupérations auprès des organismes	263.514,86	426.100,00	473.305,00	496.970,25	521.818,76
Transferts	755.735,72	889.186,31	848.484,00	890.908,20	935.453,61
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	3.542.605,95	4.381.685,59	4.011.783,99	4.212.373,19	4.422.991,85
Personnel	3.482.453,11	4.287.778,81	3.888.499,00	4.082.923,95	4.287.070,15
Fonctionnement	59.856,53	93.679,00	123.126,00	129.282,30	136.746,42
Redistribution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	296,31	227,78	158,99	166,94	175,29
INVESTISSEMENTS	-3.700,00	-3.766,00	-3.834,55	-4.026,28	-4.227,59
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Interventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aliénations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	3.700,00	3.766,00	3.834,55	4.026,28	4.227,59
Investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette	3.700,00	3.766,00	3.834,55	4.026,28	4.227,59
SOLDE FONCTION	-1.818.269,96	-2.269.095,28	-1.848.504,54	-1.940.929,77	-2.037.976,26

P5 : Le plan de personnel

A compléter manuellement	2021			Plan 2022						Plan 2023						Plan 2024									
	ETP au 31/12/2021			Mouvement du 01/01/22 au 31/12/2022			Résultat ETP au 31/12/2022			Mouvement du 01/01/23 au 31/12/2023			Résultat ETP au 31/12/2023			Mouvement du 01/01/24 au 31/12/2024			Résultat ETP au 31/12/2024						
	Stagiaires	Contractuels	Total	IN	OUT	IN	OUT	IN	OUT	IN	OUT	IN	OUT	IN	OUT	IN	OUT	IN	OUT	IN	OUT	IN	OUT	Total	
Niveau A			0,00		1,00				1,00																
Niveau B			0,00		1,00																				
Niveau C			0,00		1,00		2,00																		
Niveau D			0,00		1,00																				
Niveau E			0,00		1,00																				
Total ETP	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	3,00	4,00																		
Contraintes			0,00																						
ETP subsidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																		
dont ETP subsidés ACS			0,00																						
dont ETP subsidés hors ACS			0,00																						
Montant du subsidé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																		
dont subsidé ACS			0,00																						
dont subsidés hors ACS			0,00																						
Personnel détaché en ETP			0,00																						
Coût du personnel détaché			0,00																						

P6 : Prélèvements

Détail des recettes via prélèvements						
Detail ontvangst via overboekingen						
Objet de la dépense financé par la recette de prélèvement Onderwerp van de uitgave gefinancierd door de overboeking	Article/Artikel	LIBELLE/OMSCHRIJVING	Montant 2022 Bedrag 2022	Montant 2023 Bedrag 2023	Montant 2024 Bedrag 2024	
Mobilier chambres	834117410059	Achat de mobilier médical, de soins et d'équipement	0,00	0,00	3.000,00	
Matériel divers	834117420053	Achat de matériel d'entretien	5.000,00	3.000,00	2.000,00	
Matériel divers	834117420055	Achat de matériel informatique et administratif	5.000,00	0,00	0,00	
Matériel divers	834117420057	Achat de matériel de cuisine et de restaurant	0,00	5.000,00	0,00	
Matelas, chariots médicaments	834117420059	Achat de matériel médical, de soins et matériel des k	0,00	0,00	3.000,00	
Poubelles, Chariots...	834137420053	Achat de matériel d'entretien	5.000,00	0,00	5.000,00	
Matelas	834137420059	Achat de matériel médical, de soins et matériel des k	0,00	0,00	4.000,00	
Machine à laver PRO	83517420056	Achat de matériel de buanderie	5.000,00	0,00	0,00	
Réfrigérateur cuisine	83517420057	Achat de matériel de cuisine et de restaurant	3.000,00	0,00	0,00	

2.LA NOTE D'ORIENTATION

Cfr. Point C. Budget 2022 /
Plan triennal 2022-2024 –
Note de politique générale
et note d'orientation





G. Rapport sur les Économies d'échelle

RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCEMENTS D'ACTIVITÉS DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE D'UCCLE

Généralités

Le présent rapport est établi conformément à l'article 26bis §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS et à la circulaire budgétaire 2021, qui prévoient que le comité de concertation veille à ce que soit établi un rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activité du CPAS et de la Commune. La circulaire indique à cet égard qu'il importe notamment que cette concertation aboutisse à éviter que des services analogues à caractère social soient gérés simultanément par la Commune et par le CPAS et se fassent mutuellement concurrence. Dans cet esprit, l'administration du CPAS et l'administration communale ont poursuivi — autant que la crise sanitaire leur en a laissé l'occasion — en 2021, la collaboration autour des synergies pouvant être mises en place.

1. Finances

Un contact régulier entre le Receveur communal et le Directeur financier du CPAS a permis de gérer avec efficacité les besoins du CPAS et les liquidations de la dotation communale. Ces contacts se poursuivront à l'avenir pour permettre une compréhension mutuelle optimale de la situation financière des deux entités.

2. Service interne

Après examen, il est apparu que la Commune et le CPAS pourraient mettre sur pied un service commun de prévention et de protection au travail, plutôt que d'avoir chacun le leur. C'est ce que prévoit le code du bien-être au travail en instituant expressément la possibilité de créer un service commun.

La forte pression sur les services internes des deux entités en 2020 et 2021, notamment en raison de la crise sanitaire, et le départ du Conseiller en prévention interne de la Commune ont commandé de laisser à ce stade théorique l'examen de la synergie et de reporter l'examen de son opportunité concrète.

3. Marchés publics

Le CPAS et la Commune ont regroupé sous forme de marchés conjoints les marchés suivants :

- Fourniture de carburant
- Formations : cours de néerlandais

– Chèques-repas : désignation d'un prestataire

De plus, les chefs de services patrimoine et marché public communal se rencontrent régulièrement pour échanger leurs expériences et documents.

Deux marchés conjoints suivants sont en cours de préparation pour 2022-2023 : les certifications PEB et la collecte et le tri des déchets.

On examinera la possibilité pour le CPAS de se greffer sur le marché de la Commune pour mettre en place un marché de ticketing (gestion de l'accueil du CPAS) ou tout au moins mettre à profit l'expérience de la Commune en la matière pour rédiger un cahier des charges ad hoc. Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'Actions Climat (lire ci-après), et sous réserve de l'approbation du plan par le Conseil communal, le CPAS et la Commune pourraient travailler à une évaluation de leurs marchés publics respectifs au regard de l'application de clauses environnementales et sociales. Cette évaluation pourrait aboutir de la rédaction d'un référentiel commun pour systématiser cette application.

4. Patrimoine/technique

Une collaboration existe entre les services techniques, pour le lettrage de véhicules. Le service de l'Urbanisme prête régulièrement main-forte au service du patrimoine (renseignements urbanistiques, avis techniques). Une collaboration sur le plan technique pourra être poursuivie, de manière ponctuelle et sous réserve de disponibilités du service communal.

5. Ressources humaines

Une collaboration active est en place entre les deux directions du Service du Personnel et des Ressources humaines visant à développer et harmoniser les pratiques et à créer des synergies dans les matières réglementaires.

Une collaboration s'indiquera avec le Service Formation pour revoir le règlement sur les formations en adéquation avec le nouveau statut pécuniaire, qui prévoit des passages de code indépendants du suivi de formations.

La Commune continuera à associer le CPAS aux modifications des statuts administratif et pécuniaire qui ont un impact sur le CPAS et inversement. Cette concertation se tiendra en amont des décisions au Conseil communal ou du Conseil de l'Action sociale et des Comités particuliers de Négociation.

6. Maison de l'emploi

Une collaboration étroite est organisée avec la Commune et les autres partenaires de la Maison de l'emploi, afin de répondre aux enjeux que représente l'emploi sur le territoire communal, dans le respect des politiques régionales en la matière.

7. Gestion des travailleurs « article 60 § 7 »

Le Centre mène une politique active en matière d'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale financière équivalente à ce revenu par le biais de la mise à l'emploi dans le cadre de l'article 60, § 7, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. Fin 2020, le Centre était l'employeur de 6 agents affectés directement à l'administration communale d'Uccle et un agent à l'ALE d'Uccle.

Le Centre travaille dès lors en collaboration avec les services suivants qui ont à leur disposition du personnel engagé sous le statut de l'article 60, §7 :

- Service de la Propreté publique
- Service des Sports
- Service de Stationnement – Parking
- Agence Locale pour l'Emploi
- Service des Seniors

8. Coordination sociale/Coordination Locale de Cohésion CPAS et Commune vers un renforcement de la transversalité

La Coordination sociale du CPAS d'Uccle rassemble les associations et services publics ucclois qui participent à la lutte contre toutes les formes d'exclusion et à la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Elle est liée à l'article 62 de la loi organique des CPAS et est financée par la COCOM.

En tant que partenaires de proximité, les Services Communaux tels que l'Action et Cohésion Sociales, la Médiation scolaire, le Logement, l'AISSU, Egalité des chances, l'Enseignement, la Culture, et bien d'autres participent à ces réunions, partagent leur expérience et difficultés dans des domaines aussi divers que le logement, l'enfance, la scolarité, les familles, l'emploi, la pauvreté au sens large, le handicap, la culture... qui les concernent, de près ou de loin. Au niveau de la Commune, la Concertation locale de cohésion sociale, est liée au décret de cohésion sociale de la COCOF qui réunit d'abord les acteurs qui travaillent autour des priorités 1 le soutien et l'accompagnement à la scolarité, 2 l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif, 3 la citoyenneté interculturelle et 4 le vivre ensemble, ces actions sont subventionnées par la COCOF et soumises à toute une série de

règlementations répondant au prescrit de décret COCOF relatif à la cohésion sociale du 30 novembre 2018.

Il y a une volonté des deux entités de créer une plateforme vie associative beaucoup plus large, qui elle pourrait toucher tous les acteurs associatifs avec pour mission de faciliter les transversalités, le travail en réseau par la rencontre et la mutualisation des moyens. Tout le secteur associatif pourra s'y retrouver autant les acteurs sociaux que de cohésion. Elle pourrait se réunir au minimum 1x tous les trois mois.

Cette plateforme aura pour rôle, au-delà de contribuer à cette interconnaissance et à ce partenariat, d'être porteuse de projets en commun avec les Associations, la Commune et le CPAS, en fonction des constats et des besoins de chacun.

Au-delà de cette plateforme, le CPAS et le Service Cohésion sociale s'emploieront à ce titre à poursuivre leur dialogue actuel de manière à circonscrire de manière transparente ce qui est du ressort de la Commune et du CPAS dans une optique de coordination des services et de complémentarité.

8. Programme d'Actions Climat

Face à l'enjeu climatique, tous les niveaux de pouvoir ont aujourd'hui le devoir de faire preuve d'exemplarité en instaurant des politiques de transition climatique ambitieuses et en mettant en œuvre des mesures globales et/ou sectorielles.

Depuis 2020 et la suppression du suivi des projets agenda 21 par Bruxelles Environnement un nouveau système d'appel à projets à destination exclusive des Communes a vu le jour : le Programme d'Actions Climat (PAC).

Ce dernier consiste à mettre en place des projets plus ambitieux afin de réduire les émissions directes, indirectes (par exemple : liées à l'alimentation et à la production des déchets), mais aussi d'adapter la ville aux conséquences des changements climatiques via la préservation de la nature, la gestion de l'eau et la restauration de la biodiversité.

L'application de cette mesure encourage les communes à intégrer les CPAS dans leur Programme, notamment s'ils ne disposent pas d'un Agenda 21 validé, ce qui implique une collaboration plus régulière entre les deux institutions au niveau de la réalisation de projets en faveur du climat

Dans le but d'élaborer un plan transversal et participatif, le CPAS est désormais représenté au sein du Comité de Pilotage élargi, et le Service de l'Environnement de la Commune invite les agents du CPAS désignés à ces réunions afin de contribuer activement à l'élaboration du Programme d'Actions Climat (PAC) dont au moins 3 actions du PAC sur la trentaine prévues seront portées par le CPAS.

9. Repas à domicile

Dans le cadre du futur regroupement des homes au Domaine du Neckersgat, le CPAS a prévu dans les plans et le cahier des charges du marché de travaux la possibilité de développer une offre en liaison froide.

Il sera envisagé dans quelle mesure cette offre peut répondre aux besoins et au service actuellement délivré par la Commune, alors qu'un marché public vient d'être mis en œuvre pour la préparation de ces repas.

10. Cabinet médical

Le CPAS et la Commune évalueront l'intérêt d'une participation du CPAS au plan social santé.

11. Crèche

Les collaborations avec la bibliothèque néerlandophone, rue de Broyer, constituent un plus pour la crèche du CPAS. On examinera s'il est envisageable de disposer d'une priorité lors de la liquidation annuelle de livres de la bibliothèque pour récupérer ce qui est intéressant pour la crèche Asselbergs, à éventuellement refacturer au CPAS.

Une collaboration équivalente avec les bibliothèques francophones devrait être envisagée avec les accueillantes d'enfants du CPAS.

12. Homes

L'étude de la prise en gestion du parc du Domaine du Neckersgat par le Service Vert pourrait s'envisager moyennant certaines conditions

Une concertation entre la Commune et le CPAS sera menée pour analyser les effets du regroupement des deux maisons de repos, en termes d'emploi et trouver les solutions les plus intéressantes tant pour les agents que pour les institutions.

13. Cité Asselbergs

L'excellente collaboration de la Cité Asselbergs avec l'ASBL communale Le Parascolaire d'Uccle et le Service Jeunesse de la Commune est indiscutablement à maintenir. Il s'indiquerait d'entamer un dialogue en vue de donner une impulsion politique inclusive des écoles communales en faveur des enfants de la Cité.

La possibilité d'étendre le Projet « Tutorat » du Service Accueil temps libre sera envisagée.

14. Contrôle interne

En 2021, il était prévu qu'une collaboration active serait développée entre les deux entités visant à créer des synergies dans les matières réglementaires de contrôle interne. Malheureusement, la crise sanitaire a monopolisé bien des énergies et cette collaboration n'a pu voir le jour. Dès le déménagement des services communaux achevé, la réflexion sera reprise sur ce sujet.

15. Logement

Une collaboration est prévue avec l'AIJU en vue d'informer et d'aider les usagers dans leurs questions de loyers impayés (avec la possibilité d'entamer une guidance budgétaire). Cette collaboration prendra dans un premier temps la forme d'une permanence mensuelle au sein du CPAS.

La possibilité de réaliser un guichet commun à l'AIJU, la Commune, Binôme et le CPAS pour le logement sera également étudiée. D'autres instances pourraient également être concernées par ce projet : les AIS d'autres communes, les autres sociétés de logements sociaux, les régies foncières...

16. Gender budgetting

La Commune et le CPAS aborderont, via leurs services concernés, comment la Commune pourrait partager avec le CPAS ses acquis en matière de gender budgetting.



Phone @ Fax :

Tel +32 2 370 75 11
Fax +32 2 332 04 86



Email :

info@cpasuccle.be



Web :

www.cpasuccle.brussels
www.ocmwukkel.be



**CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel**

© Editeur responsable - Verantwoordelijk uitgever : M. Stefan Cornelis, président du CPAS d'Uccle - De Voorzitter van het OCMW van ukkel
Chaussée d'Alsemberg, 860 Alsembergsesteenweg - 1180 Bruxelles - Brussel



Address :

CPAS d'Uccle | OCMW van Ukkel
Administration centrale | Centraal bestuur
860 Chaussée d'Alsemberg-Alsembergsesteenweg
B-1180 Uccle-Ukkel

**CPAS
UCCLE**

BUDGET 2022

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE